

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N° 16/I

Séance du mardi 10 mai 2011, première partie

Présidence de M. Roland Rapaz (Soc.), président

**Sommaire**

Ordre du jour . . . . .	663
Ouverture de la séance . . . . .	669

**Communications :**

1. Assemblée générale de Lausanne Région . . . . .	671
2. Addenda au plan partiel d'affectation N° 721 Flon supérieur – Arrêt du 9 février 2011 du TF . . . . .	671
3. Accord partiel avec Swisscom pour le déploiement du réseau FTTH . . . . .	672
4. Ouverture d'un compte d'attente – Remplacement de la chaudière à vapeur N° 4 de l'usine de Pierre-de-Plan . . . . .	673
5. Information à la Commission des finances en cas de modifications de tarifs, taxes, redevances ou émoluments . . . . .	673
6. Groupe scolaire de la Vallée de la Jeunesse – Assainissement des façades – Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour un concours de projet et concours d'idées . . . . .	673
7. Ouverture d'un compte d'attente pour le Schéma directeur de l'Ouest lausannois – Chantier 2 . . . . .	674
8. Prolongement de la ligne tl N° 3 – Mandats d'étude sur le réaménagement du chemin de Maillefer et du carrefour Maillefer–Aloys-Fauquez – Ouverture d'un compte d'attente. . . . .	675
9. Quartier Vallon-Industrie – Mise en valeur du quartier – Ouverture d'un compte d'attente. . . . .	675
10. Médaille d'or de la Ville de Lausanne . . . . .	676

**Lettres :**

1. Retrait du postulat « Pour une publication plus dynamique du Bulletin du Conseil communal » (M. Jacques-Etienne Rastorfer). . . . .	669
2. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2010/57, 2011/02, 2010/38, 2011/02 et N°s 2010/64, 2011/04, 2011/06, 2011/07, 2011/20 (Municipalité). . . . .	669

**Interpellations :**

1. « Les Zurichois ne veulent pas de « la télé », va-t-elle mourir ? » (M. Fabrice Ghelfi). <i>Dépôt</i> . . . . .	676
2. « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage » (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i> . . . . .	677
3. « Quelle est la position de la Ville de Lausanne et que compte faire la Municipalité concernant la protection des délégués syndicaux au sein des Transports publics de la région lausannoise (tl) ? » (M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	677

**Motion :**

« Pour la réciprocité entre mesures énergétiques et taxes » (M <sup>me</sup> Isabelle Truan). <i>Dépôt</i> . . . . .	676
--	-----

**Questions orales** . . . . . 677

**Préavis :**

N° 2010/57	Centre funéraire de Montoie. Ultime étape de la réfection des toitures. Remplacement de l'ensemble des vitrages du bâtiment et des verrières des chapelles A et B. Rafrâichissement des peintures. Rénovation du revêtement de sol de tous les couloirs de service. Réfection des conduites d'eau froide. Remplacement du mobilier des halls des chambres mortuaires (Sécurité publique et Sports) . . . . .	681
	<i>Rapport photocopié</i> de M <sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann, rapportrice . . . . .	685
	<i>Discussion</i> . . . . .	685
N° 2010/38	Efficacité énergétique, économie d'énergie et réduction des émissions de CO <sub>2</sub> – Réponses à une motion et à quatre postulats (Services industriels, Culture, Logement et Patrimoine) . . . . .	689
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Nkiko Nsengimana, rapporteur . . . . .	716
	<i>Discussion</i> . . . . .	721

# Ordre du jour

16<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 10 mai 2011 à 18 h 00 et 20 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

### 1. Communications.

\_\_\_\_\_

## B. QUESTIONS ORALES

\_\_\_\_\_

## C. RAPPORTS

**R60.** *Postulat de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht et consorts*: «Un Capitole pour une capitale». (CLP). OLIVIER MARTIN.

**R63.** *Pétition de M. Carl K. Gossweiler (1 sign.)*: «Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements exceptionnels pouvant créer un sentiment de peur et/ou d'inquiétude au sein de la population». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).

**R64.** *Rapport-préavis N° 2010/31*: Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens. Mesures d'aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F. Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Anna Zürcher et consorts. (CLP, SSE). THÉRÈSE DE MEURON (*rapport de majorité*); JEAN-MICHEL DOLIVO (*rapport de minorité*).

**R65.** *Rapport-préavis N° 2010/35*: Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet «Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?». (Trx, SI). CHARLES-DENIS PERRIN.

**R66.** *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2. (AGF). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

**R67.** *Pétition de M. Renato Häusler et consorts (735 sign.)*: «Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

**R69.** *Motion de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht*: «Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette». (AGF). ISABELLE TRUAN.

**R70.** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller* pour une nouvelle réglementation du stationnement sur le domaine public. (Trx). ALAIN HUBLER.

**R71.** *Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Pour une publication plus dynamique du Bulletin du Conseil communal». (AGF). PIERRE SANTSCHI.

**R75.** *Pétition de M. Carl K. Gossweiler (1 sign.)* pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public. (SSE, Trx, SPS, AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS).

**R76.** *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Restituons la place Saint-François aux piétons et aux bus». (Trx). OLIVIER MARTIN.

**R77.** *Postulat de M. François Huguenet*: «Pour que les taxis lausannois prennent en charge les enfants!». (SPS). ROLAND PHILIPPOZ.

**R78.** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «La Ville de Lausanne n'est plus à même de supporter une croissance de la vie festive nocturne durant les week-ends!». (SPS). JEAN TSCHOPP.

**R79.** *Rapport-préavis N° 2010/51*: Réponses à six initiatives portant sur des objets n'appelant pas de longs développements. (AGF, Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

**R80.** *Motion de M. Jean Tschopp*: «La ville par le sport». (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

**R82.** *Rapport-préavis N° 2009/3bis*: Politique communale en matière de drogue. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts «Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée» et réponse au postulat Stéphane Michel «Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes». Réponse à la pétition «Pas de bistrot social à César-Roux». (SSE, SPS, EJE). YVES FERRARI.

**R83.** *Motion de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz et consorts*: «Places d'apprentissage: atteindre les 5%». (AGF). ALAIN HUBLER.

**R84.** *Postulat de M<sup>me</sup> Nicole Graber*: «Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne». (Trx). BENOÎT BIÉLER.

**R86.** *Motion de M. Gilles Meystre*: «Les conventions de subventionnement: pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat». (CLP, AGF, SPS, EJE, SSE). ALAIN HUBLER.

**R87.** *Préavis N° 2010/57:* Centre funéraire de Montoie. Ultime étape de la réfection des toitures. Remplacement de l'ensemble des vitrages du bâtiment et des verrières des chapelles A et B. Rafrâchissement des peintures. Rénovation du revêtement de sol de tous les couloirs de service. Réfection des conduites d'eau froide. Remplacement du mobilier des halls des chambres mortuaires. (SPS). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

**R89.** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp:* «Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la «Conciliation extrajudiciaire»». (AGF, SPS, EJE). MANUELA MARTI.

**R92.** *Rapport-préavis N° 2010/62:* Valorisation des produits du terroir. Réponses aux postulats de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts et de M. Pierre-Antoine Hildbrand. (CLP). GIAMPIERO TREZZINI.

**R95.** *Postulat de M. Philippe Mivelaz* pour une réduction des déchets ménagers à la source. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (AXEL MARION, PRÉSIDENT).

**R96.** *Rapport-préavis N° 2010/38:* Efficacité énergétique, économie d'énergie et réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Réponses à une motion et à quatre postulats. (SI, CLP). NKIKO NSENGIMANA.

**R97.** *Postulat de M. Bertrand Picard et consorts:* «Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés». (SSE). ANDRÉ GEBHARDT.

**R98.** *Préavis N° 2010/49:* Fondation Cités Val Paisible et Val Fleuri. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie et indemnité de retour des constructions en cas d'extinction du droit. (CLP). ULRICH DOEPPER.

**R99.** *Postulat de M. Jacques Pernet* «demandant que la Municipalité étudie l'opportunité de poser la candidature de Lausanne – ensemble avec le Canton – pour l'organisation d'une future «olympiade» des Jeux Olympiques de la Jeunesse.» (SPS, EJE). FABRICE GHELFI.

**R100.** *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand:* «Pour l'étude de la mise sous protection de 17% des surfaces communales terrestres et 10% des surfaces aquatiques de la commune de Lausanne.» (CLP). MAGALI ZUERCHER.

**R101.** *Préavis N° 2011/02:* Réfection des réseaux de collecteurs communaux et intercommunaux de concentration des eaux usées dans les cours d'eau. Finalisation du chemin piétonnier de la Vuachère. (Trx, SSE). GILLES MEYSTRE.

**R102.** *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts:* «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

**R103.** *Rapport-préavis N° 2010/32:* Réponse à une motion et à quatre postulats concernant la Direction des travaux. (Trx). YVAN SALZMANN.

**R104.** *Postulat de M. Stéphane Michel et consorts:* «La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés.» (SSE, CLP). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

**R105.** *Préavis N° 2010/52:* Pour des achats publics équitables. Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Florence Germond et consorts. (Trx, SI, AGF). REBECCA RUIZ.

**R106.** *Postulat de M. Jacques Pernet* «demandant à la Municipalité d'étudier et de planifier le futur de la volière du parc Mon-Repos.» (SSE, CLP). EDDY ANSERMET.

**R107.** *Motion de M<sup>me</sup> Solange Peters et consorts:* «Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère». (AGF, SSE). MARIA VELASCO.

**R108.** *Rapport-préavis N° 2010/64:* Intentions de la Municipalité pour la révision du plan directeur communal. Demande de crédit d'étude. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz. Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et de M<sup>me</sup> Isabelle Truan. Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Truan. (Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

**R109.** *Pétition de M<sup>me</sup> Dominique Nolens – collectif «Mon Tramway de la Pontaise» et consorts (2041 sign.):* «En faveur de la sauvegarde de l'immeuble rue de la Pontaise 6A-6B (1900)». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

**R110.** *Préavis N° 2011/01:* Dépollution des terres contaminées sur le site équestre du Chalet-à-Gobet. (CLP, Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

**R111.** *Préavis N° 2011/04:* Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers. Plan directeur des jardins familiaux et potagers. (Trx, SSE, CLP). ELISABETH MÜLLER.

**R112.** *Préavis N° 2011/05:* Plan d'affectation radiant les limites des constructions de la route d'Oron (route cantonale N° 701b) et d'une partie des limites des constructions de la route du Jorat et du chemin du Pont-Rouge. Radiation du plan d'alignement des constructions légalisé N° 403. (Trx). MAGALI ZUERCHER.

**R113.** *Rapport-préavis N° 2011/06:* Réponse à la pétition de M<sup>me</sup> Lavanchy-Bräm et consorts (75 signatures): «Parents lausannois en colère – pénurie de crèches: pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière et de façon urgente». (EJE). MURIEL CHENAUX MESNIER.

**R114.** *Préavis N° 2011/07:* Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014). (Trx, SI). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

**R115.** *Rapport-préavis N° 2011/09*: Ecole à journée continue: état des lieux, enjeux et perspectives pour le développement de l'accueil de jour des enfants et des jeunes scolarisés dans les établissements scolaires de Lausanne. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts demandant l'introduction de l'école à journée continue dans les établissements de la scolarité obligatoire à Lausanne. (EJE). LAURENT GUIDETTI.

**R116.** *Motion de M. Axel Marion, pour la Commission permanente de politique régionale*: «Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée». (AGF). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (SOPHIE MICHAUD GIGON).

**R117.** *Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne». (SPS, SSE). ALBERT GRAF.

**R118.** *Pétition de M<sup>me</sup> Caroline Firmann-Gaulis, du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (374 sign.)* pour la protection de «La Chablière» à Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

**R119.** *Préavis N° 2011/20*: Aménagement hydroélectrique de Lavey: optimisation de la production et modifications constructives du barrage. Crédit d'études complémentaire. (SI). JEAN-LUC CHOLLET.

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

**INI42.** *Postulat de M. Jean Tschopp*: «Aux urnes citoyens!» (15<sup>e</sup>/12.4.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI43.** *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer*: «Des mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (ou de la parole aux actes)». (15<sup>e</sup>/12.4.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI44.** *Motion de M. Axel Marion*: «Un-e délégué-e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises». (15<sup>e</sup>/12.4.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

### INTERPELLATIONS

**INT15.** *Interpellation de M. David Payot et consorts*: «Besoins en matière d'hébergement d'urgence de nuit: quelques éclaircissements». (16<sup>e</sup>/11.5.10) [SSE/12.10.10]. DISCUSSION.

**INT16.** *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Préavis N° 2007/24 – Renouvellement des logiciels de

gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales – Etat de la situation après plus de trois ans». (1<sup>re</sup>/31.8.10) [AGF/3.11.10]. DISCUSSION.

**INT17.** *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Des gitans au Chalet-à-Gobet – Quel est le coût pour notre Ville?» (1<sup>re</sup>/31.8.10) [SPS/3.11.10]. DISCUSSION.

**INT18.** *Interpellation de M. Jean Tschopp*: «CIO, fédérations et organisations sportives internationales à Lausanne: quelles contributions au sport local et amateur?» (2<sup>e</sup>/14.9.10) [SPS/3.11.10]. DISCUSSION.

**INT19.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Germond*: «Quels impacts pour la Ville de la mise en service du m2?» (3<sup>e</sup>/28.9.10) [Trx/27.11.10]. DISCUSSION.

**INT21.** *Interpellation de M. Yves Ferrari*: «Jusqu'où va la générosité informatique de la Ville?» (3<sup>e</sup>/28.9.10) [AGF/17.11.10]. DISCUSSION.

**INT22.** *Interpellation de M. Giampiero Trezzini*: «L'éco-quartier des Plaines-du-Loup – Qui et comment?» (4<sup>e</sup>/12.10.10) [CLP/17.11.10]. DISCUSSION.

**INT23.** *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: «Violences et menaces contre la police aussi à Lausanne?» (18<sup>e</sup>/15.6.10) [SPS/1.12.10]. DISCUSSION.

**INT24.** *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Manque-t-il des candélabres à la route de la Claie-aux-Moines?» (2<sup>e</sup>/14.9.10) [SI/15.12.10]. DISCUSSION.

**INT25.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pour être efficace, la police doit être respectée». (3<sup>e</sup>/28.9.10) [SPS/15.12.10]. DISCUSSION.

**INT26.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Esther Saugeon*: «Engagement d'un cuisinier supplémentaire au Centre de formation de La Rama?» (5<sup>e</sup>/9.11.10) [SPS/8.12.10]. DISCUSSION.

**INT29.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Dans notre démocratie, la liberté politique des uns ne s'arrête-t-elle pas simplement là où commence celle des autres? Application équitable de la liberté d'expression et de réunion à Lausanne!» (7<sup>e</sup>/7.12.10) [SPS/12.1.11]. DISCUSSION.

**INT34.** *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: ««la télé»: on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu». (14<sup>e</sup>/13.4.10); *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: ««la télé»: après «on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu», se dirige-t-on vers un organe patronal?» (7<sup>e</sup>/7.12.10) [AGF/19.1.11]. DISCUSSION.

**INT35.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pompes funèbres officielles de la Ville; moins de prestations avec autant de collaborateurs!» (9<sup>e</sup>/18.1.11) [SPS/16.2.11]. DISCUSSION.

**INT37.** *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: «Pour quand la sécurité à Chauderon?» (6<sup>e</sup>/23.11.10) [SPS/2.3.11]. DISCUSSION.

**INT38.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron*: «Une nouvelle vengeance de Manon des Sources?...» (10<sup>e</sup>/1.2.11) [Trx/2.3.11]. DISCUSSION.

**INT39.** *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts*: ««3000 logements» et combien de promesses?» (10<sup>e</sup>/1.2.11) [CLP/9.3.11]. DISCUSSION.

**INT40.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts*: «Une antichambre au local d'injection?» (10<sup>e</sup>/1.2.11) [SSE/23.3.11]. DISCUSSION.

**INT42.** *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Favoritisme et passe-droits pour les logements gérés par la Ville?» (11<sup>e</sup>/15.2.11) [CLP/20.4.11]. DISCUSSION.

**INT43.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Un audit externe pour mettre un terme à toutes suspicions de copinage dans la gestion des biens immobiliers par les gérances de la Ville!» (11<sup>e</sup>/15.2.11) [CLP/20.4.11]. DISCUSSION.

**INT44.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Le temps de passer de la dette politique à la dette réelle de la Ville selon les directives de la Cour des comptes est venu!» (11<sup>e</sup>/15.2.11) [AGF/20.4.11]. DISCUSSION.

**Prochaines séances** : **24.5** (18 h 00 et 20 h 30), **7.6** (18 h 00 et 20 h 30), **21.6** (18 h 00 et 20 h 30) et **22.6** (19 h 30), **30.8** (de 18 h 00 à 20 h 00), **13.9** (18 h 00 et 20 h 30), **27.9** (18 h 00 et 20 h 30), **11.10** (18 h 00 et 20 h 30), **8.11** (18 h 00 et 20 h 30), **22.11** (18 h 00 et 20 h 30), **6.12** (18 h 00 et 20 h 30) et **7.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président :  
Roland Rapaz

La secrétaire :  
Vanessa Benitez Santoli

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS

**2.3.10** *Motion de M. Gilles Meystre* demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, Saint-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre-ville. (SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.

**15.6.10** *Motion de M. Fabrice Ghelfi, pour la Commission des finances*: «Axes forts de transports publics: pour une information complète du Conseil communal». (Trx, AGF). PHILIPPE CLIVAZ.

**31.8.10** *Rapport-préavis N° 2010/29*: Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Réponse à la motion Marc-Olivier Buffat demandant l'étude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. Projet de règlement communal sur la vidéosurveillance. (SPS, AGF, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). FRANÇOISE LONGCHAMP, PRÉSIDENTE; PHILIPPE MIVELAZ (*rapport de majorité*); GILLES MEYSTRE (*rapport de minorité*).

**12.10.10** *Préavis N° 2010/39*: Politique de gestion immobilière du patrimoine financier de la Commune de Lausanne. (CLP). DAVID PAYOT.

**12.10.10** *Motion de M. Guy Gaudard*: «Cautionnons... ce qui doit l'être». (CLP). YVES-ANDRÉ CAVIN.

**12.10.10** *Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina*: «De l'éolien bon pour le paysage et la qualité de vie!» (SI). THOMAS SCHLACHTER.

**23.11.10** *Préavis N° 2010/50*: La société coopérative L'Habitation féminine. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie. (CLP). EVELYNE KNECHT.

**23.11.10** *Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond*: «Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire». (EJE). MARLÈNE BÉRARD.

**23.11.10** *Rapport-préavis N° 2010/55*: Réponse municipale à la pétition de l'Académie champagnacienne demandant l'érection en ville de Lausanne d'un monument voué à la gloire du maire de Champagnac. (SI). CLAUDE GRIN (*rapport de majorité*); EVELYNE KNECHT (*rapport de minorité*).

**23.11.10** *Pétition de LausAnimaliste et consorts (182 sign.)*: «Pour des cirques sans animaux». (SPS); *Pétition de LausAnimaliste et consorts (540 sign.)*: «Pour une interdiction du cirque Nock dans la commune de Lausanne». (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VÁZQUEZ).

**18.1.11** *Rapport-préavis N° 2010/61*: Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique? Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Andrea Eggli. (EJE). MAGALI CRAUSAZ MOTTIER.

**18.1.11** *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts*: «Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réapproprier le domaine public!» (SPS, AGF). NATACHA LITZISTORF SPINA.

**18.1.11** *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes». (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

**18.1.11** *Préavis N° 2010/63*: Achat de la parcelle N° 20'239 et demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon et d'une passerelle – Vente de l'immeuble administratif de Beau-Séjour 8, fraction de la parcelle N° 6031. Aménagement du bâtiment sis aux Côtes-de-Montbenon 7-9 avec transfert au patrimoine administratif. Approvisionnement énergétique (contracting). Demande de crédits complémentaires. (CLP, Trx, SI). JEAN MEYLAN.

**1.2.11 a.** *Préavis N° 2010/66*: Plan partiel d'affectation au lieu-dit «Le Désert» concernant la parcelle N° 20'381, délimitée par le chemin Guillaume-de-Pierrefleur et les parcelles N°s 2397, 20'382 et 1038. (Trx);

**b.** *Préavis N° 2010/67*: Plan partiel d'affectation au lieu-dit «La Grangette» concernant la parcelle N° 20'382 et la portion de la parcelle N° 2394 permettant l'accès à l'avenue du Grey. (Trx). ALAIN HUBLER.

**15.2.11** *Préavis N° 2011/3*: Plan stratégique de la distribution d'eau. (Trx). AXEL MARION.

**15.2.11** *Postulat de M. Xavier de Haller et consorts*: «Pour le prolongement des heures d'ouverture des établissements de nuit afin de limiter les nuisances en centre-ville». (SPS). ISABELLE MAYOR.

**15.2.11** *Postulat de M. Philippe Clivaz*: «Bas les masques, la culture est en danger!» (CLP). THÉRÈSE DE MEURON.

**15.2.11** *Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Truan*: «Pour une insertion significative du logement au Flon». (Trx). ULRICH DOEPPER.

**15.2.11** *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Saine gestion des deniers publics: la Municipalité doit donner l'exemple!» (AGF). CLAUDE METTRAUX.

**15.2.11** *Pétition de M<sup>me</sup> et M. Martine et Lova Golovtchiner et consorts (341 sign.)* demandant d'examiner la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**15.3.11** *Motion de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht*: «LACI < mesure sparadrapp > 1: premier emploi». (AGF). CLAUDE METTRAUX.

**15.3.11** *Motion de M. Jean Tschopp*: «Dimanche sur les quais». (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.

**15.3.11** *Préavis N° 2011/10*: Crédit complémentaire pour la mise en place de la plateforme technique de la cyber-administration à la Ville de Lausanne. (AGF, SI). FABRICE GHELFI.

**15.3.11** *Préavis N° 2011/11*: Centre sportif de Praz-Séchaud. Réalisation de vestiaires, d'une buvette et de divers locaux. (SPS, Trx, AGF). GIANFRANCO GAZZOLA.

**15.3.11** *Préavis N° 2011/12*: Projet de construction de cinq bâtiments, comprenant au total 120 logements, un centre

d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), huit locaux dédiés à des activités, un parking souterrain de 82 places, sis 5a à 5e chemin de la Prairie. Constitution de six droits de superficie en faveur de Vaudoise Générale, Compagnie d'Assurances SA et de la Société Immobilière Lausannoise pour le logement SA – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la Société Immobilière Lausannoise pour le logement SA – SILL. (CLP, EJE). MYRIAM TÉTAZ.

**15.3.11** *Postulat de M. David Payot et consorts*: «Une solution lausannoise aux limitations d'horaires des abonnements tl des retraités: mobilisons-nous!» (AGF). ELISABETH WERMELINGER.

**15.3.11** *Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor*: «Bénévolat des jeunes pour les jeunes: pour un réel encouragement!» (EJE, AGF). SUSANA CARREIRA.

**15.3.11** *Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina*: «Intégration de l'écologie industrielle à Lausanne». (Trx, SI). SYLVIANNE BERGMANN.

**29.3.11** *Rapport-préavis N° 2011/13*: Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts: Pour améliorer la qualité de l'air: Lausanne prend des mesures. (Trx). MARLÈNE BÉRARD.

**29.3.11** *Préavis N° 2011/14*: Addenda au plan partiel d'affectation N° 661 au lieu-dit «La Blécherette» compris entre la limite communale de Romanel, un tronçon de la route de Romanel et de l'avenue du Grey, le plan d'extension N° 625 et les limites des parcelles N°s 2301, 2397 et 2392. (Trx). ALAIN HUBLER.

**29.3.11** *Préavis N° 2011/15*: Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante. Demande de crédit-cadre (2<sup>e</sup> étape). (Trx). GILLES MEYSTRE.

**29.3.11** *Préavis N° 2011/16*: Réfection et aménagement du Centre de formation de La Rama. Construction d'un simulateur d'incendie. Constitution d'un droit de superficie. (SPS, CLP). ANDRÉ GEBHARDT.

**29.3.11** *Préavis N° 2011/17*: Pérennisation de la démarche éthique conduite au sein du Corps de police. (SPS). JEAN TSCHOPP.

**29.3.11** *Préavis N° 2011/18*: Reconstruction du chalet d'alpage de la Sèche des Amburnex. (CLP). MARLÈNE VOUTAT.

**29.3.11** *Préavis N° 2011/19*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre les avenues des Bergières, Antoine-Henri-Jomini et du Mont-Blanc et le centre de congrès et d'expositions de Beaulieu. (Trx, CLP). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

**12.4.11** *Préavis N° 2011/21*: Mesure d'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité: abaissement et stabilisation de la tension pour diminuer la consommation de l'éclairage de plusieurs bâtiments communaux. (SI, EJE, CLP). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.

**10.5.11** *Préavis N° 2011/22*: Avenue de Rhodanie/Chemin des Plaines – Parcelle N° 4798. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société JAXIMMO SA. (CLP). SARAH FRUND.

**10.5.11** *Préavis N° 2011/23*: Chemin de Camarès à Vernand. Construction d'une route d'accès provisoire aux parcelles privées N°s 14'057 et 14'059 dans le cadre de la suppression des passages à niveau et du réaménagement du quai voyageurs de la halte de Vernand-Camarès du chemin de fer Lausanne–Echallens–Bercher. Crédit d'investissement. (Trx). GUY GAUDARD.

**10.5.11** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller* pour des entreprises écomobiles. (Trx). VINCENT ROSSI.

**10.5.11** a. *Motion de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann*: «Du miel labellisé <capitale olympique>». (CLP, SSE);

b. *Motion de M<sup>me</sup> Graziella Schaller*: «Des toits publics pour <Le miel des toits de Lausanne>». (CLP). MANUELA MARTI.

**10.5.11** *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts*: «Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote <Mentorat Emploi Migration> de l'EPER (Entraide protestante suisse) pour l'insertion professionnelle des migrantes et migrants». (SSE, AGF). NKIKO NSENGIMANA.

**10.5.11** *Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan et consorts*: «Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne». (CLP). JEAN-MICHEL DOLIVO.

**10.5.11** *Motion de M. Vincent Rossi et consorts*: «Pour le réaménagement de la baie d'Ouchy, afin d'y recréer des espaces naturels, de détente et de baignade». (Trx, SPS). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

**10.5.11** *Motion de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts*: «Qualité de vie en ville: pour une vraie place des Bergières». (Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

**10.5.11** *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts*: «Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle». (SSE). ISABELLE MAYOR.

**10.5.11** *Préavis N° 2011/24*: Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction de quatre bâtiments, comprenant au total 104 logements, un commerce, des espaces communautaires, un parking souterrain de 49 places et 7 places de parc extérieures, sis à l'avenue de Morges 139 et à la rue Couchirard 6. Constitution d'un droit de superficie. Octroi d'un cautionnement solidaire. Octroi d'un

financement du Fonds communal pour le développement durable pour la réalisation d'une installation de production de chaleur donnant lieu à un contracting énergétique. Octroi d'une subvention du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité. (CLP, SI, EJE). GUY GAUDARD.

**10.5.11** *Préavis N° 2011/25*: Déploiement d'une plateforme SAP de «Business Intelligence». (SI). FLORIAN RUF.

## II. INTERPELLATIONS

**13.3.07** *Interpellation de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12<sup>e</sup>/13.3.07) [SSE]. DISCUSSION.

**19.1.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet?». (9<sup>e</sup>/19.1.10) [Trx, CLP, SPS]. DISCUSSION.

**11.5.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pourquoi toujours plus de mineurs participent-ils aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public?». (16<sup>e</sup>/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

**22.2.11** *Interpellation de M. Ulrich Dopfer*: «Echanges de terrains entre la Ville de Lausanne et CFF Immobilier, à Malley et à la gare de Lausanne (<Pôle muséal>»). (12<sup>e</sup>/22.2.11) [AGF]. DISCUSSION.

**12.4.11** *Interpellation de M. Cédric Fracheboud*: «Gestion des billets issus de la taxe sur les divertissements». (15<sup>e</sup>/12.4.11) [SPS]. DISCUSSION.

**12.4.11** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «L'embouchure du canal de Lavey dans le Rhône est-elle source potentielle d'énergie?». (15<sup>e</sup>/12.4.11) [SI]. DISCUSSION.

**12.4.11** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête!». (15<sup>e</sup>/12.4.11) [SPS, SSE]. DISCUSSION.



# Séance

du mardi 10 mai 2011, première partie

**Membres absents excusés :** M. Benoît Biéler, M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M. Ulrich Doepper, M. André Gebhardt, M. Fabrice Ghelfi, M. Nicolas Gillard, M<sup>me</sup> Nicole Graber, M. Albert Graf, M<sup>me</sup> Claude Grin, M. Philippe Jacquat, M<sup>me</sup> Evelyne Knecht, M. Olivier Martin, M. Stéphane Michel, M. Jean Mpoy, M. Denis Pache, M. Bertrand Picard, M<sup>me</sup> Graziella Schaller Curiotto, M<sup>me</sup> Sandrine Schlienger, M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, M. Namasivayam Thambipillai, M. Jean-Pierre Thurre, M<sup>me</sup> Magali Zürcher.

**Membres absents non excusés :** M. Mathieu Blanc.

Membres présents	77
Membres absents excusés	22
Membres absents non excusés	<u>1</u>
Effectif actuel	100

A 18 h 00 à l'Hôtel de Ville

**Le président :** Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues, il est 18 h 00. Nous avons le quorum, nous pouvons commencer notre séance. Je vous souhaite une bonne reprise après cette trêve pascale. Nous passons immédiatement aux opérations préliminaires. Monsieur Tétaz, vous avez la parole pour les communications.

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire ad interim :** – Merci, Monsieur le Président.

Nous avons reçu :

## Retrait du postulat « Pour une publication plus dynamique du Bulletin du Conseil communal »<sup>1</sup>

*Lettre*

Lausanne, le 10 mai 2011

Jacques-Etienne Rastorfer  
Conseiller communal

Monsieur le Président  
du Conseil communal  
Hôtel de Ville à Lausanne

<sup>1</sup> BCC 2009-2010, T. II (N° 18/I), p. 792 ; BCC 2010-2011, T. I (N° 2/II), pp. 93-94.

Monsieur le Président,

A la suite du dépôt de mon postulat, le débat a eu lieu dans la commission désignée en automne dernier. Chacun a pu prendre connaissance ensuite du rapport qui en a été fait par notre collègue Pierre Santschi, ainsi que de l'annonce que ce postulat serait retiré avant sa prise en considération par le plenum (selon RCC, art. 63, al. 3).

Je vous prie donc de prendre acte du retrait de mon postulat, actuellement encore au point R71 de l'ordre du jour.

Cette démarche doit permettre au Bureau de lui donner suite sans attendre une réponse formelle au Conseil, comme l'a soutenu la commission.

En vous remerciant par avance, je vous adresse mes salutations les meilleures.

Annexe : rapport de commission de M. Pierre Santschi

(Signé) Jacques-Etienne Rastorfer  
Conseiller communal

## Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2010/57, 2011/02, 2010/38, 2011/02 et N°s 2010/64, 2011/04, 2011/06, 2011/07, 2011/20

*Lettre*

Monsieur Roland Rapaz  
Président du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1002 Lausanne

Lausanne, le 5 mai 2011

## Séances du Conseil communal des 10 et 24 mai 2011

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal, la Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes :

**R87 Préavis N° 2010/57 : Centre funéraire de Montoie : ultime étape de la réfection des toitures ; remplacement de l'ensemble des vitrages du bâtiment et des verrières des chapelles A et B ; rafraîchissement**

**des peintures ; rénovation du revêtement de sol de tous les couloirs de service ; réfection des conduites d'eau froide ; remplacement du mobilier des halls des chambres mortuaires.**

Motif: En raison de la dégradation du bâtiment, des installations et des équipements, certains travaux s'avèrent indispensables et doivent être réalisés durant la belle saison.

**R110 Préavis N° 2011/01 : Dépollution des terres contaminées sur le site équestre du Chalet-à-Gobet.**

Motif: La construction des nouvelles infrastructures du Centre équestre lausannois au Chalet-à-Gobet est tributaire des travaux préalables de dépollution de la parcelle, qui doivent être entrepris sans attendre.

La Municipalité vous prie d'autre part d'accorder l'urgence aux deux objets suivants, qui n'ont pu être traités lors de la séance du Conseil communal du 28 avril 2011 :

**R96 Rapport-préavis N° 2010/38: Efficacité énergétique, économie d'énergie et réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Réponses à une motion et à quatre postulats.**

Motif: Les mesures proposées en réponse à la motion et aux postulats nécessitent une planification importante pour pouvoir être mises en œuvre en 2011.

**R101 Préavis N° 2011/02: Réfection des réseaux de collecteurs communaux et intercommunaux de concentration des eaux usées dans les cours d'eau. Finalisation du chemin piétonnier de la Vuachère.**

Motif: Des travaux de réfection de certains secteurs du réseau de collecteurs de concentration des eaux usées doivent être entrepris en urgence, en raison de risques réels de pollution active liée au degré de détérioration du réseau.

Un certain nombre d'objets devraient par ailleurs être traités rapidement, pour des raisons diverses. La Municipalité vous prie dès lors de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 24 mai 2011 les demandes d'urgence suivantes :

**R108 Rapport-préavis N° 2010/64: Intentions de la Municipalité pour la révision du plan directeur communal – Demande de crédit d'étude. Réponse à divers postulats.**

Motif: La Municipalité souhaite organiser, dès le début de la législature, le processus de révision du plan directeur communal, et développer les instruments de pilotage pour l'accompagner.

**R111 Préavis N° 2011/04: Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers – Plan directeur des jardins familiaux et potagers.**

Motif: La Municipalité souhaite entreprendre sans délai les projets réalisables à court terme présentés dans le Plan directeur.

**R113 Rapport-préavis N° 2011/06: Réponse à la pétition de M<sup>me</sup> L. Lavanchy-Bräm et consorts (75 signatures) – «Parents lausannois en colère – pénurie de crèches : pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière et de façon urgente».**

Motif: L'optimisation de la gestion de l'offre proposée par la Municipalité implique une augmentation du plan des postes du Service d'accueil de jour de l'enfance, dès juillet 2011.

**R114 Préavis N° 2011/07: Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014).**

Motif: Les études et la réalisation de certains projets de mobilité douce prévus en 2011 déjà nécessitent une planification préalable conséquente entre les partenaires concernés.

**R119 Préavis N° 2011/20: Aménagement hydroélectrique de Lavey : optimisation de la production et modifications constructives du barrage – Crédit d'études complémentaire.**

Motif: La Municipalité souhaite conduire sans tarder les travaux préparatoires nécessaires pour répondre aux exigences légales, et terminer les études de projet pour l'augmentation de la production de l'aménagement hydroélectrique de Lavey et de transformations hydrauliques du barrage.

Enfin, un objet inscrit dans le chapitre « Pour mémoire » de l'ordre du jour, devrait être traité dans la séance du Conseil communal suivant la réception du rapport de commission, dont l'imminence est annoncée. Il s'agit du préavis :

**Préavis N° 2011/03: Plan stratégique de la distribution d'eau.**

Motif: Permettre de prendre les mesures financières et organisationnelles pour une planification dès 2011 des infrastructures de distribution d'eau potable.

Nous vous savons par avance gré de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

**Assemblée générale de Lausanne Région***Communication*

Lausanne, le 6 avril 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lausanne Région tiendra sa prochaine Assemblée générale ordinaire le **jeudi 5 mai 2011 à 17 h 00, au Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) à Prilly.**

Comme de coutume, les membres des conseils communaux et généraux des Communes membres sont invités à assister à cette assemblée, dont nous vous communiquons l'ordre du jour au verso de la présente, en vous laissant le soin de donner à cette invitation la suite qui convient.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

Annexe : ment.



**Assemblée générale ordinaire  
de Lausanne Région**

**Jeudi 5 mai 2011 à 17 h 00**  
**Salle « Espace Lausanne Région »**  
**Centre intercommunal de glace  
de Malley (CIGM) à Prilly**

Plan d'accès en annexe  
Parking devant le CIGM gratuit pour cette occasion

**Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 septembre 2010 au Mont-sur-Lausanne
3. Message du président
4. Rapporté d'activités 2010 des présidents de secteur
5. Comptes 2010 :
  - 5.1 Approbation (comptes et rapport de l'organe de contrôle)
  - 5.2 Décharge
  - 5.3 Nomination de l'organe de contrôle pour 2011
6. DUO 15-18
7. Divers et propositions individuelles

A l'issue de cette assemblée, M. Jean-Luc Piguet, directeur, présentera le Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM), qui nous reçoit.

**Addenda au plan partiel d'affectation N° 721  
Flon supérieur – Arrêt du 9 février 2011 du TF**

*Communication*

Lausanne, le 8 avril 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 27 juin 2006, le Conseil communal a approuvé le PPA Flon supérieur (PPA N° 721), le plan routier relatif au contournement de la place de la Sallaz et le rapport d'impact du 15 mai 2005.

Par arrêt du 4 juillet 2007, le Tribunal administratif (aujourd'hui Cour de droit administratif et public et ci-après Tribunal cantonal) a annulé la décision d'approbation du 27 juin 2006 ainsi que l'approbation cantonale du plan routier du 13 septembre 2006, considérant qu'une enquête complémentaire était nécessaire. Celle-ci a eu lieu du 21 novembre au 21 décembre 2007. Les mesures complémentaires ont été approuvées le 26 août 2008 par le Conseil communal et le 7 octobre 2008 par le Département de l'économie (DEC). Les recours formés contre l'approbation de ces mesures ont été rejetés par le Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral (TF).

Suite au souhait exprimé par la commission du Conseil communal chargée d'étudier le préavis du PPA Flon supérieur, l'étude d'un addenda au PPA N° 721 est lancée. Le 1<sup>er</sup> juillet 2008, le Conseil communal approuve cet addenda, qui permet d'ajouter deux niveaux au bâtiment C, soit 2000 m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher supplémentaires. Le Département de l'économie a approuvé cet addenda le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Claude Monod et consorts ont recouru contre ces décisions et le Tribunal cantonal, par arrêt du 25 février 2010, a rejeté le recours. Les opposants ont demandé au TF d'annuler cet arrêt.

En date du 9 février 2011, le TF a admis le recours et a annulé l'arrêt attaqué, de même que les décisions approuvant l'addenda au PPA N° 721. Il a, par ailleurs, octroyé une indemnité de Fr. 2000.– aux recourants, à titre de dépens, à la charge de la Commune. La cause est renvoyée au Tribunal cantonal pour nouvelle décision sur les frais et dépens de la procédure cantonale.

Le Tribunal fédéral :

- a estimé que les conditions permettant de modifier le PPA N° 721 n'étaient pas réunies, de sorte que l'adoption

de l'addenda violait l'article 21, alinéa 2, de la Loi sur l'aménagement du territoire, qui stipule: «Lorsque les circonstances se sont sensiblement modifiées, les plans d'affectation feront l'objet des adaptations nécessaires.»

- rappelle à cet égard que les circonstances n'ont pas changé de manière significative entre l'adoption du PPA et celle de l'addenda. L'augmentation du nombre d'étages résulte d'un changement de conception et d'une nouvelle appréciation d'une situation qui n'a pas changé.
- considère que si le Conseil communal avait l'intention d'augmenter le nombre d'étages constructibles, il lui appartenait de renvoyer la partie du PPA en cause à une procédure ultérieure. Il ne pouvait pas adopter le PPA en sachant qu'il allait le modifier à brève échéance. Un tel procédé est incompatible avec la stabilité des plans garantie par l'article précité. Les citoyens concernés doivent pouvoir se fier aux plans récemment adoptés sans avoir à craindre qu'ils ne soient modifiés peu de temps après.

Le Tribunal fédéral précise par ailleurs que l'argument avancé de l'intérêt public lié à la construction de nouveaux logements en ville ne justifie pas à lui seul, en l'absence de toute circonstance nouvelle, de porter atteinte à la sécurité des plans.

Quant à l'intérêt pour la Commune d'utiliser son bien-fonds de manière optimale, le Tribunal fédéral estime qu'il n'est pas pertinent. En effet, l'Autorité de planification ne peut user de ses prérogatives pour privilégier ses intérêts de propriétaire sans que cela ne soit justifié par les exigences générales de la législation sur l'aménagement du territoire.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

### **Accord partiel avec Swisscom pour le déploiement du réseau FTTH**

#### *Communication*

Lausanne, le 11 avril 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En septembre 2009, les Services industriels de Lausanne (SIL) et Swisscom ont annoncé à l'occasion d'une conférence de presse commune à l'Hôtel de Ville, leur volonté de

collaborer à la construction d'un réseau de communication entièrement en fibre optique jusque dans les appartements (FTTH). Les négociations se poursuivent depuis et sont sur le point d'aboutir. Un accord-cadre de déploiement doit être conclu d'ici au 31 mai 2011, sous réserve de l'acceptation ultérieure par votre Conseil du financement du projet. L'ensemble des documents contractuels seront également soumis à la Commission de la concurrence (ComCo) pour s'assurer de leur conformité à cet égard.

Le modèle de collaboration est celui dit «à quatre fibres»: chaque partenaire dispose de deux fibres par appartement, une pour son usage propre et une qu'il peut louer à d'autres prestataires de services. Le raccordement intérieur est financé par les opérateurs qui en cèdent la propriété au propriétaire du bâtiment contre un droit d'usage.

L'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 350'000.– a permis de tester à l'échelle d'un quartier les enjeux techniques de ce nouveau réseau. Un deuxième compte d'attente sera soumis prochainement à la Commission des finances pour l'étude, dans un délai très bref, de solution de financement alternative, le montant des investissements nécessaires étant important et l'échelonnement des dépenses ne pouvant être étendu.

Le calendrier de négociations prévoyait qu'un accord partiel sur les raccordements intérieurs devait intervenir avant fin mars 2011: ce jalon a été tenu. Dès le mois d'avril, Swisscom commencera à démarcher les propriétaires et les gérances avec des courriers portant l'entête des deux partenaires. Seront également jointes une brochure sur les services IP de Swisscom et une brochure des SIL sur les avantages et la qualité de leur réseau coaxial actuel (HFC) et leur volonté de développer un réseau et des services FFTH dans un proche avenir.

Cet accord sur les raccordements intérieurs prévoit que Swisscom et les SIL disposeront chacun de la moitié des contrats de droit d'usage avec les propriétaires. Ils s'engagent tous deux de manière symétrique à garantir l'accès à deux fibres au partenaire qui n'est pas la partie contractante.

Le préavis portant sur le financement de l'ensemble du projet sera soumis à votre Conseil cet été.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

**Ouverture d'un compte d'attente –  
Remplacement de la chaudière à vapeur N° 4  
de l'usine de Pierre-de-Plan**

*Communication*

Lausanne, le 11 avril 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 9 février 2011, la Municipalité a autorisé les Services industriels à ouvrir un compte d'attente de Fr. 100'000.– pour l'étude du remplacement de la chaudière N° 4 de l'usine de Pierre-de-Plan pour couvrir les futurs besoins du réseau de chauffage à distance.

Cette décision, conformément à l'article 106 du Règlement de votre Conseil, a été transmise à la Commission des finances, qui l'a approuvée dans sa séance du 21 mars 2011.

Le montant de ce compte d'attente sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera soumis ultérieurement à votre Conseil par voie de préavis.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

**Information à la Commission des finances  
en cas de modifications de tarifs, taxes,  
redevances ou émoluments**

*Communication*

Lausanne, le 11 avril 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre des travaux de la commission chargée d'examiner la prise en considération du projet de règlement de M. Pierre Santschi, « Instauration d'une commission des tarifs et émoluments », le débat s'est notamment fortement orienté sur une demande d'information préalable en cas de modification de tarifs, taxes, redevances ou émoluments.

Sans attendre le traitement de cet objet par votre Conseil, et dans un souci de transparence et d'information, la Municipalité vous informe qu'elle a déjà pris les mesures nécessaires afin que la Commission des finances soit désormais systématiquement informée de toutes modifications de tarifs, taxes, redevances ou émoluments.

Cette mesure permettra ainsi à la Commission des finances de débattre sur les modifications envisagées.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

**Groupe scolaire de la Vallée de la Jeunesse –  
Assainissement des façades – Demande d'ouverture  
d'un compte d'attente pour un concours de projet  
et concours d'idées**

*Communication*

Lausanne, le 15 avril 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe scolaire de la Vallée de la Jeunesse a été réalisé en 1971. La conception de ces bâtiments se plie aux principes établis, à partir de 1965, par une commission réunissant autorités politiques, architectes et pédagogues, sous l'appellation CROCS (Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires). Ce système constructif, visant une optimisation des coûts et de la rapidité de construction, a présidé à vingt-cinq réalisations à Lausanne, dans le canton de Vaud et dans d'autres cantons.

Les quatre façades de chaque bâtiment sont constituées d'un rideau de verre, qui suit une composition rigoureuse, marquant la distinction entre les étages et l'emplacement des poteaux. Les ouvertures réduisent les huisseries métalliques au minimum, afin de maximaliser l'apport de lumière, alors que les contre-cours sont recouverts de plaques d'Eternit. Malheureusement, cette façon de faire ne permet pas une isolation performante. A cela s'ajoutent des toits plats, qui nécessitent des travaux répétés afin d'en garantir l'étanchéité.

Depuis 1994, l'un des bâtiments, comprenant une salle multisports triple et une piscine couverte, est propriété de la Ville de Lausanne ; l'autre appartient à l'Etat de Vaud.

Après quarante ans d'utilisation, ce groupe scolaire a besoin d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes. Le gaspillage d'énergie est tel qu'une isolation des façades doit être entreprise au plus vite. Cependant, en raison même du mode de construction, une intervention dans des bâtiments « CROCS » ne va pas sans poser de problèmes. C'est pourquoi, l'Etat de Vaud a décidé de mettre sur pied un concours de projet et concours d'idées pour

l'assainissement des façades. Pour des raisons d'efficacité évidentes, la Municipalité a décidé de s'associer, au travers des services concernés de son Administration, à cette démarche et de participer aux frais nécessaires à l'organisation et à la tenue de ce concours.

Pour la Ville de Lausanne, les frais de concours, évalués sur la base des prévisions des services de l'Etat de Vaud, ainsi que les frais d'étude, liés aux travaux d'assainissement spécifiques au bâtiment communal, ont été estimés par le Service d'architecture à un montant total de Fr. 220'000.–. La Municipalité a donc, dans sa séance du 16 février 2011, décidé d'ouvrir un compte d'attente de ce montant. Dit compte d'attente sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera ultérieurement demandé à votre Conseil par voie de préavis.

Cette décision, conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, a été soumise à la Commission des finances, qui l'a approuvée dans sa séance du 21 mars 2011.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

## **Ouverture d'un compte d'attente pour le Schéma directeur de l'Ouest lausannois – Chantier 2**

### *Communication*

Lausanne, le 18 avril 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du chantier 2 du SDOL, il a été décidé que la mise en valeur des parcelles appartenant à la Commune de Lausanne sur le territoire des communes de Renens et de Prilly à Malley passe par l'organisation d'un concours d'urbanisme, qui se déroulera selon le planning suivant :

- élaboration du règlement-programme du concours d'urbanisme : mars 2011 ;
- établissement du règlement-programme du concours : mars à juin 2011 ;
- concours : août à décembre 2011 ;
- jugement : fin décembre 2011.

Les coûts de cette opération sont estimés à environ Fr. 200'000.– et pris en charge par les propriétaires (Com-

mune de Lausanne et CFF) au prorata des surfaces de terrain qu'ils possèdent.

Sur la base du projet lauréat, un ou des plans partiels d'affectation (PPA) devront être réalisés. En effet, l'affectation actuelle en zone industrielle ne convient pas à la mixité des affectations souhaitées et à la densité prévue par le schéma directeur sectoriel de Malley. L'élaboration du ou des PPA et du rapport d'impact qui les accompagnera, occasionnera des frais d'étude de l'ordre de Fr. 150'000.– répartis selon la clé précitée.

Avant toutefois de lancer le concours précité, il importe de mieux connaître la nature du sous-sol. Une étude sur la pollution des sols a été confiée au bureau Karakas et Français, qui a remis son rapport en août 2010. Le mandat octroyé consistait à faire un bilan de l'état de contamination du sous-sol sur la base des investigations et sondages existants. Ce mandat a permis d'identifier les secteurs qui sont mal documentés. Dans un deuxième temps, ce bureau a été sollicité pour fournir un plan d'action des études de pollution. Des investigations complémentaires sont proposées afin d'établir une documentation de base.

Ces investigations complémentaires consistent à procéder aux mesures suivantes :

- surveillance des eaux souterraines dans le but de mesurer les concentrations de polluant ;
- sondages de reconnaissance dans le but de préciser la nature des terrains dans les zones insuffisamment documentées ;
- investigations de l'air interstitiel du sol dans le but d'évaluer le risque pour les nouvelles constructions.

Ce mandat complémentaire est estimé à Fr. 60'000.–.

Par ailleurs, la dépollution de l'ancien clos d'équarrissage et l'évacuation de la citerne, dans la partie nord-ouest de la parcelle N° 909 des ex-abattoirs de Lausanne, est nécessaire et sera à charge du propriétaire. Elle est évaluée à Fr. 1'800'000.–.

De plus, le mandat des études complémentaires avec deux sondages est estimé à Fr. 25'000.–.

Afin de mener à bien les démarches décrites précédemment, la Municipalité, dans sa séance du 23 février 2011, a décidé d'ouvrir un compte d'attente à hauteur de Fr. 350'000.–. Celui-ci sera balancé ultérieurement par le crédit d'ouvrage, qui sera demandé à votre Conseil par voie de préavis.

Conformément à l'article 106 du Règlement de votre Conseil, cette ouverture d'un compte d'attente a été préalablement soumise à votre Commission des finances, qui a préavisé favorablement en date du 21 mars 2011.

Vous remerciant de prendre note de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

**Prolongement de la ligne tl N° 3 – Mandats d'étude sur le réaménagement du chemin de Maillefer et du carrefour Maillefer–Aloys-Fauquez – Ouverture d'un compte d'attente**

*Communication*

Lausanne, le 26 avril 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le prolongement de la ligne tl N° 3 est projeté pour desservir le nouveau quartier du Bugnon sur les communes de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne. Compte tenu du gabarit actuel de la chaussée du chemin de Maillefer, il y a lieu d'adapter la voirie publique pour permettre le passage des trolleybus et l'implantation de nouveaux arrêts.

A partir de décembre 2011, la mise en service de la prolongation de cette ligne est prévue à l'aide de véhicules de petite taille (Taxibus). Dès décembre 2013, l'ensemble du parcours de la ligne devrait être exploité par des trolleybus. Par ailleurs, une bande cyclable est projetée à la montée ainsi que la présence de trottoirs de part et d'autre de la rue et le maintien de deux voies de circulation. Ainsi, le nouveau gabarit projeté de la voirie sera de l'ordre de 12 mètres (soit deux trottoirs de 2 mètres, une bande cyclable de 1,5 mètre et 6,5 mètres de voies de circulation).

Dans ce contexte, il sera également nécessaire d'adapter et de compléter la gestion lumineuse du carrefour au croisement du chemin de Maillefer et de la route Aloys-Fauquez. En outre, les propositions de réaménagement du terminus de Bellevaux tiendront compte des réflexions déjà entamées sur l'axe Aloys-Fauquez dans le cadre des études d'avant-projet liées aux « axes forts ».

Les études en cours permettront de confirmer et d'entériner le nouveau gabarit du chemin de Maillefer, et de procéder par la suite aux démarches prospectives vis-à-vis des propriétaires riverains touchés par les nouvelles emprises. Les réflexions devront également définir l'emplacement exact des nouveaux arrêts tl et aboutir au projet complet de réaménagement du chemin de Maillefer, ainsi que du carrefour Maillefer–Aloys-Fauquez.

Depuis juin 2010, le Service des routes et de la mobilité a confié deux mandats d'études en vue d'aboutir à la remise d'un avant-projet. Les bureaux d'ingénieurs retenus sont

issus du groupement Watt-Else ayant travaillé dans le cadre des avant-projets des axes forts lausannois. Les mandats ont été provisoirement pris en charge par le budget de fonctionnement 2010 du Service des routes et de la mobilité. Les engagements financiers et les montants comptabilisés jusqu'ici seront extournés par la comptabilité de direction et imputés sur le compte d'attente ouvert à cet effet.

Les dépenses relatives aux mandats en cours et à donner devraient être couvertes par le biais d'un compte d'attente d'un montant de Fr. 300'000.–. Celui-ci sera ensuite balancé dans le préavis qui sera présenté ultérieurement au Conseil communal pour financer le réaménagement du chemin de Maillefer et du carrefour Maillefer–Aloys-Fauquez.

Consultée conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances de votre Conseil s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 7 février 2011.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

**Quartier Vallon-Industrie – Mise en valeur du quartier – Ouverture d'un compte d'attente**

*Communication*

Lausanne, le 26 avril 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le potentiel du quartier du Vallon, dont la Commune de Lausanne est en partie propriétaire, n'est pas à démontrer. La démarche en cours consiste à préparer les conditions-cadres qui permettront de développer le quartier dans une logique de durabilité.

Cette démarche prévoit :

1. d'élaborer un Plan directeur localisé ;
2. de lancer un concours ouvert d'idées et de projets sur le site de l'ancienne usine d'incinération selon la norme SIA 142, en un ou deux tours ;
3. de poursuivre la démarche participative tout au long de la procédure.

Dans le cadre du plan directeur localisé, il est prévu de confier à un bureau d'ingénieurs en environnement un mandat pour la mise en œuvre d'une notice d'impact traitant des

aspects environnementaux et de mobilité. Le coût de ce mandat est estimé à Fr. 90'000.– à la charge de la Commune. Le concours d'idées et de projet représente un coût estimé à Fr. 210'000.–. Le montant estimé pour le suivi et l'organisation de la démarche participative s'élève à Fr. 20'000.–. Il comprend les honoraires d'un expert et les frais engendrés (ateliers, communications, informations, etc.).

Dans sa séance du 22 décembre 2010, la Municipalité a décidé d'ouvrir d'un compte d'attente de Fr. 350'000.–. Ce montant sera balancé dans le cadre du préavis du PPA concernant la parcelle N° 3009 et une portion de la parcelle N° 3013, qui sera présenté ultérieurement au Conseil communal.

Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à la Commission des finances de votre Conseil, qui a donné un préavis positif lors de sa séance du 7 février 2011.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

### Médaille d'or de la Ville de Lausanne

#### Communication

Lausanne, le 26 avril 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 20 mai prochain, la Municipalité aura le privilège de remettre, en la salle du Conseil communal, la médaille d'or de la Ville de Lausanne à M. Eric Tappy, ténor de renommée mondiale, né à Lausanne et qui fête en 2011 ses 80 ans.

Bien que formé au Conservatoire de Genève, c'est dans la capitale vaudoise qu'Eric Tappy débute, dès la fin des années cinquante, sa carrière de soliste avant d'être remarqué par Manuel Rosenthal, alors directeur de l'Opéra Comique, qui lance sa carrière internationale à l'occasion d'une récréation du *Zoroastre* de Rameau. Il est dès lors très vite l'invité des plus grandes scènes mondiales (Cologne, Munich, Lyon, Aix-en-Provence, Londres, Milan, San Francisco, Chicago) et participe à de nombreux Festivals, dont celui de Salzbourg, chantant sous la direction des plus grands chefs : Ansermet, Kleiber, Kubelik, Karajan, Levine ou Harnoncourt.

Reconnu comme un très grand interprète dans le domaine de la musique baroque (et dans la musique de Monteverdi

en particulier), il sera surtout un remarquable mozartien, marquant notamment de son empreinte le rôle de Don Ottavio dans la production du *Don Giovanni* montée par Maurice Béjart au Grand Théâtre de Genève en 1980. Son répertoire s'étend également à la musique du XX<sup>e</sup> siècle, où il excelle dans les rôles de Pelléas et de Alwa (*Lulu*).

Son talent sera récompensé par de nombreuses distinctions dont, en 1968, le Prix Edison pour son enregistrement de l'*Orfeo*, sous la direction de Michel Corboz, ou sa nomination, en 1994, au grade d'Officier des Arts et des Lettres par le Gouvernement français.

Après son retrait de la scène lyrique en 1981, l'instituteur qu'il a brièvement été au début de sa carrière renouera avec son autre grande passion, l'enseignement, en créant l'Atelier d'interprétation vocale et dramatique de l'Opéra de Lyon, puis en devenant professeur au Conservatoire de Genève.

La médaille d'or de la Ville de Lausanne sera remise à M. Eric Tappy lors d'une cérémonie à caractère privé.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

### Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan : « Pour la réciprocité entre mesures énergétiques et taxes »

#### Dépôt

Lausanne, le 10 mai 2011

(Signé) Isabelle Truan

### Interpellation de M. Fabrice Ghelfi : « Les Zurichois ne veulent pas de « la télé », va-t-elle mourir ? »

#### Dépôt

Lausanne, le 10 mai 2011

(Signé) Fabrice Ghelfi



**Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet :  
« Quand culture et politique partisane ne font  
pas très bon ménage »**

Dépôt

Lausanne, le 10 mai 2011

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

**Interpellation de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts :  
« Quelle est la position de la Ville de Lausanne  
et que compte faire la Municipalité concernant  
la protection des délégués syndicaux au sein  
des Transports publics de la région lausannoise (tl) ? »**

Dépôt

Lausanne, le 10 mai 2011

(Signé) Pierre-Yves Oppikofer et consorts

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire *ad interim* :** – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, elle a été accordée à l'unanimité par le Bureau légal.

**Le président :** – J'ai également une communication à vous faire, qui nécessite toute votre attention. A ce jour, nous enregistrons déjà autant de rapports à traiter qu'il y en avait l'année dernière à fin juin. Prévoyant cette ampleur de notre ordre du jour depuis quelque temps déjà, je me suis entretenu à plusieurs reprises avec les présidents de groupe pour trouver une solution afin d'y faire face. La porte était ouverte à diverses possibilités acceptables par le plus grand nombre. La proposition qui a suscité le plus d'adhésions et qui s'est révélée la plus réalisable était d'ajouter une séance du Conseil le mardi 31 mai, un jour consacré en principe aux séances de groupe. J'ose penser que c'est un jour réservé. Le Bureau a donc décidé de convoquer une séance simple du Conseil communal à cette date, soit à 19 h 30.

Par ailleurs, nous avons rencontré des difficultés avec les séances programmées à fin juin, particulièrement la séance du 21 juin prochain. Ce sera la Fête de la musique et plusieurs fanfares sont programmées de 18 h 00 à 22 h 00 sur la place de la Palud. Elles seront suivies, dès 22 h 00, par des groupes rock ou pop. Vu l'isolation phonique de nos fenêtres, il nous a paru totalement impossible de tenir cette séance. Nous avons cherché un autre lieu, en particulier là où nous avons siégé lors du réaménagement de cette salle à l'Hôtel de Ville. Malheureusement, ces lieux sont déjà occupés par d'autres ou réservés pour la Fête de la musique. Il était impossible d'annuler la séance du 21 juin sans la remplacer. J'en ai parlé avec les présidents à l'occasion de la séance que nous avons tenue pour l'organisation de la

prochaine législature. Je me suis aussi entretenu avec la Municipalité, par l'intermédiaire du syndic. Nous sommes tombés d'accord que la date qui permettrait au plus grand nombre d'être présents, et serait acceptée par la plupart d'entre vous, serait le lundi 20 juin. Ce serait une séance double, la séance du 22 étant maintenue. Celle du 21 étant annulée, vous pourrez participer à la Fête de la musique. Nous avons rencontré un autre problème avec le 22 : traditionnellement, la dernière séance de la législature se termine par une manifestation de clôture qui, si mes souvenirs sont bons, se déroule à la Maison de Mon-Repos. Or la dernière fois, la séance s'est terminée à 23 h 45 et peu, voire très peu d'entre nous se sont rendus à Mon-Repos. Par conséquent, pour que vous puissiez participer à cette manifestation sans trop de fatigue à la clôture de notre séance, nous avons prévu de commencer celle du 22 juin à 18 h 00, pour la terminer à 21 h 30. Vous recevrez tout cela par écrit avec le prochain envoi du secrétariat du Conseil.

D'autre part, M. Olivier Français s'absentera de 19 h 00 à 20 h 00 ou 20 h 15. Il est pris par une représentation de la Municipalité.

Pour ce soir, je vous propose le déroulement suivant. Après les questions orales, nous traiterons les urgences municipales, puis nous reprendrons le cours de l'ordre du jour avec les rapports jusque vers 21 h 30 ou 22 h 00. Nous terminerons la soirée avec les initiatives et les interpellations, jusque vers 23 h 30. J'en ai terminé avec les communications, je vous donne la parole pour les questions orales.

**Questions orales**

*Question*

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE) :** – J'ai une question pour la Municipalité, en particulier pour M. Français. Une émission à la Radio suisse romande la semaine dernière signalait la présence de micropolluants dans l'eau potable à Genève et à Lausanne. Genève aurait pris des mesures, mais Lausanne semble en retard. *Quid ?*

*Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – En effet, il y a eu une émission de la Radio suisse romande mercredi dernier, de 8 h 30 à 9 h 30, sur l'eau potable. La RSR a fait des prélèvements tests sur les réseaux dans différentes villes de Suisse romande et en a tiré un bilan. Divers professionnels de la branche ont échangé à ce propos.

Depuis une dizaine d'années, on connaît mieux les micropolluants, on sait comment les traiter. Plusieurs études ont été réalisées dans ce but. L'effet des micropolluants sur la santé humaine n'est pas encore complètement établi même si les milieux scientifiques ont des suspicions assez précises. Comme les conséquences ne sont pas vraiment connues, la

législation n'a pas encore été adaptée. Toutefois, la Confédération a «pris le taureau par les cornes» pour en savoir plus. Elle aide plusieurs collectivités qui s'engagent dans les processus du traitement des micropolluants. Vous en avez entendu parler dans le cadre de la STEP de Lausanne. Celle-ci, tout comme une autre station d'épuration du lac de Zurich, a reçu des aides fédérales pour stopper la pollution dans les eaux usées. En effet, la solution la plus intelligente et la plus efficace est de traiter les eaux directement à la sortie d'un site industriel ou urbain.

Aujourd'hui, l'état sanitaire du lac est géré sur un plan international, puisqu'une conférence a lieu chaque année où des représentants des Conseils d'Etat valaisan, vaudois et genevois ainsi que des préfets de la région Rhône-Alpes participent. Aujourd'hui, le lac est agressé par des micropolluants, ce qui se remarque lorsqu'on pompe en vue de distribuer de l'eau potable. Actuellement, la Ville de Lausanne traite toute une série de polluants; la station de Lutry, par exemple, traite les virus et les bactéries. Le traitement des micropolluants devrait être installé d'ici à la fin de l'année. L'idéal est d'appliquer deux méthodes, l'ozonation et le charbon actif. L'un casse les molécules, l'autre les bloque. C'est un peu technique, mais c'est pour montrer qu'on sait résoudre cette problématique. L'usine de Saint-Sulpice sera rénovée en principe au cours de la prochaine décennie, ce qui permettrait aussi ce type de traitement. L'autre site important, le lac de Bret, traite déjà les micropolluants.

On en est à la deuxième génération de micropolluants, d'ailleurs un préavis prochain en traitera. Cela fait déjà un certain temps qu'on sait que les pesticides en particulier sont agressifs. Aujourd'hui, c'est un peu plus subtil. Toute la chaîne de la chimie, et notamment les médicaments – pour faire court –, nous pose problème. Le degré de pollution connu et rapporté par la SIPEL obligera à terme les collectivités à s'en préoccuper concrètement. Non seulement à Lausanne, mais dans toutes les zones où l'on capte de l'eau potable et où il y a risque de micropolluants. Il s'agira d'être proactif et de ne pas attendre d'y être contraints par des normes.

Vous serez amenés prochainement à vous prononcer sur un complément financier assez important. Vous avez déjà voté des crédits dans ce domaine il y a quelques années. Vous ne le savez pas, mais il s'agissait de traiter les micropolluants dans l'eau qui vient du Pays-d'Enhaut. Les travaux vont enfin commencer. D'ici à deux ou trois ans, l'eau prise depuis L'Etivaz sera aussi traitée contre les micropolluants, les virus et les bactéries.

#### Question

**M. Jean-Charles Bettens (Soc.):** – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, et concerne le Chalet des Enfants. Par son préavis N° 2008/15 du 9 avril 2008, «Plan partiel d'affectation le Chalet des enfants et addenda au plan d'extension 600»<sup>2</sup>,

la Municipalité nous faisait part de ses intentions concernant la reconversion des deux bâtiments agricoles en formule tourisme vert, incluant également des aménagements extérieurs. Ce préavis a été accepté à l'unanimité par ce Conseil le 7 octobre 2008. Le hangar agricole attenant au rural nord a été démoli et remplacé par une nouvelle annexe en bois qui sert de place de jeux couverte. Hormis cette construction, plus rien ne bouge et le projet semble gelé. M<sup>me</sup> la Directrice peut-elle nous dire où en est ce projet et ce qu'on peut en attendre dans les mois à venir?

#### Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Le projet n'est pas gelé, mais il est en travail entre les différentes directions. Une première version avait été ficelée, qui incluait diverses données, du tourisme vert mais aussi des besoins pour l'accueil des enfants des écoles. Sur cette base émise par les services concernés, un premier budget nous a été présenté par le Service d'architecture. Je n'ai pas pu l'accepter parce que les coûts sont trop élevés par rapport à ce qui est prévu au plan des investissements et ce que nous avons imaginés au départ. J'ai demandé plusieurs modifications, avec les économies que cela occasionnerait. Je participerai à une séance à la fin de ce mois je crois, en tout cas avant la fin mai, lors de laquelle un nouveau projet de budget sera présenté. J'espère que ces demandes d'économies seront pertinentes et surtout que leurs effets me paraîtront acceptables. Sinon, le projet sera revu encore une fois, donc je ne peux pas vous dire si ce sera prêt ces prochaines semaines. J'imagine que ce sera plutôt à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

#### Question

**M. Axel Marion (LE):** – Ma question s'adresse vraisemblablement à M. le directeur des Travaux. Dans la *Feuille des avis officiels* du mardi 3 mai, on découvre que la rue du Valentin sera fermée. On créerait un sens unique dans le sens de la montée entre la rue Neuve et l'avenue Vinet. Il n'y a pas de précision concernant la durée, s'il s'agit d'une fermeture définitive ou temporaire. Comme c'est un axe assez roulant, il serait intéressant pour notre Conseil et pour les spectateurs et autres observateurs de nos travaux, de savoir de quoi il s'agit exactement.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:** – J'essaie d'être efficace. Je sais qu'au mois de mai, il y a des travaux pour Swisscom qui vont poser des problèmes au cheminement piétonnier. A ma connaissance, ce n'est qu'une fermeture partielle. Pendant la deuxième partie de notre séance, je vous donnerai les dates et les raisons de cette coupure momentanée. C'est peut-être à cause des Services industriels, mais pas de la Direction des travaux, j'en suis sûr. (*Rires.*)

<sup>2</sup>BCC 2008-2009, T. I (N° 3/II), pp. 205 ss.

**M. Axel Marion (LE):** – Une brève réplique. Je désire savoir si ces travaux pourraient avoir lieu la nuit pour éviter de trop gêner la circulation pendant la journée.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:** – Je le remercie d’être un brin provocateur avec la population lausannoise. Maintenant je peux vous donner la réponse: je dédouane les Services industriels, car nous sommes plusieurs acteurs à intervenir sur l’avenue du Valentin. Il s’agit essentiellement de travaux d’assainissement des conduites d’eau, du gaz et de l’électricité. Le chantier commence le 1<sup>er</sup> juin et se termine fin novembre, l’interruption aura donc lieu durant cette période. Je pourrai vous donner davantage de détails sur la durée de la fermeture dans une réponse écrite. Toutefois, la mise à l’enquête doit théoriquement indiquer la date de fermeture. Si ce n’est pas le cas, l’information est incomplète, et nous corrigerons cela à l’avenir.

#### *Question*

**M. Vincent Rossi (Les Verts):** – Ma question s’adresse aussi au municipal en charge des Travaux. Nous avons pu voir récemment le nouvel aménagement de la place Pépinet. Or notre Conseil avait, en janvier 2010, adopté une résolution demandant un aménagement végétalisé<sup>3</sup>. C’est donc avec une certaine déception que nous avons observé que rien de vert ne pousse dans la zone nouvellement réaménagée. Cependant, la bonne nouvelle est que la nature en ville sera célébrée le 21 mai prochain, précisément sur la place Pépinet. Ma question: est-il possible de pérenniser certains éléments végétaux prévus pour la manifestation?

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:** – Je répondrai à la première partie de votre question. Je ne peux pas parler de ce qui ne relève pas de mon dicastère. Je ne connais pas la suite, mais j’ose penser que des éléments seront conservés.

Nous avons étudié attentivement votre demande, mais il y a beaucoup de conduites sous cet espace, et notamment La Louve. Je ne peux que vous répéter ce que j’avais dit à l’époque: lors de l’étude de cette place, nous avons regardé à quels endroits nous pourrions aménager du végétal. A cet endroit, ce n’est pas possible, compte tenu des canalisations souterraines.

Pour la deuxième partie de votre question, la seule chose que je peux dire, c’est que je n’ai jamais vu, ces dernières années, «l’entreprise Ville» organiser une manifestation sur le thème de la nature avec des installations durables. J’en déduis que l’activité proposée sur la place Pépinet utilisera plutôt des bacs ou des contenants de ce type, qui seront enlevés à la fin de la manifestation. A ma connais-

sance, rien de durable n’est prévu. En outre, des règles ont été établies et les bacs à fleurs urbains ont tendance à disparaître, pour des questions tout d’abord d’entretien et de ressources. En effet, cela nécessite un arrosage artificiel assez important et ce n’est pas la politique de la Ville de recourir à des ornements artificiels, c’est-à-dire non plantés, pour les aménagements urbains. On ne plante qu’en pleine terre.

#### *Question*

**M. Johan Pain (AGT):** – Je pense que ma question s’adresse aussi au directeur des Travaux. Nous sommes toujours en pleine période d’allergies au pollen. On voit d’année en année cette problématique de santé se développer, avec des conséquences assez importantes sur la vie de nombreuses personnes. J’aimerais savoir si, par le biais du Service des parcs et promenades, la Ville prévoit des plantations de fleurs et d’arbres en lien avec ces problèmes d’allergies sur Lausanne et sa région. Je sais que certaines villes d’Europe développent cette réflexion en collaboration avec les services médicaux et envisagent de lutter contre ces sources d’allergies.

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l’Environnement:** – Je n’ai pas connaissance d’une action planifiée pour répondre à ces problématiques. Ce qu’il y a de certain, c’est que le Service des parcs et promenades promeut activement l’arrachage de plantes particulièrement allergènes, dont l’armoise qui se répand très facilement et peut provoquer des réactions allergiques très violentes. On n’éliminera pas tous les noisetiers, tous les bouleaux et on ne renoncera pas à planter des espèces indigènes parce certaines personnes y sont allergiques. Mais la veille est en place pour les espèces particulièrement allergènes et le Service des parcs et promenades sera attentif à suivre les recommandations formulées par les Autorités de santé dans cette affaire.

#### *Question*

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.):** – Ma question s’adresse à M. Vuilleumier. Du 10 juillet au 15 juillet, Gymnastrada se déroulera à Lausanne. Je vous pose la question en tant qu’habitante du quartier pour savoir si des mesures particulières seront prises pour réduire la circulation provoquée par les nombreux automobilistes qui cherchent à stationner à la rue du Maupas, à l’avenue de France et au chemin des Aubépinés.

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports:** – En effet, la question des transports est un des problèmes les plus difficiles à résoudre dans le cadre de Gymnastrada. Heureusement, cette manifestation se passe en été, où le trafic routier est un peu moins important. Les mesures prises concernent surtout

<sup>3</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 18/I), p. 816; BCC 2010-2011, T. I (N° 6/I), pp. 426-427.

l'accès au site de Beaulieu, notamment par les milliers de gymnastes qui y arriveront tous les jours. Deux sont importantes. D'une part, la promotion de sentiers, d'itinéraires pédestres entre les différents sites de Gymnaestrada. Ils seront répertoriés et annoncés de manière à ce que les gens prennent le plus possible ces chemins. D'autre part, les personnes logées plus loin et nécessitant un transport motorisé ne seront pas déposées aux abords immédiats de Beaulieu, mais à la Riponne ou au Flon, le reste du trajet se faisant à pied. Nous espérons ainsi alléger le plus possible la difficulté évoquée par M<sup>me</sup> Wermelinger.

---

**Le président :** – Nous en avons terminé avec les questions orales. Je vous propose de passer aux rapports, avec le préavis N° 2011/57 «Centre funéraire de Montoie – Ultime étape de la réfection des toitures – Remplacement de l'ensemble des vitrages du bâtiment et des verrières des chapelles A et B – Rafraîchissement des peintures – Rénovation des revêtements de sol de tous les couloirs de service – Réfection des conduites d'eau froide – Remplacement du mobilier des halls, des chambres mortuaires». J'appelle à la tribune M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann, présidente rapportrice de la commission.

---

## **CENTRE FUNÉRAIRE DE MONTOIE**

### **Ultime étape de la réfection des toitures**

### **Remplacement de l'ensemble des vitrages du bâtiment et des verrières des chapelles A et B**

### **Rafrâichissement des peintures**

### **Rénovation du revêtement de sol de tous les couloirs de service**

### **Réfection des conduites d'eau froide**

### **Remplacement du mobilier des halls des chambres mortuaires**

Préavis N° 2010/57

Lausanne, le 3 novembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'800'000.–, destiné à procéder, au centre funéraire de Montoie, ci-après désigné « CFM », à l'ultime étape de la réfection des toitures, au remplacement de l'ensemble des vitrages du bâtiment et des verrières des chapelles A et B, au rafraîchissement des peintures, à la rénovation du revêtement de sol de tous les couloirs de service, à la réfection des conduites d'eau froide et au remplacement du mobilier des halls des chambres mortuaires.

Le présent préavis répond au vœu de la Commission des finances de connaître l'étendue des travaux de rénovation encore à effectuer au CFM.

La question s'est posée d'inclure le remplacement des sièges des chapelles A et B dans le présent préavis. Sur la base de l'avis du Service d'architecture, il s'avère que cette opération ne se justifie pas à ce jour et que l'état actuel desdits sièges ne nécessitera pas leur remplacement avant une dizaine d'années. Les réparations éventuelles seront financées par le budget d'exploitation.

De même, les contrôles, les petites et moyennes révisions des quatre fours, l'entretien courant des filtres, ainsi que le remplacement des éléments filtrants des quatre fours seront également financés par le budget d'exploitation.

Par contre, la grande révision desdits fours, qui intervient généralement après dix ans d'exploitation ou 10'000 incinérations par four, et dont la prochaine est planifiée en 2018 et 2019, fera l'objet, par voie de préavis, d'une demande ultérieure de crédit de Fr. 1'200'000.–.

#### **2. Préambule**

Pour mémoire, il est rappelé que le CFM a été mis en service à la fin de 1972.

En 1993-1995, il a fait l'objet, entre autres travaux décrits dans le préavis N° 177 du 26 juin 1992<sup>1</sup>, du remplacement des fours crématoires, de l'amélioration des installations de chauffage et de l'extension du caveau collectif.

<sup>1</sup>Bulletin du Conseil communal (BCC) 1992, T. II, pp. 294-309.

En 2006, votre Conseil a, par acceptation des conclusions du préavis N° 2006/33 du 22 juin 2006<sup>2</sup>, alloué un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 8'246'000.–, destiné à permettre la réalisation d'importants et indispensables travaux, dont certains étaient légalement obligatoires. De fait, afin de respecter les normes en vigueur concernant la protection de l'air, il a été procédé à la pose de filtres, au remplacement de la partie réfractaire des quatre fours crématoires et au renouvellement des installations de ventilation et de réfrigération. De plus, pour mieux répondre à l'attente des familles et du public, les chambres mortuaires ont été modernisées et le bureau des décès transféré de Beau-Séjour au CFM.

Dès 2003, des travaux d'étanchéité des toitures se sont avérés indispensables en raison d'infiltrations d'eau. Le coût de ces interventions, soit Fr. 420'000.–, a fait l'objet de quatre crédits supplémentaires en 2003, 2004, 2005 et 2007. La surface ainsi rénovée représente approximativement la moitié de la surface totale des toitures.

Le rapport, établi en 2008 par une entreprise spécialisée, précise que la surface restante des toitures devrait être rénovée à court terme.

De plus, d'autres travaux s'avèrent aujourd'hui nécessaires. Les vitrages datent de l'année de construction du CFM, soit 1972. Malgré leur entretien régulier, les boiseries se sont altérées, certaines jusqu'à un degré de pourrissement entraînant, en 2009, l'obligation de remplacer deux portes-fenêtres et deux fenêtres pour un montant de Fr. 20'000.–, remplacement financé par le budget de fonctionnement de l'office des inhumations-incinérations. Les vitrages restants ne correspondant plus aux normes actuelles en termes d'isolation thermique, il importe de les remplacer, l'étanchéité de la plupart d'entre eux étant par ailleurs déficiente. Les verrières des chapelles A et B sont également victimes du temps et présentent les mêmes carences que les vitrages. Les murs et le plafond de la chapelle A n'ont jamais été repeints depuis la construction du CFM. Leur aspect grisâtre et peu accueillant a déjà suscité quelques remarques de la part d'usagers. Leur rafraîchissement s'avère donc indispensable. Bien que repeinte en 1994, la chapelle B, au vu de ses importants volumes, capacité et taux d'occupation, nécessite également d'être rafraîchie. Le revêtement du sol des couloirs de service est dégradé sur près de la moitié de sa surface totale. Le passage permanent de charges, ainsi que la qualité des matériaux utilisés à l'époque, en sont la cause. Les conduites d'eau froide, en acier galvanisé, présentent régulièrement, depuis deux à trois ans, des fuites dues à l'oxydation de l'intérieur des tuyaux, principalement au niveau des coudes. Le risque d'inondation, susceptible d'engendrer d'importants dégâts, n'est donc pas négligeable. Enfin, le CFM dispose de six salons destinés à accueillir le public. Le mobilier qui les garnit date lui aussi de la mise en service du CFM et présente des signes d'usure évidents. Nombre de fauteuils sont défoncés et les tapis sont usés ; le tout présente un aspect peu accueillant et contraire à la vocation du CFM. Le remplacement de ces éléments apparaît indispensable.

### **3. Description des travaux**

#### *3.1 Ultime étape de la réfection des toitures*

La constitution actuelle des toitures résulte d'un choix qui privilégiait l'aspect économique. Il en résulte, à ce jour, une dégradation prématurée. L'unique film d'étanchéité de type «Sarnafil» s'est rétracté au point de causer des déchirements de celui-ci et, partant, la détérioration totale du matériau isolant par infiltration d'eau.

Le nouveau type de toiture proposé présente une excellente stabilité temporelle et a l'avantage d'être constitué de deux couches d'étanchéité. De plus, la couche de l'isolant présente un coefficient thermique nettement supérieur.

#### *3.2 Remplacement de l'ensemble des vitrages du centre funéraire*

Lors de la création, en 2007, de l'unité administrative de l'office des inhumations-incinérations, il a été décidé de poser des cadres de fenêtres en bois-métal, matériau assurant une bonne tenue dans le temps et ne nécessitant que peu d'entretien. Ces avantages, ainsi que des raisons esthétiques conduisent à privilégier ce type de matériau.

Les vitrages actuels seront remplacés par des verres isolants assurant une isolation thermique et phonique, ainsi qu'une étanchéité optimales.

#### *3.3 Remplacement des verrières des chapelles A et B*

Les verrières des chapelles A et B jouent le rôle de puits de lumière. A l'instar des vitrages, l'importante surface de ces verrières influence négativement le coefficient d'isolation thermique des dites chapelles. L'évolution des matériaux actuels

---

<sup>2</sup>BCC 2006-2007, T. I, pp. 485-497.

impose, outre le remplacement des verres, le changement de la structure métallique. Tant la vitrerie, que la structure métallique doivent impérativement résister à la charge d'une personne. Ces verrières, en effet, se situent au même niveau que les toitures et doivent faire l'objet d'un entretien régulier.

### *3.4 Rafraîchissement des peintures des chapelles A et B*

Cette opération nécessite prioritairement l'isolation complète des orgues, afin de les préserver de l'humidité et des projections de peinture. Les chapelles seront repeintes successivement, afin d'assurer le déroulement des services dans la seconde chapelle.

### *3.5 Rénovation du revêtement de sol de l'ensemble des couloirs de service*

Afin de ne pas entraver l'exploitation du CFM, ces travaux seront effectués par secteur. Après le ponçage des surfaces à traiter, le nouveau revêtement sera appliqué.

### *3.6 Réfection des conduites d'eau froide*

Ces travaux exigeront une coupure générale de l'alimentation en eau du CFM. Ils concerneront uniquement les canalisations apparentes, car celles qui sont noyées dans les murs du bâtiment ne seront pas remplacées. Afin de garantir au public l'accès aux locaux sanitaires durant les heures d'ouverture du CFM, ces travaux seront exécutés principalement en dehors de ces heures.

### *3.7 Remplacement du mobilier des halls des chambres mortuaires*

Ce remplacement s'effectuera pièce par pièce durant les heures d'ouverture du CFM, mais ne perturbera pas les activités quotidiennes.

## **4. Aspects énergétiques**

Le changement des vitrages et des verrières devrait avoir une influence non négligeable sur la consommation énergétique liée au chauffage du bâtiment.

## **5. Incidences**

### *5.1 Effectif du personnel*

Aucune incidence sur l'effectif du personnel ne résultera de la réalisation des travaux exposés ci-dessus.

### *5.2 Exploitation du CFM*

L'exécution de ces travaux aura une incidence non négligeable sur l'exploitation du CFM. A l'exception du remplacement du mobilier des halls des chambres funéraires, tous les autres travaux nécessiteront la fermeture occasionnelle de l'une ou l'autre des deux chapelles, en fonction de la planification et de l'avancement des travaux.

Compte tenu de ces nuisances, il est possible que certaines entreprises de pompes funèbres orientent temporairement les familles vers d'autres lieux de culte.

## 6. Aspects financiers

### 6.1 Coût des travaux

Selon le devis général établi, les différents ouvrages engendreront un coût global de Fr. 1'800'000.–, qui se répartit comme il suit :

		<b>TTC</b>
221.1	fenêtres bois-métal	Fr. 650'000.–
221.8	éléments spéciaux d'éclairage naturel	Fr. 200'000.–
224.1	étanchéité	Fr. 400'000.–
254	tuyauterie sanitaire	Fr. 120'000.–
285	peinture intérieure	Fr. 140'000.–
900	mobilier halls	Fr. 90'000.–
281.1	revêtement de sol	Fr. 200'000.–
<b>Crédit total demandé</b>		<b>Fr. 1'800'000.–</b>

### 6.2 Charges financières

Les charges financières annuelles résultant de ce crédit d'investissement peuvent être estimées, selon la méthode de l'annuité constante et en tenant compte d'un taux d'intérêt de 3,5% et d'une durée d'amortissement de 20 ans, à Fr. 126'700.–.

### 6.3 Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2011 à 2014 prévoit, pour les travaux à réaliser au CFM, un montant global de Fr. 1'600'000.–. La différence de Fr. 200'000.– s'explique par la nécessité de procéder à la rénovation du revêtement de sol de l'ensemble des couloirs de service.

## 7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2010/57 de la Municipalité, du 3 novembre 2010 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'800'000.– pour procéder, au centre funéraire de Montoie, à l'ultime étape de la réfection des toitures, au remplacement de l'ensemble des vitrages du bâtiment et des verrières des chapelles A et B, au rafraîchissement des peintures, à la rénovation du revêtement de sol de tous les couloir de service, à la réfection des conduites d'eau froide et au remplacement du mobilier des halls des chambres mortuaires ;
2. d'amortir annuellement les dépenses, à raison de Fr. 90'000.–, par la rubrique 2201.331 « amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de la sécurité publique et des sports ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 2201.390 « imputations internes » du budget de la Direction de la sécurité publique et des sports, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre



*Rapport*

Membres de la commission : M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE), rapportrice, M. Raphaël Abbet (UDC), M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz (Les Verts), M. Jean-François Cachin (LE), M. Gérard Chappuis (Soc.), M. André Gebhardt (Les Verts), M. Axel Marion (LE), M. Jean Meylan (Soc.), M. Blaise Michel Pitton (Soc.).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE), rapportrice :** – La commission s’est réunie le lundi 17 janvier 2011 de 10 h 00 à 11 h 00 dans la composition suivante : rapportrice : M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman ; membres présents : M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs, MM. Jean-François Cachin, Axel Marion, Gérard Chappuis, Blaise Michel Pitton (remplace M. Roland Philipoz), Jean Meylan (remplace M. Namasivayam Thambipillai), André Gebhardt, Raphaël Abbet ; M. Johan Pain était excusé.

Pour la Municipalité : M. Marc Vuilleumier, conseiller municipal ; pour l’Administration : M. Jean-Pierre Sanga, chef de l’office des inhumations-incinérations. M. Antoine Deprez, adjoint du chef d’office, a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions.

*1. Objet du préavis*

Le présent préavis sollicite l’octroi d’un crédit d’investissement du patrimoine administratif, destiné à procéder, au centre funéraire de Montoie (CFM), à l’ultime étape de la réfection des toitures, au remplacement de l’ensemble des vitrages du bâtiment et des verrières des chapelles A et B, au rafraîchissement des peintures, à la rénovation du revêtement de sol de tous les couloirs de service, à la réfection des conduites d’eau froide et au remplacement du mobilier des halls des chambres mortuaires.

Ce préavis répond au vœu de la Commission des finances de connaître l’étendue des travaux de rénovation encore à effectuer au CFM.

*2. Discussion générale et examen du préavis*

Les commissaires souhaitent que ce préavis N° 2010/57 permette de terminer la rénovation du CFM. A l’instar de la Commission des finances, ils s’attendent à ce qu’aucun autre préavis ne soit présenté durant les dix prochaines années, hormis celui concernant la réfection complète des quatre fours crématoires.

Un commissaire désire connaître la durée des travaux ; il lui est répondu que les travaux n’interviendront pas avant 2012. En effet, après l’acceptation du préavis, il y aura lieu de procéder à l’étude des offres et aux adjudications, vu que la plupart des travaux seront soumis à la Loi sur les marchés publics. L’on peut donc estimer que ces travaux seront réalisés, par étape, d’ici à quatre ou cinq ans au plus tard.

Un autre commissaire demande si les rénovations des toitures et des vitrages permettront d’atteindre un critère d’isolation suffisant permettant d’obtenir une subvention cantonale. Il lui est répondu que le dossier, une fois le préavis accepté, sera transmis au Service d’architecture, qui se chargera d’étudier la question.

L’on remarque aussi que la rubrique « Divers et imprévus » ne figure pas dans les chiffres et si c’est un oubli, par ailleurs alors que la planification des investissements pour la période 2011–2014 prévoit Fr. 1’600’000.–, pourquoi n’aurait-on pas pu prévoir cette différence, partant de l’idée que les montants étaient déjà connus ?

M. le directeur précise que le montant de chaque poste tient déjà compte d’une marge dans ce sens ; il ajoute qu’il ne devrait par conséquent pas y avoir de demande de crédit supplémentaire. Enfin, pour le plan des investissements, il répond que la différence de Fr. 200’000.– représente le coût de la rénovation du revêtement de sol des couloirs de service.

Il est demandé si la Direction des travaux est impliquée dans ce préavis. M. Vuilleumier répond par l’affirmative et annonce que durant les travaux, l’exploitation du CFM continuera.

*Conclusions*

Les conclusions sont votées en bloc par 6 oui et 3 abstentions.

**Le président :** Madame Fiora-Guttman, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport ?

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE), rapportrice :** – Non, Monsieur le Président, à part relever une petite erreur que vous avez faite. Ce n’est pas le rapport-préavis N° 2011/57 mais bien 2010/57, ou alors j’ai mal compris. Je n’ai rien à ajouter à ce rapport.

**Le président :** – Vous avez certainement raison, j’ai dû faire une faute de frappe lors de ma préparation. La discussion sur ce préavis et le rapport est ouverte.

*Discussion*

**M. Jean-François Cachin (LE) :** – Par ce préavis, la Direction de la sécurité publique et des sports demande un crédit de Fr. 1,8 million pour l’ultime étape de la réfection des toitures, le remplacement de l’ensemble des vitrages du bâtiment, des verrières, divers travaux de rénovation du centre. Pour le groupe libéral-radical et le PDC, ces travaux sont nécessaires et justifiés. Ils ont pris note que certains de ces travaux n’interviendront pas avant 2012.

Lorsque la commission a examiné ce préavis, nous avons eu l’impression que celui-ci a été rédigé sans que toutes les études techniques aient été réalisées par des spécialistes et que les demandes de subvention possibles aient été

déposées. En effet, la réponse du directeur et de ses collaborateurs à un commissaire qui voulait savoir si le dossier de réfection de la toiture et du remplacement des vitrages répondait aux normes d'isolation permettant d'obtenir une subvention de l'Etat de Vaud par son service du SEVEN, était qu'il ignorait la procédure et si une subvention était possible, et qu'il ferait une demande ultérieurement.

Le groupe radical-libéral et PDC a le sentiment que ce préavis est mal ficelé. Les études techniques sont insuffisantes et il a été rédigé sans l'apport des conseils et des spécialistes. Aucun chapitre ne traite l'enveloppe extérieure de la toiture et le remplacement des fenêtres. De plus, nous avons constaté que ni la Direction des travaux, par son Service d'architecture, ni la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, par Logement et Gérances, n'avaient collaboré pour la réadaptation technique du dossier, comme cela devrait être le cas lors de travaux importants. Qui nous dit qu'avec les différentes études encore à mener et les demandes de subvention une fois présentées, le crédit ne sera pas insuffisant? Voire surfait? Pour le groupe libéral-radical et le PDC, il est urgent que le Service d'architecture et la Direction des travaux participent activement aux demandes de subventions, aux demandes de soumission, aux adjudications et au suivi du chantier, comme c'est le cas pour tous les travaux similaires dans notre Administration.

Les travaux demandés par ce préavis sont justifiés, mais les explications qu'il propose, ainsi que les études techniques et financières sont insuffisantes. Vu ce qui précède le groupe libéral-radical et le PDC demandent que ce préavis retourne en commission, conformément aux articles 83 et 84 de notre Règlement, ou qu'il soit retiré provisoirement par la Municipalité afin d'être complété.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – M. Cachin avait déjà manifesté sa mauvaise humeur lors de la séance de commission. J'ai de la peine à comprendre pourquoi.

En effet, le Service d'architecture, notamment, a collaboré à ce projet et l'a validé. Il a validé non seulement les devis demandés par la Police du commerce, qui est en charge de ces dossiers, mais tous les devis, cela m'a été confirmé encore ce jour. Les études ont été réalisées. Quant à la demande de subvention au SEVEN pour les vitrages, etc., la démarche sera entreprise dans le cadre de la rentrée des soumissions, puisque la plupart des postes de ce projet sont soumis à la Loi sur les marchés publics.

Contrairement à ce que j'entends maintenant, ce préavis répond au souhait de la Commission des finances. Elle demande que nous ne venions plus régulièrement avec des crédits supplémentaires ou avec des lignes dans le budget de fonctionnement, mais avec un projet qui présente tous les travaux nécessaires pour que ce centre puisse vivre au moins une dizaine d'année sans travaux supplémentaires. Je vous invite vraiment à voter ce préavis. La toiture est déjà rénovée en bonne partie, mais doit être terminée. Les

vitrages ont vécu et doivent être changé. Il s'agit de travaux basiques, mais qui doivent être réalisés de manière assez pointue. Cela doit se faire tout en permettant un fonctionnement le plus normal possible du centre. Je vous invite vraiment à voter les conclusions de ce préavis.

**M. Jean-François Cachin (LE) :** – Monsieur le Directeur, vous n'êtes pas correct, ce n'est pas de la mauvaise humeur. Nous l'avons dit en commission, et après contrôle: le Service d'architecture n'a pas été consulté. Alors ne venez pas nous dire que toutes les études ont été faites, ce n'est pas vrai. Dès lors, je maintiens ma demande de renvoi de ce préavis en commission.

**Le président :** – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Nous allons donc passer au vote des conclusions. Oui, il y a une demande de renvoi du préavis. Nous allons donc procéder à l'acceptation ou au refus de cette demande. Il faut d'abord que cinq conseillers la soutiennent. C'est le cas. Nous allons procéder à un vote électronique. C'est une motion d'ordre, cela m'aurait facilité la tâche si vous l'aviez exprimée comme telle. Une motion d'ordre demande le renvoi de ce préavis à la Municipalité et à la commission. J'ouvre la discussion.

#### *Discussion*

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – La demande de notre collègue Cachin de renvoyer ce préavis à une nouvelle séance de commission pour des faits nouveaux, n'a absolument rien d'infamant à l'égard de la Municipalité. Il semble que ces faits nouveaux n'aient pas été portés à la connaissance de la commission au moment de ses travaux et je pense que nous pouvons entrer dans les raisons de cette motion d'ordre.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – J'aurai voulu savoir sur quelle disposition du Règlement du Conseil communal se fonde cette demande. J'interviendrai à nouveau dès que je saurais quel article est concerné. (*Rumeurs.*) Si c'est l'article 83, il ne s'agit pas d'un renvoi en commission, mais du fait que la motion qui concerne le débat sans toucher à son fond est mise en discussion et soumise au vote. Ensuite, s'il s'agit de demander de rediscuter à la séance suivante du Conseil communal, ce sera fait, mais il ne s'agit pas de renvoi en commission.

**Le président :** En effet, soit j'applique l'article 83 et je considère cette demande comme une motion d'ordre, soit j'applique l'article 84 et c'est un renvoi de vote. A moins que quelqu'un puisse m'éclairer sur la question, le renvoi en commission n'existe pas. Je ne le trouve pas dans le Règlement. Par conséquent, je considère que c'est une motion d'ordre.

#### *Discussion*

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (LE) :** – En 2003, je présidais cette noble assemblée. Si vous vous souvenez, un

bâtiment avait été transformé par l'ECA-Cité Derrière, avec une garderie. J'ai peut-être aussi la mémoire qui flanche et il faudrait que je me plonge dans le Bulletin du Conseil, mais vous m'avez prouvé par A + B que c'était possible et nous avons accepté le renvoi en commission. Et surtout de surseoir en attendant de savoir ce qu'il en était des garderies. Donc nous l'avons déjà fait. Ensuite, c'est seulement une question de bon sens.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – J'ai dit que j'interviendrais de nouveau. C'est peut-être une déformation professionnelle, mais j'ai participé à l'élaboration du Règlement du Conseil communal dans sa nouvelle version. Or, jamais nous n'avons introduit ce type de possibilité. Je n'y suis pas opposé, mais cela crée évidemment un précédent. La seule voie possible, c'est que la Municipalité retire le préavis, le corrige, le modifie ou le complète. Alors il serait possible qu'une nouvelle commission le travaille et présente un nouveau rapport au Conseil. Je n'en vois pas d'autre. Ce n'est toutefois pas la volonté de la Municipalité, du municipal Vuilleumier. Par conséquent, je ne vois pas comment on peut renvoyer ce rapport à une commission parce qu'un groupe n'est pas d'accord ou considère que le projet présenté ne correspond pas à ses attentes.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE) :** – Je l'admets, notre Règlement ne prévoit pas cette possibilité. Avoir fait une fois une entorse à notre Règlement n'est peut-être pas une raison de la répéter. Néanmoins, c'est une bonne suggestion que la Municipalité retire son rapport-préavis pour que nous puissions convoquer à nouveau une commission. Sinon, je ne vois pas comment ce serait possible. C'est très dommage, parce que la première commission n'a pas disposé de tous les éléments qu'elle aurait dû avoir pour se déterminer correctement. Je ne sais pas comment nous pouvons sortir de cette situation, à moins d'admettre de faire une nouvelle fois une exception. Ensuite, nous modifierons le Règlement.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Il n'y a pas de point de vue juridique parce que tout ce qui a été dit est vrai. En revanche, certaines pratiques ont existé ces trente dernières années. L'une d'elles est que si une majorité du Conseil votait pour une motion d'ordre de ce type, cela signifiait qu'on ne pouvait pas traiter du préavis à cette séance-là. Il paraissait sensé alors que la Municipalité organise une nouvelle séance de commission, et non un retrait, d'ici à la séance suivante. C'est arrivé au moins quatre ou cinq fois en vingt-cinq ans. Mais sur le plan réglementaire, il n'y a en effet rien de solide.

**Le président :** – Je suggère que la présidence se soumette au verdict du Conseil communal. Les positions s'étant exprimées, je vous propose de voter. Lors de la discussion, deux arguments ont été exposés. Le premier vote vous demanderait si vous acceptez une motion d'ordre visant à reporter la discussion et le vote final sur ce préavis à une séance ultérieure, et qu'entre-temps, il y ait un complément de commission. Si vous acceptez, il en sera fait ainsi. Si vous refusez, nous continuons la discussion sur ce préavis

et nous votons les conclusions de ce préavis aujourd'hui. Cela vous va-t-il? J'annule toutes les demandes de parole antérieures. Mais si quelqu'un veut contester ou proposer autre chose...

Donc votent oui ceux qui soutiennent la motion d'ordre de M. Cachin. Votent non ceux qui souhaitent poursuivre cette discussion et passer au vote final aujourd'hui. Nous votons de manière électronique.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

J'aimerais un peu de calme pour pouvoir m'exprimer sereinement... Je vais donc trancher en faveur de la poursuite de la discussion et du vote ce soir encore. Mais on me dit que je dois encore appuyer sur un bouton... *(Brouhaha.)* C'est la technique. J'ai déjà tranché oralement, vous avez entendu.

Avec 37 non, 36 oui, 1 abstention, la discussion se poursuit.

*Discussion*

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) :** – Au risque d'apparaître comme mauvais perdants et en nous appuyant cette fois sur le Règlement, nous demanderons un renvoi du vote.

**Le président :** – Vous demandez l'application de l'art. 84 «*Si la Municipalité ou dix conseillers demandent que la votation n'intervienne pas séance tenante*»... Dix conseillers demandent-ils que le vote soit reporté à une séance ultérieure? C'est le cas: dix conseillers demandent le renvoi. Il ne s'agit cependant que du vote, et pas de la discussion. Donc la discussion se poursuit.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – Je suis un peu le gardien du Règlement aujourd'hui, mais je vous rends attentifs que selon l'article 84, la discussion est reprise à la séance suivante. Donc la discussion a lieu avant le vote. Si je me rappelle bien, cette modification avait été introduite, parce qu'il était absurde de continuer de discuter «pour rien», puis de seulement voter à la séance suivante. Donc je vous propose de reprendre la discussion la prochaine fois et la faire suivre d'un vote.

**Le président :** – C'est tout à fait logique, Monsieur Dolivo.

**M. Charles-Denis Perrin (LE) :** – M. Dolivo est le gardien du Règlement, je voudrais être le gardien du bon sens. Si nous demandons un renvoi du vote, ce n'est pas pour exprimer notre mauvaise humeur mais pour recevoir plus d'informations. Puisque M. Vuilleumier dit qu'il a toutes ces informations sous le coude, qu'il nous les fasse parvenir. C'est sans retenir notre enthousiasme que nous voterons ces conclusions, s'il sait nous convaincre.

**M. Guy Gaudard (LE) :** – Dans la même ligne, nous aimerions avoir le détail de chaque CFC, si c'est possible,

car ici, ils sont indiqués en chiffres ronds : Fr. 650'000.–, Fr. 200'000.–, Fr. 400'000.–. Ces montants sont tellement bien calculés au millier de francs près qu'il serait intéressant de connaître le détail de ce descriptif. Comme, d'après M. Vuilleumier, le Service d'architecture a été consulté, cela ne devrait lui poser aucun problème de nous montrer ces chiffres lors de la prochaine séance.

**Le président :** – Je clos cette discussion pour le moment. Elle sera reprise à notre prochaine séance et se terminera par la vote des conclusions du rapport-préavis.

\_\_\_\_\_

**Le président :** – Nous poursuivons avec le rapport-préavis N° 2010/38, «Efficacité énergétique, économie d'énergie et réduction des émissions CO<sub>2</sub> – Réponses à une motion et à quatre postulats». J'appelle à la tribune M. Nkiko Nsengimana.

\_\_\_\_\_

## Efficacité énergétique, économie d'énergie et réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

### *Réponses à une motion et à quatre postulats*

Préavis N° 2010/38

Embargo Lausanne, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du rapport-préavis**

Le présent rapport-préavis répond à une série d'initiatives portant sur les domaines de l'amélioration de l'efficacité énergétique, des économies d'énergie et de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Les thématiques abordées sont interdépendantes et justifient une réponse commune.

Ce rapport-préavis est conçu comme complémentaire au rapport-préavis N° 2009/27<sup>1</sup>, qui présentait les objectifs et la stratégie des Services industriels de Lausanne (SIL) en matière d'augmentation de la production d'électricité à partir de sources renouvelables. Il présente le second volet de la politique énergétique municipale, qui vise à encourager les économies d'énergie.

Motion de M. Giampiero Trezzini : « Thermographie aérienne de la ville de Lausanne »<sup>2</sup>

La Municipalité propose à votre Conseil de rejeter le projet soumis par la motion de M. Trezzini, dont le coût est estimé à quelque Fr. 350'000.– pour la réalisation de la thermographie aérienne et des actions de communication pour exploiter les résultats recueillis (exposition, site internet).

Tout en approuvant pleinement ce qui fonde la démarche de M. Trezzini – le souci d'encourager les économies d'énergie par l'isolation des bâtiments –, la Municipalité estime qu'une thermographie aérienne serait redondante avec des actions déjà effectuées et, à un moment où le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) a été lancé avec succès<sup>3</sup>, qu'une telle opération peut avantageusement être remplacée par d'autres actions. Une thermographie aérienne est en effet avant tout un outil de sensibilisation des citoyens à la question des déperditions d'énergie des bâtiments. Son impact est en grande partie dû au caractère spectaculaire d'un cadastre thermique infrarouge. Toutefois, la compréhension immédiate d'une échelle de couleurs allant par exemple du bleu, « déperditions faibles », à rouge vif, « très fortes déperditions », a tendance à voiler les difficultés importantes d'interprétation d'un tel cadastre et le fait qu'il est loin d'être un diagnostic énergétique des bâtiments.

Dans le domaine des actions de sensibilisation, la Municipalité estime que sa participation à la campagne Display a été efficace. Elle a d'ailleurs été distinguée en ce sens, obtenant un Watt d'Or, décerné par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), en janvier 2007<sup>4</sup>. De plus, avec l'introduction en août 2009 du CECB, conçu sous la responsabilité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et que le Conseil d'Etat vaudois, sur mandat du Grand Conseil, a pris l'engagement de rendre obligatoire, la Municipalité estime qu'une étape importante a été franchie qui répond parfaitement à l'esprit de la motion.

<sup>1</sup> Préavis N° 2009/27 « Création d'une société d'investissement pour l'augmentation de la production lausannoise d'électricité d'origine renouvelable. Complément de crédit d'étude pour une installation géothermique à Lavey. Mise en œuvre d'un système communal de rétribution à prix coûtant subsidiaire pour les installations photovoltaïques privées. Réponses à la motion de M. Jacques Bonvin et consorts et aux postulats de M. Filip Uffer, de M. Jean-Pierre Bébox, de M. François Huguenet et de M. Charles-Denis Perrin », adopté par votre Conseil dans sa séance du 27 octobre 2009.

<sup>2</sup> Bulletin du Conseil communal (BCC), séance N° 13/2 du 27 mars 2007, pp. 346-347.

<sup>3</sup> Pour son lancement en août 2009, la Confédération a proposé la subvention des 15'000 premiers CECB. Début septembre, la subvention était épuisée. Les propriétaires d'habitation pouvaient faire établir par un expert certifié un CECB avec un rapport complémentaire de proposition d'assainissement d'une valeur de Fr. 1200.– pour le prix de Fr. 200.– seulement.

<sup>4</sup> La campagne Display de la Ville de Lausanne a été primée en 2007 par un prix créé par l'OFEN, le « Watt d'Or », qui récompense les initiatives exemplaires en matière de politique énergétique. L'OFEN a retenu la démarche Display pour sa qualité et relevé de manière générale que « la Ville de Lausanne [faisait] preuve d'un engagement supérieur à la moyenne en faveur du développement durable ».

En conséquence, la Municipalité présente un contre-projet à la motion de M. Trezzini sous la forme d'une stratégie globale des Services industriels en matière de services et d'informations dans le domaine de l'efficacité et du conseil énergétique, et d'une proposition de subventions de Fr. 500'000.– à prélever sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables, pour encourager, dans le prolongement de l'action de la Confédération pour le CECB, le recours aux bilans (cahier technique SIA 2031, CECB ou Display) et aux diagnostics énergétiques.

En outre, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 400'000.– pour assurer, dans le cadre de l'introduction d'un nouveau logo, la cohérence de la communication des SIL et de la déclinaison de leur offre paradoxale : vendeurs d'énergie et d'économies d'énergie.

Postulat de M. Charles-Denis Perrin: «Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie»<sup>5</sup>

Pour répondre au postulat de M. Perrin, les SIL ont rouvert le centre d'informations au public «Contact énergies», déjà actif dans les années 1990. La Municipalité sollicite la création du poste de responsable de ce centre (1 EPT) et la compensation de son impact financier par une subvention du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables. Elle demande à cette fin l'attribution d'un montant annuel maximal de 130'000.–.

Postulat de M. Perrin et consorts «Marquer son époque de son empreinte : OUI, mais pas avec du CO<sub>2</sub>»<sup>6</sup>

Les collectivités publiques ayant un devoir d'exemplarité, la Municipalité s'est fixé, par convention avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc), des objectifs de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> induites par l'activité de l'Administration. La signature de cette convention répond aux objectifs du postulat de M. Perrin.

En cas d'atteinte des objectifs de la convention, la Ville obtient un remboursement partiel de la taxe fédérale sur les émissions de CO<sub>2</sub>. La Municipalité propose de verser les montants touchés à ce titre jusqu'à concurrence de Fr. 2 millions sur le Fonds de réserve et de renouvellement du chauffage à distance et de les utiliser pour permettre d'accélérer le développement de ce réseau au sud de la ville. En effet, l'atteinte des objectifs de la convention est en grande partie imputable à la récupération de la chaleur de TRIDEL par le chauffage à distance.

Postulats de M. Nkiko Nsengimana «Pour un plan d'action de l'amélioration de l'efficacité énergétique»<sup>7</sup>

Bien qu'elles n'aient jamais été présentées sous forme de plan d'actions, les mesures prises par la Municipalité en matière d'efficacité énergétique répondent à l'esprit du postulat de M. Nsengimana: l'analyse du parc immobilier de la Commune par la méthode Display complétée par une analyse en profondeur encore en cours de l'état du patrimoine financier par le Service du logement et des gérances, la mise à disposition des professionnels du bâtiment de la méthode SméO et son utilisation pour les concours du projet «3000 logements», la signature de la convention d'objectifs avec l'AEnEc (concerne notamment les bâtiments du patrimoine administratif), le projet pilote de «smart metering», et la subvention communale sollicitée dans le cadre de ce rapport-préavis pour soutenir les bilans et diagnostics énergétiques (voir ci-avant), sont autant d'actions qui vont dans son sens. Les mesures prises au niveau communal complètent avec cohérence les mesures de soutien financier pour l'assainissement du parc immobilier suisse prévues aux niveaux fédéral et cantonal.

Postulat de M. Claude-Alain Voiblet et consorts «Puits de carbone, notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter?»<sup>8</sup>

En réponse au postulat de M. Voiblet et consorts sur la possibilité de valoriser ses forêts comme puits de carbone pour obtenir des certificats d'émissions de CO<sub>2</sub>, la Municipalité présente, en l'absence de certitudes sur l'évolution de la législation sur le CO<sub>2</sub> après 2012, les pistes qui lui semblent praticables.

---

<sup>5</sup>BCC, séance N° 9 du 6 décembre 2006, pp. 885-886.

<sup>6</sup>BCC, séance N° 3/2 du 7 octobre 2008, pp. 227-229.

<sup>7</sup>BCC, séance N° 3/2 du 7 octobre 2008, pp. 231-232.

<sup>8</sup>BCC, séance N° 6/2 du 25 novembre 2008, p. 565.

## Table des matières

<b>1. Objet du rapport-préavis</b> .....	689
<b>2. Table des matières</b> .....	691
<b>3. Contexte législatif</b> .....	692
3.1 <i>Constitution vaudoise et Loi cantonale sur l'énergie</i> .....	692
3.2 <i>Le certificat énergétique des bâtiments</i> .....	692
<b>4. Réponse à la motion de M. Trezzini</b> .....	693
4.1 <i>La thermographie</i> .....	694
4.2 <i>La thermographie aérienne</i> .....	694
<b>5. Contre-projet de la Municipalité à la motion de M. Trezzini</b> .....	696
5.1 <i>Prestations commerciales dans le domaine du conseil énergétique</i> .....	697
5.2 <i>Soutien à la réalisation de bilans et de diagnostics énergétiques</i> .....	697
5.3 <i>Prestations de contrôle selon la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)</i> .....	698
5.4 <i>Une mission paradoxale mais une image unifiée</i> .....	699
<b>6. Réponse au postulat de M. Perrin sur l'information en matière d'énergie</b> .....	700
6.1 <i>Information et sensibilisation du public en matière d'énergie et de développement durable</i> .....	700
<b>7. Réponse au postulat de M. Perrin et consorts sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub></b> .....	701
7.1 <i>Bilan carbone de l'activité de l'Administration communale</i> .....	701
7.2 <i>Convention d'objectifs entre l'Administration communale et l'AEnEc</i> .....	703
7.3 <i>Bilan carbone au niveau du territoire lausannois (Convention des maires)</i> .....	705
7.4 <i>Projet de management énergétique urbain</i> .....	705
7.5 <i>Réponse aux demandes du postulat de M. Perrin</i> .....	705
<b>8. Réponse au postulat de M. Nsengimana pour le soutien à l'efficacité énergétique</b> .....	708
8.1 <i>Mesures aux niveaux fédéral et cantonal</i> .....	709
8.2 <i>Mesures au niveau communal</i> .....	709
8.3 <i>Réponse de la Municipalité</i> .....	710
<b>9. Réponse au postulat de M. Voiblet et consorts sur les puits de carbone</b> .....	711
9.1 <i>Le bois, la Suisse et le Protocole de Kyoto</i> .....	711
9.2 <i>Position du Conseil fédéral</i> .....	711
9.3 <i>Position de la Municipalité</i> .....	712
<b>10. Conséquences sur le personnel</b> .....	713
<b>11. Synthèse des aspects financiers</b> .....	713
11.1 <i>Subventions et crédit d'investissement</i> .....	713
11.2 <i>Plan des investissements</i> .....	713
11.3 <i>Conformité des subventions</i> .....	714
11.4 <i>Conséquences sur le budget de fonctionnement</i> .....	714
<b>12. Conclusions</b> .....	715

### 3. Contexte législatif

#### 3.1 Constitution vaudoise et Loi cantonale sur l'énergie

La Constitution vaudoise pose en son article 56, alinéa 1, que «l'Etat et les Communes incitent la population à l'utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles, notamment de l'énergie». Le Canton s'est donné des moyens légaux dans ce domaine, notamment par le biais de la Loi sur l'énergie (LVLEne), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Dans son article premier, la LVLEne se donne pour but «de promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement. Elle encourage l'utilisation des énergies indigènes, favorise le recours aux énergies renouvelables, soutient les technologies nouvelles permettant d'atteindre ces objectifs et renforce les mesures propres à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et autres émissions nocives. Elle vise à instituer une consommation économe et rationnelle de l'énergie. Dans ce sens, elle veille à l'adaptation de la fourniture énergétique en qualité, quantité, durée et efficacité.»

Dans le registre du chauffage urbain, la LVLEne pose un cadre très favorable : à son article 25, elle impose le choix du chauffage à distance, dans les limites du réseau, pour les nouveaux bâtiments et les bâtiments dont les installations de chauffage subissent des transformations importantes.

En matière de construction, le Conseil d'Etat a précisé dans le règlement d'application de la Loi cantonale sur l'énergie (RLVLEne) les mesures permettant de réduire la consommation d'énergie et de favoriser l'apport de sources d'énergies renouvelables dans les bâtiments nouveaux et existants. Ce règlement fixe notamment les dispositions en matière d'indices énergétiques à atteindre, de part minimale d'énergies renouvelables ou de récupération à mettre en œuvre, d'isolation et de protection thermique des bâtiments à construire et à rénover, de climatisation, de ventilation et de contrôle à effectuer par les Autorités compétentes.

Pour les bâtiments neufs et les rénovations importantes, la LVLEne est une bonne réponse au problème de la déperdition d'énergie soulevé par M. Trezzini dans sa motion, à celui des émissions de CO<sub>2</sub> soulevé par M. Perrin dans son postulat et peut être considérée comme partie intégrante du plan d'action pour l'efficacité énergétique souhaité par M. Nsengimana dans son postulat.

Elle va également dans le sens du second postulat de M. Perrin puisqu'elle pose en son article 33 que «l'Etat et les Communes dispensent des informations et des conseils aux collectivités publiques, aux entreprises et au public» et que son article 40 instaure une taxe sur l'électricité prélevée auprès des consommateurs finaux, destinée à un fonds cantonal exclusivement affecté à la promotion des mesures prévues par la LVLEne.

#### 3.2 Le certificat énergétique des bâtiments

##### 3.2.1 Au niveau fédéral

Au niveau du Parlement fédéral, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-CE) a déposé le 30 août 2007 une motion portant sur l'introduction au niveau national d'un certificat énergétique<sup>9</sup> :

*«Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de loi instituant une Déclaration de la consommation d'énergie (également appelé certificat énergétique pour les bâtiments) uniforme pour toute la Suisse. Cette déclaration doit être obligatoire tant pour les nouvelles constructions, les assainissements importants de bâtiments et les transferts d'immeubles que pour la location d'appartements et d'immeubles. Dans le cas de la location, une période transitoire de 15 ans peut être prévue.»*

Le Conseil fédéral a indiqué dans son avis du 21 septembre 2007 que l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) avait étudié dès 2006 la mise en œuvre d'un instrument de ce genre et qu'il était arrivé aux conclusions suivantes :

- un certificat énergétique pour les bâtiments est applicable en Suisse et aurait un impact sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- un ancrage dans le droit national en matière d'énergie et une intégration dans la réglementation d'application prévue par le droit fédéral sont possibles ;
- une obligation permettrait de toucher une part importante des bâtiments d'habitation existants et d'encourager des rénovations.

<sup>9</sup>Objet parlementaire N° 07.3558 «Introduction d'un certificat énergétique pour les bâtiments qui soit obligatoire et uniforme pour toute la Suisse».



Toutefois, il précisait que l'Office fédéral de la justice, dans son expertise du 20 juillet 2007, était arrivé à la conclusion que la Confédération pouvait prescrire des certificats énergétiques conformément à la Constitution, si ceux-ci servent en premier lieu à informer et qu'ils ne sont pas liés à des objectifs contraignants<sup>10</sup>.

Le Conseil national a pour sa part proposé, lors de sa séance du 7 avril 2008, de modifier le texte de la motion de manière à ce que le certificat énergétique soit facultatif.

Le 27 mai 2008, par 119 voix contre 60, le Conseil national a adopté la motion en proposant un certificat facultatif. La CEATE-CE a adhéré à cette modification le 16 décembre 2008. Elle considère que la motion modifiée permettra au moins de mettre en place une structure uniforme en matière de certificat énergétique pour les bâtiments. Le Conseil des Etats a adopté la motion dans sa version modifiée en décembre 2008.

Le 24 juin 2009, le Conseil fédéral a soumis au Parlement son «Message concernant la modification de la Loi sur l'énergie»<sup>11</sup> qui propose une réponse à cette motion. Il inscrit cet objet dans la loi tout en confirmant qu'il est de la compétence des Cantons :

Art. 9 «Bâtiments», al. 4 (nouveau)

«4 Ils édictent des prescriptions uniformes sur l'indication de la consommation d'énergie des bâtiments (certificat énergétique des bâtiments). Ils peuvent définir si le certificat énergétique des bâtiments est obligatoire sur leur territoire et, lorsqu'il est obligatoire, les cas dans lesquels il l'est.»

Le Conseil fédéral relève dans son message que cette inscription dans la LEne ne change rien à la compétence des Cantons, garantie par la Constitution<sup>12</sup>, quant à la définition du contenu du certificat. Le Conseil des Etats a adopté le projet du Conseil fédéral le 30 novembre 2009. Le Conseil national doit encore traiter cet objet.

### 3.2.2 Au niveau cantonal

En l'absence de modèle fédéral imposé, les Cantons ont coordonné l'élaboration d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) au travers du «Modèle de prescriptions énergétiques des Cantons (MoPEC)» dans le cadre de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK). Ce CECB est parti des travaux de la Société des ingénieurs et architectes (SIA), qui a établi un cahier technique pour les certificats énergétiques des bâtiments (SIA 2031).

Les Cantons devront adapter leur législation pour permettre l'entrée en vigueur d'un CECB et détermineront chacun son caractère obligatoire ou facultatif.

Dans le canton de Vaud, une motion du député Bernard Borel a été traitée en août 2008<sup>13</sup> par une commission du Grand Conseil, puis renvoyée au Conseil d'Etat avec un délai de deux ans pour y répondre. La motion demande une introduction obligatoire du certificat pour les bâtiments à vendre et en location. Cet objet a obtenu le soutien de la conseillère d'Etat en charge de l'énergie, qui s'est engagée, si rien n'était recommandé au niveau fédéral ou intercantonal dans ce délai, à envisager une démarche législative spécifiquement vaudoise.

L'introduction obligatoire du CECB répond pleinement – et au-delà – à l'esprit de la motion de M. Trezzini : le CECB qualifie précisément la qualité de l'enveloppe du bâtiment, plus précisément que ne pourrait le faire une thermographie aérienne.

## 4. Réponse à la motion de M. Trezzini

La motion de M. Trezzini intitulée «Thermographie aérienne de la ville de Lausanne» demande que la Municipalité :

- « fasse procéder à une thermographie aérienne de Lausanne. L'avion devant parcourir des secteurs en ligne droite, cette opération pourrait intéresser les Communes voisines ;
- génère, à partir des données récoltées, un site sur l'exemple de Marseille, qui permette à chacun de prendre connaissance de l'état de la consommation énergétique de son habitat ou lieu de travail ;
- dans les cas extrêmes, signale activement aux propriétaires l'état thermique des immeubles. »

<sup>10</sup>Constitution fédérale, art. 89, al. 2 : «La Confédération fixe les principes applicables à l'utilisation des énergies indigènes et des énergies renouvelables et à la consommation économe et rationnelle de l'énergie.»

<sup>11</sup>Objet du Conseil fédéral N° 09.061 «Loi sur l'énergie. Modification».

<sup>12</sup>Art. 89, al. 4 : «Les mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments sont au premier chef du ressort des cantons.»

<sup>13</sup>«Motion Bernard Borel et consorts pour une notation énergétique des logements», développée le 11 mars 2008, traitée par une commission du Grand Conseil en août 2008 et renvoyée au Conseil d'Etat avec un délai de réponse de deux ans, soit août 2010.

Pour les raisons qu'elle expose ci-après, la Municipalité ne souhaite pas s'engager dans la voie proposée par M. Trezzini, qu'elle a toutefois étudiée avec intérêt. Conformément à l'article 65 du Règlement de votre Conseil, ce rapport-préavis présentera le projet de décision demandé par la motion lors de sa prise en considération, puis le contre-projet de la Municipalité<sup>14</sup>.

#### *4.1 La thermographie*

La thermographie est une technique de cartographie des températures. Son instrument de mesure est la caméra thermique qui permet de visualiser les flux de rayonnements thermiques (ou luminances) et fournit des images thermiques. Ces dernières deviennent des cartes de luminances lorsque les différentes couleurs sont rapportées à l'échelle des luminances de la caméra et un thermogramme lorsque cette première échelle est transformée en échelle des températures.

La thermographie a de nombreuses applications dans le domaine militaire, médical et industriel. Elle est également utilisée dans le domaine de l'isolation des bâtiments. Cette dernière application s'est d'abord développée dans les pays nordiques, dès l'apparition de cette technologie dans les années 1960.

Contrairement à ce qu'indique M. Trezzini, une thermographie ne permet pas de «prendre connaissance de l'état de la consommation énergétique» d'un bâtiment. Elle ne permet pas de calculer ou de prédire la consommation conventionnelle d'un bâtiment donné et encore moins la consommation effective de ce dernier – qui se lit par ailleurs très facilement au compteur. En revanche, une thermographie permet de mettre en évidence des irrégularités thermiques et de localiser les défauts d'un bâtiment. La thermographie d'un bâtiment doit toutefois être interprétée par un spécialiste qui dispose de connaissances pointues en matière de flux de rayonnement thermique, de techniques et de matériaux de construction. La thermographie ne permet pas à elle seule, loin de là, de faire un bilan énergétique. Elle n'est qu'un des instruments à disposition pour poser un diagnostic lors d'un audit énergétique.

Pour obtenir des résultats fiables (qui ne soient pas faussés par la chaleur résiduelle emmagasinée par les objets exposés au soleil), la thermographie d'un bâtiment ne peut s'effectuer qu'avec des températures extérieures suffisamment basses sur une période suffisante. Dans nos contrées tempérées, l'été est ainsi peu propice à la réalisation de thermographies, même aux petites heures du matin.

Il faut encore relever que la caméra thermique ne relève pas les déperditions de chaleur par le sol, ni les pertes par ventilation, estimées respectivement à 11 % et 20 % de la consommation dans une maison peu isolée. Ces valeurs sont nettement supérieures pour des bâtiments construits selon des normes d'isolation récentes, du fait que les autres sources de déperditions (façades et toit) sont nettement moins importantes.

#### *4.2 La thermographie aérienne*

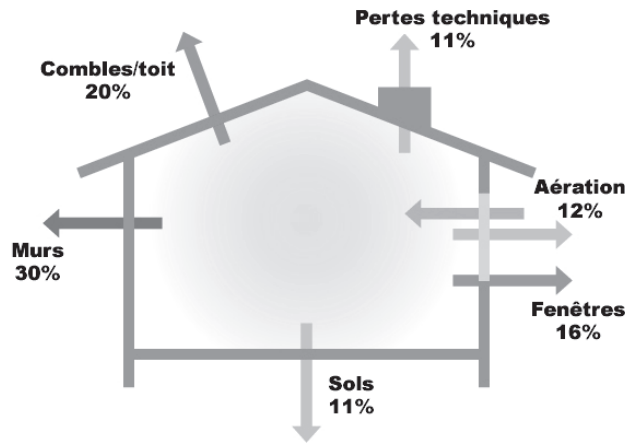
Une thermographie aérienne est obtenue en survolant une zone habitée à une altitude d'environ 400 mètres avec un avion ou un hélicoptère équipé d'une caméra thermique. Cette caméra mesure la luminance émise par chaque toiture des bâtiments survolés. Cette luminance est proportionnelle aux déperditions d'énergie.

Comme le relève M. Trezzini, la thermographie aérienne ne capte que la luminance des toits, qui sont responsables de 20 à 30 % des déperditions de chaleur. Les 70 % à 80 % restants (voir schéma ci-après) ne sont pas observables de cette manière. De plus, la valeur de 30 % est valable pour une maison individuelle. Pour un immeuble, plus la surface des façades sera grande et moins les déperditions par le toit seront importantes en proportion.

Quantitativement, la thermographie des façades est plus significative des déperditions de l'habitat urbain en général (sauf dans le cas des bâtiments de grandes surfaces et de faible hauteur, comme les centres commerciaux de périphérie).

---

<sup>14</sup>Règlement du Conseil communal, article 65 : «Un rapport-préavis de la Municipalité doit être présenté au Conseil dans un délai d'un an après la prise en considération d'une motion, sous réserve d'une décision du Conseil fixant un autre délai. Ce rapport doit impérativement présenter au Conseil l'étude ou le projet de décision demandé par la motion lors de sa prise en considération. La Municipalité peut présenter un contre-projet. Le rapport-préavis de la Municipalité est soumis à l'examen d'une commission qui propose au Conseil d'en approuver les conclusions, de les amender ou de les rejeter. En présence d'un contre-projet de la Municipalité, la discussion en séance plénière est d'abord ouverte sur le projet, puis ensuite sur le contre-projet. Une fois la discussion close, le projet est soumis au vote, puis le contre-projet. En cas de double acceptation, le projet et le contre-projet sont opposés et les conseillers expriment leur préférence. La proposition qui obtient le plus de voix l'emporte. En cas de double refus, le projet et le contre-projet sont rejetés.»



*Schéma des pertes de chaleur normalisées d'une habitation individuelle*  
 Source : OFEN, Brochure « Rénovation des bâtiments » (2006), adapté par les SIL

Les résultats d'une thermographie aérienne doivent s'analyser avec prudence. En effet, différents facteurs influencent les résultats obtenus : l'angle d'inclinaison de la toiture, sa conception (existence de combles aménagés ou non, ventilés ou non), ses équipements intérieurs éventuels avec présence de points chauds (conduites, échangeurs) ou froids (entrées d'air frais) ou encore la présence éventuelle du feuillage d'un arbre masquant partiellement la toiture. Des images thermographiques semblables peuvent donc provenir de configurations différentes : par exemple, une maison trop chauffée émettra le même rayonnement que si elle était mal isolée.

M. Trezzini cite Marseille comme ville ayant réalisé une thermographie aérienne. Un article bien documenté figurait sur son site internet<sup>15</sup>, qui donne les prémisses nécessaires pour comprendre et apprécier à leur juste valeur les résultats d'une thermographie.

L'article énumère les différents paramètres qui influent sur le relevé de la luminance d'un toit (l'humidité, la pollution de l'atmosphère, la température intérieure du bâtiment, la température de l'air extérieur, etc.) et conclut qu'ils sont difficiles à estimer avec exactitude et que, « sans une connaissance de ces valeurs, il est impossible de mesurer/calculer le flux thermique par rayonnement (en W/m<sup>2</sup> par exemple) ». Pour ces raisons, « la thermographie aérienne ne permet pas une mesure absolue des déperditions, d'autant plus que les déperditions par convection [c'est-à-dire ventilation] ne sont pas visualisables. En effet, ces dernières ne sont pas accessibles à l'infrarouge sauf éventuellement en laboratoire où les paramètres sont maîtrisés. C'est pourquoi, la Ville de Marseille a préféré l'emploi d'une méthode relative. A partir de la répartition des luminances sur la totalité des toitures de la zone considérée, on bâtit une cartographie des déperditions. Pour cela, on considère la zone de travail dans son ensemble, comme une distribution statistique de bâtiments < bien isolés > et de bâtiments < mal isolés >. Pour réaliser concrètement la carte, on exclut de la population des pixels compris dans les polygones bâtiments, les 2% les plus chauds et les 2% les plus froids. Il s'agit de s'affranchir des cas limites (bâtiments excessivement chauds ou peu chauffés) et des singularités (cheminées, parties très faiblement émissives...). Sur les 96% restants, on établit l'échelle linéaire (car les flux radiatifs sont proportionnels aux déperditions par rayonnement) entre le plus chaud et le plus froid. Arbitrairement, on choisit 6 niveaux de déperditions. »

L'article souligne plus loin que « ce que l'on observe [sur la thermographie] est une quantité proportionnelle au flux thermique instantané par rayonnement. Il ne s'agit pas de l'isolation de la toiture car cette grandeur n'est pas mesurable mais calculable à l'aide de nombreux paramètres qui sont inaccessibles par la thermographie. »

Comme Marseille, la Ville de Noisiel conclut en relevant qu'« il faut considérer la thermographie comme un outil d'évaluation et d'alerte sur l'état d'isolation de la toiture. Les résultats de cette étude ne sont pas le reflet de l'état général d'isolation du bâtiment qui s'évalue quant à lui à travers un diagnostic de performance énergétique »<sup>16</sup>.

La thermographie aérienne est bel et bien présentée par ces municipalités comme un outil de sensibilisation de la population. Comme le relève M. Trezzini, elle sert également « d'outil pour répertorier les ouvrages municipaux à rénover en priorité ». A cet égard, on constate en France que les thermographies aériennes ont effectivement permis d'amorcer des programmes de rénovation et de justifier et d'obtenir de l'Etat central des subventions à ce titre.

<sup>15</sup><http://www.marseille.fr/vdm/cms/Environnement/cache/offonce/pid/1389>, mais le site a été modifié depuis et la thermographie est désormais présentée plus sommairement à l'adresse [www.marseille.fr/sitevdm/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=488](http://www.marseille.fr/sitevdm/jsp/site/Portal.jsp?page_id=488).

<sup>16</sup>[http://www.ville-noisiel.fr/environnement/economies\\_energie.html](http://www.ville-noisiel.fr/environnement/economies_energie.html).

Plusieurs sources françaises estiment que le coût d'une thermographie aérienne se situe entre 1 et 1,50 euro par habitant, y compris son exploitation comme outil de sensibilisation. L'opération de thermographie aérienne de Neuchâtel a coûté Fr. 180'000.– (pour 50'000 habitants, ce qui correspond à Fr. 3.60 par habitant). Elle a été commandée auprès de la société française TCC, qui l'a réalisée en février 2008. En comptant 135'000 habitants à Lausanne, le coût d'un tel projet se situerait donc entre Fr. 200'000.– et Fr. 480'000.–.

### **5. Contre-projet de la Municipalité à la motion de M. Trezzini**

La Ville de Lausanne a contribué à la conception de l'étiquette énergétique Display pour les bâtiments en participant au lancement du projet avec dix-neuf autres villes pilotes européennes. La campagne Display visait à encourager les collectivités à analyser la consommation d'énergie et d'eau ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub> des bâtiments publics, puis à en informer les utilisateurs par le biais d'affiches apposées dans les bâtiments. Ces étiquettes indiquent dans quelles classes (A à G) se trouve le bâtiment et proposent des actions pour le faire progresser vers la classe A. Un réaudit périodique permet de mesurer l'efficacité des mesures prises.

La Municipalité estime que son engagement dans la campagne Display, qui a anticipé de plusieurs années l'entrée en vigueur du certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) a efficacement remplacé, en termes de sensibilisation, une thermographie aérienne.

Depuis septembre 2005, les SIL ont analysé selon la méthodologie Display 289 bâtiments communaux ou assimilés (sur un total de 364) et sensibilisé plus de 5600 élèves des classes lausannoises à la consommation énergétique de leurs collègues et aux comportements à adopter pour la réduire. La Municipalité entend poursuivre ces actions et étendre au secteur privé la prestation d'étiquetage des bâtiments.

La Municipalité estime que le moment de la sensibilisation, qui était un moment important pour lequel l'engagement des SIL et de la Ville de Lausanne a été reconnu au niveau fédéral, est aujourd'hui dépassé. L'introduction du CECB dans le canton de Vaud correspond au franchissement d'une nouvelle étape : la sensibilisation cède la place à la réglementation et à l'obligation d'informer.

Le Canton a certifié plus de 80 experts CECB, dont près de 40 sont installés en ville de Lausanne. La liste des experts peut être consultée sur le site [www.cecb.ch](http://www.cecb.ch). Le responsable des audits des SIL, ainsi que le responsable Développement durable du Service du logement et des gérances (SLG), ont obtenu la certification cantonale leur permettant d'établir des CECB.

En matière d'efficacité énergétique des bâtiments, les SIL se fixent les objectifs suivants :

- stimuler les rénovations d'installations techniques (chauffage, ventilation, installation électrique, climatisation) en effectuant des bilans et audits énergétiques, et en mettant l'accent sur les améliorations possibles qui permettent aux propriétaires un retour rapide sur investissement ;
- stimuler la réalisation de bilans et de diagnostics énergétiques par l'attribution d'une subvention (40% du prix, mais au maximum Fr. 2000.–) pour un montant total maximum de Fr. 500'000.– à prélever sur le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables ;
- stimuler l'installation de systèmes de télégestion permettant de suivre et d'optimiser la consommation des bâtiments d'habitation collective ;
- contrôler de manière approfondie le justificatif thermique de l'enveloppe des bâtiments, la conformité des installations de chauffage et des autres éléments soumis ou non à permis de construire et qui entrent dans les compétences communales selon la LVLEne ;
- systématiser les contrôles « pointus » sur les chantiers (bâtiments neufs et rénovations) de l'application des normes en matière énergétiques (particulièrement la norme SIA 380/1 requise par la LVLEne pour l'isolation des bâtiments), en complément aux contrôles effectués par le Service d'architecture ;
- renforcer la collaboration et la synergie avec le Service du logement et des gérances en matière d'enveloppe du bâtiment et de choix de vecteurs énergétiques renouvelables.

Cette politique en faveur des économies d'énergies dans les bâtiments est proposée à votre Conseil en contre-projet à la motion de M. Trezzini. Elle nécessite peu d'investissements, mais requiert en revanche des ressources humaines supplémentaires, qui seront toutefois autofinancées.

### 5.1 Prestations commerciales dans le domaine du conseil énergétique

Dans un contexte – vraisemblablement – durablement haussier des prix de l'énergie, il y a évidemment un intérêt majeur pour le consommateur à pouvoir, sans perte de confort, diminuer sa consommation et donc stabiliser sa facture, voire dans le meilleur des cas, la réduire.

Les SIL ont d'excellentes compétences et une solide expérience reconnue dans le domaine de l'optimisation des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation et de télégestion, ainsi que dans celui de l'enveloppe des bâtiments. Il y a désormais, dans une perspective de développement durable, une nécessité à mettre en œuvre et faire valoir ces compétences : il s'agit de réduire les consommations pour limiter l'utilisation de combustible fossile et limiter les émissions de CO<sub>2</sub>.

Les SIL sont décidés à assumer pleinement la mission paradoxale d'un fournisseur d'énergie engagé dans le développement durable : vendre de l'énergie tout en incitant à réduire les consommations ! A cette fin, les SIL vont intensifier et professionnaliser leur offre en matière de conseil énergétique, en synergie avec le SLG, de manière à proposer une gamme de produits cohérents et concurrentiels, conformes aux attentes et aux prix du marché. Cette offre se décline de la manière suivante :

1. **Informations au centre «Contact énergies»** : l'organisation et les objectifs de ce centre sont décrits au point 6.1.
2. **Bilans énergétiques** : réalisé sur la base des relevés de consommation, du calcul de la surface de référence énergétique du bâtiment (SRE), accompagné ou non d'une visite in situ (cahier technique SIA 2031, CECB ou Display), le bilan énergétique est accompagné de recommandations d'améliorations.
3. **Diagnostics énergétiques** : le diagnostic est un bilan plus poussé qui suppose l'acquisition de données supplémentaires. Il s'agit notamment d'établir la signature énergétique qui caractérise le comportement thermique du bâtiment. Un examen supplémentaire de l'enveloppe du bâtiment et des installations techniques permet de détecter les points faibles, d'établir un inventaire des possibilités pratiques d'améliorations et de classer dans l'ordre d'urgence les interventions d'assainissement.
4. **Développement de produits combinés** valorisant la qualité de l'électricité distribuée à Lausanne et les différentes prestations des SIL dans les domaines électrique, thermique et multimédia. Une analyse est en cours pour évaluer l'intérêt de prestations multiservices originales.
5. **Télégestion** : cette prestation issue du savoir-faire particulier des SIL est utilisée de longue date pour l'optimisation énergétique des bâtiments communaux. Elle permet un suivi et une optimisation énergétique garantissant des économies annuelles d'énergie de l'ordre de 15 % pour les bâtiments d'habitation collective. Pour soutenir cette prestation, un tarif spécial pour les clients télégérés raccordés au chauffage à distance a été introduit en 2007<sup>17</sup>.

Cette stratégie paradoxale, qui veut que les SIL incitent leurs clients à réduire leurs achats, doit entraîner un changement de paradigme pour l'énergie thermique : à terme, le consommateur achètera une prestation garantie plus que des kWh. Avec la réduction des consommations, les coûts de construction et d'entretien des réseaux d'énergie thermique devront se répartir sur de moins en moins de kWh. Le tarif par kWh à long terme ne sera donc plus vraiment comparable avec celui d'aujourd'hui. La structure tarifaire des réseaux de gaz et de chauffage à distance est d'ailleurs promise à la même évolution que celle de l'électricité, avec une différenciation du prix de la distribution (mise à disposition du réseau) et du prix de l'énergie (fourniture de gaz ou de chaleur).

Cette évolution vers une prestation garantie sera profitable aussi bien pour le client (économies d'énergie) que pour le gestionnaire de réseau (maintien de la capacité financière à entretenir son réseau) et le climat (réduction des émissions de CO<sub>2</sub>).

### 5.2 Soutien à la réalisation de bilans et de diagnostics énergétiques

En août 2009, la Confédération a réalisé une action spéciale de soutien pour le lancement du CECB en contribuant au financement des 15'000 premiers CECB à raison de Fr. 1000.– par certificat. Cette action a été un succès : la subvention a été épuisée en quelques semaines.

La Municipalité de Lausanne propose de prolonger cette action en attribuant Fr. 500'000.– au maximum à prélever sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables pour soutenir la réalisation de bilans énergétiques (cahier technique SIA 2031, CECB ou Display) et de diagnostics énergétiques réalisés sur sol communal.

<sup>17</sup>A ce propos, voir notamment le rapport-préavis N° 2007/08 «Stratégie de développement du chauffage à distance à Lausanne. Réponse aux motions de MM. Bébox et Perrin et de M. Perrin», approuvé par votre Conseil dans sa séance du 4 septembre 2007.

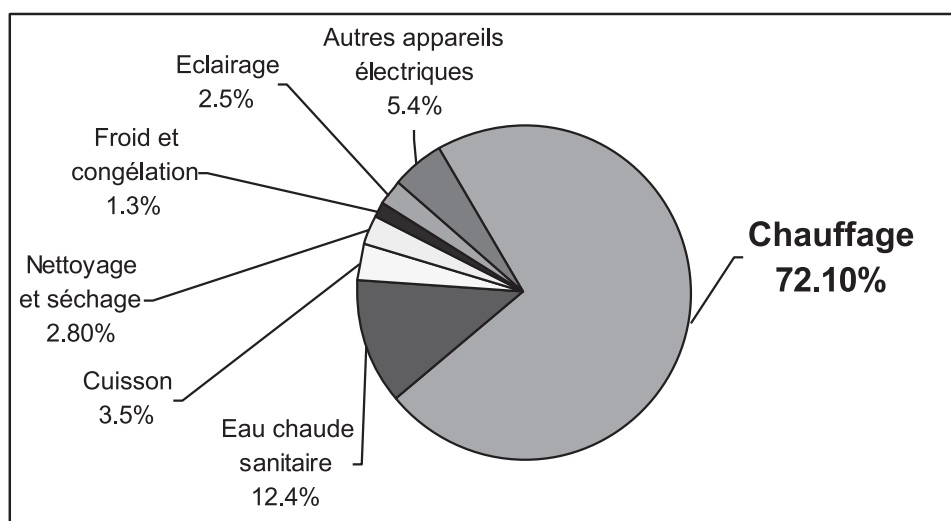
Les SIL proposent que cette aide couvre 40% du coût de la mesure entreprise, mais se monte au maximum à Fr. 2000.– par bénéficiaire. Le soutien aux bilans énergétiques ne sera valable que jusqu'à l'introduction d'un certificat énergétique des bâtiments obligatoire par le Canton. La subvention sera bien sûr valable quel que soit le mandataire certifié qui réalise la prestation.

### 5.3 Prestations de contrôle selon la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)

Le contrôle des demandes de permis de construire est une compétence déléguée en partie aux Communes, notamment pour les aspects touchant à l'isolation de l'enveloppe du bâtiment et aux installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire introduits par la LVLEne.

En 2006, un rapport commandé par le Service cantonal de l'environnement et de l'énergie<sup>18</sup> relevait que, une année après son entrée en vigueur, la norme SIA 380/1 portant sur l'isolation des bâtiments était très peu appliquée : 60% des dossiers n'était pas conformes à la norme SIA 380/1. L'étude relevait que le potentiel d'économies, si la norme était appliquée, était de près de 700'000 litres équivalent mazout par année ou près de 2000 tonnes de CO<sub>2</sub>, et cela uniquement pour les nouveaux bâtiments de logements, sans tenir compte des autres types de constructions. Si l'on fixe la durée de vie de ces bâtiments à 20 ans avant des travaux importants, ce sont alors 14 millions de litres de mazout et 40'000 tonnes de CO<sub>2</sub> qui seront émises dans l'atmosphère du fait du non-respect de ces normes.

Depuis la parution de ce rapport, des efforts d'information et de formation ont été réalisés par le Canton et les professionnels de la branche. Les Communes se sont également organisées pour les contrôles des permis de construire (les petites Communes en sous-traitant auprès de bureaux d'architectes). On comprend toutefois que les enjeux en termes d'économie d'énergie sont énormes, du fait de la durée de vie d'un bâtiment, ce d'autant plus que le chauffage représente, de très loin, la part la plus importante de la consommation énergétique de l'habitat en Suisse.



**Répartition de la consommation énergétique en fonction de l'application pour l'habitat privé en Suisse (moyenne 2000-2006)<sup>19</sup>**

Une nouvelle version de la norme SIA 380/1 a été introduite en 2009. Elle fixe des exigences proches du standard Minergie. Un travail d'information et de mise à niveau des connaissances des acteurs de la branche a à nouveau été nécessaire. Par ailleurs, la conformité des dossiers ne garantit pas la conformité des réalisations. Des contrôles sur site sont indispensables. A Lausanne, l'Office communal de police des constructions (OPC) centralise la réception des demandes de permis de construire et fait parvenir les différents documents y afférents aux services concernés pour analyse et traitement. Le contrôle des aspects énergétiques, notamment du respect de la norme SIA 380/1 (justificatif thermique), pour les constructions neuves et pour les transformations importantes incluant un remplacement des installations de chauffage, est du ressort des SIL.

<sup>18</sup>«Evaluation de l'application de la norme SIA 380/1-2001 sous mandat du Service cantonal de l'énergie du canton de Vaud (SEVEN). Rapport final», août 2006.

<sup>19</sup>«Analyse des schweizerischen Energieverbrauchs 2000-2006 nach Verwendungszwecken», étude mandatée par l'Office fédéral de l'énergie, publiée le 21 avril 2008.

Cette prestation de contrôle est partiellement financée par la perception d'un émolument en « pour mille » du coût CFC2 des projets immobiliers traités. L'augmentation de cet émolument en 2010<sup>20</sup> a permis la création d'un poste aux SIL pour faire face à l'augmentation de la complexité des contrôles légaux et pour pouvoir assurer des contrôles sur site.

#### 5.4 Une mission paradoxale mais une image unifiée

La communication, particulièrement dans cette situation paradoxale de vendeur d'énergie et promoteur d'économie d'énergie, et qui plus est dans un milieu de plus en plus concurrentiel, devient un élément stratégique important pour assurer la cohérence des messages et la promotion de prestations plus nombreuses.

Le premier logo des SIL était constitué de « tubes » symbolisant les réseaux. Il se trouve encore sur certains bâtiments et sur certains boîtiers électriques. En 1999, les Services industriels ont adopté la nouvelle identité visuelle de la Ville de Lausanne selon les prescriptions de sa charte graphique.



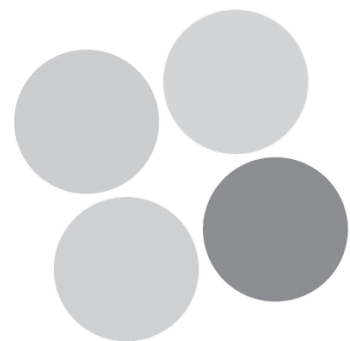
En 2005, un nouveau visuel a été adopté pour la publication des SIL, « Le bulletin des quatre saisons ». La fleur des quatre saisons de l'énergie<sup>21</sup> a été largement utilisée depuis. A son lancement, cette identité visuelle s'accompagnait d'un slogan : « Energie porteuse de vie ».

Cette identité visuelle est désormais bien connue des Lausannois, grâce notamment aux bus t1 qui portent ses couleurs. Toutefois, cette fleur n'a pas été conçue comme un logo et son utilisation n'a pas fait l'objet d'un suivi formalisé. Elle accompagne régulièrement, mais de manière non codifiée la mention « Services industriels de Lausanne ».

La Direction des SIL, sous l'impulsion de son Service commercial (SILCom), a revu et unifié l'identité des SIL pour mieux la promouvoir. Le nouveau logo a été retenu sur la base d'un concours auquel sept agences de communication ont participé. Le visuel retenu est composé de deux éléments distincts :

- **les trois lettres S, I, et L**, réunies dans un ensemble graphique sobre et technique, forment le logo proprement dit. Les lettres S et L sont délibérément allongées, pour souligner la symbolique technique des SIL. Le L final donne une orientation dynamique vers le futur et évoque pérennité et stabilité. Les extrémités arrondies des lettres accentuent l'idée de fluides. Le code couleur rouge et noir de la Ville de Lausanne est respecté et le point sur le i rappelle les sept points de son logo. Cet ensemble offre une lisibilité maximale. Il peut être complété par une ligne de base reprenant la dénomination complète « Services industriels de Lausanne », pour les situations où la taille du logo est suffisante ;
- **les quatre points de couleurs** extraits de la fleur des quatre saisons sont conservés. Ils apportent une touche de fraîcheur à l'ensemble, un élément ludique. Ils sont conçus pour permettre une grande liberté de placement et de taille selon les supports utilisés. Ils répondent cependant à quelques règles de base :
  - ils sont toujours dissociés du logo, mais peuvent être présents dans sa périphérie ;
  - ils sont toujours inclinés de 15° ;
  - ils peuvent être entiers, coupés ou décalés, ce qui permet une grande liberté d'application.

Le nouveau visuel des SIL est une évolution dans la continuité.



<sup>20</sup>Le 27 mai 2010, en validant le « Règlement des taxes et émoluments perçus par la Direction des travaux pour les permis de construire, de transformer, d'habiter et d'utiliser » de la Municipalité du 7 avril 2010, le Département cantonal de l'énergie a accepté une hausse de l'émolument de 1% à 1,3% pour les logements et de 2% à 2,6% pour les autres constructions. Toutefois, cette hausse ne permet pas d'assurer le principe de couverture des coûts et ce règlement sera revu dans le cadre de la prochaine révision du plan général d'affectation (PGA).

<sup>21</sup>Les quatre pétales de couleur représentent les quatre saisons : vert pour le printemps, rouge pour l'été, orange pour l'automne et bleu pour l'hiver. Ces pastilles de couleur rappellent les pastilles de l'identité visuelle lausannoise. La stylisation de la corolle qui contraste avec l'ondulation de la tige rappelle que les SIL exercent des métiers techniques, avec la souplesse nécessaire à une activité commerciale. La fleur évoque également l'engagement des SIL pour le développement durable sous son aspect de respect de l'environnement.

Pour modifier les différents supports de communication et affirmer une image cohérente entre les différents niveaux de communication – produits, entreprise (SIL) et collectivité publique (Ville de Lausanne) –, pour assurer une cohérence dans la présentation des différents produits proposés pour chaque secteur d'activité (électricité, conseil énergétique, gaz, chauffage à distance, multimédia, logistique), les SIL sollicitent un crédit d'investissement de Fr. 400'000.–. Ce travail s'échelonne probablement sur plus de 24 mois et doit permettre d'unifier l'ensemble de la communication.

Cette évolution participera également au décloisonnement des activités entamé depuis plusieurs années, processus pleinement entériné par la création de SILCom. Il doit permettre aux clients de reconnaître immédiatement un produit ou un collaborateur (responsable commercial, releveur, ouvrier ou technicien) des SIL et aux collaborateurs, quel que soit leur secteur d'activité, de développer un sentiment d'appartenance à une entreprise de service public unique, bien que multiservices.

## **6. Réponse au postulat de M. Perrin sur l'information en matière d'énergie**

Le postulat de M. Perrin intitulé « Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie » demande à la Municipalité un catalogue de mesures en la matière. M. Perrin souhaite également que le site Internet de la Ville possède un point d'entrée spécifique pour tout ce qui a trait aux aspects conseils et subventionnement du développement durable.

Le point 5 du présent rapport-préavis a déjà en partie répondu au postulat de M. Perrin. La Municipalité complète ici sa réponse concernant l'information au public et le site Internet.

### *6.1 Information et sensibilisation du public en matière d'énergie et de développement durable*

Le Service commercial des SIL (SILCom) a été constitué en 2008 pour regrouper des compétences par le passé réparties dans différents services des SIL. Ce nouveau service s'est mis en place de manière progressive. Il est aujourd'hui pleinement opérationnel. Il a pour mission de développer une stratégie commerciale qui mette un accent particulier sur la caractéristique multiservices des SIL et leur positionnement paradoxal de pourvoyeur d'énergie et d'économies d'énergie. SILCom doit également développer une image d'entreprise cohérente et assurer un service public de qualité et de proximité.

Un centre « Contact énergies » animé par un collaborateur des SIL a déjà fonctionné durant presque toute la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle. La problématique soulevée par M. Perrin dans son postulat a été traitée dans le cadre de la création de SILCom en 2008. La réouverture de Contact énergies, dans le contexte énergétique actuel et comme filière supplémentaire de promotion d'une offre en matière de conseil énergétique, est apparue comme un élément important de communication avec les clients.

Contact énergies doit permettre aux SIL de se profiler comme centre de compétences pour le citoyen à la recherche d'informations dans le domaine des énergies et pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il doit proposer :

- des renseignements généraux dans le domaine des énergies, du cycle de l'eau et des déchets, dans une perspective de développement durable et d'économies d'énergie, et un espace d'exposition didactique sur ces thèmes ;
- des renseignements sur les prestations des SIL (notamment bilans et diagnostics énergétiques, télégestion, bourse solaire, produits électriques...).

Contact énergies doit guider les citoyens dans leurs démarches pour obtenir un subside des fonds de soutien de la Ville (Fonds pour le développement durable et Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables), par exemple pour bénéficier du système de rétribution à prix coûtant subsidiaire mis en place actuellement par les SIL pour le courant solaire suite à l'acceptation du préavis 2009/27<sup>22</sup>.

Contact énergies s'est installé en janvier 2009 au rez-de-chaussée du bâtiment de la place Chauderon 23. Il dispose d'une petite surface, de l'ordre de 60 m<sup>2</sup>, mais qui devrait être agrandie prochainement. Sans disposer d'un poste supplémentaire, il n'a pas été possible d'assurer une présence régulière (hormis une période de six mois grâce à l'engagement d'un auxiliaire pour reprendre les tâches habituelles du collaborateur chargé d'animer le centre de manière transitoire). Pour dynamiser et pérenniser ce centre, la Municipalité propose de créer un poste à 100 %, dont le financement sera compensé par une subvention du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables.

Le comité du Fonds communal a préavisé favorablement cette demande et accordé un premier financement de six mois. Le montant annuel prélevé sur le Fonds à ce titre sera de Fr. 130'000.– maximum par année.

---

<sup>22</sup>Voir note 1.



Concernant l'information sur Internet, le site de la Ville en cours de refonte tiendra compte, notamment dans la partie concernant les SIL et la partie Ville durable, dans la mesure du possible des souhaits de M. Perrin.

## 7. Réponse au postulat de M. Perrin et consorts sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

Le postulat de M. Perrin et consorts « Marquer son époque de son empreinte, OUI mais pas avec du CO<sub>2</sub> » demande à la Municipalité de présenter les mesures prises pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> générées par l'Administration et assurer leur suivi. La Municipalité présente l'étude en la matière qu'elle a fait établir et les engagements qu'elle a pris avant de répondre aux questions particulières du postulat.

### 7.1 Bilan carbone de l'activité de l'Administration communale

La Municipalité a commandé une étude faisant l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre induites par l'activité de l'Administration communale selon la méthode « Bilan Carbone », développée par l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)<sup>23</sup>. Cette méthode permet de comptabiliser ces émissions à partir de données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites exprimées par mesure de simplification en « tonne équivalent CO<sub>2</sub> » (teqCO<sub>2</sub>). La marge d'erreur est de +/- 20 % ; la méthode propose des ordres de grandeur. C'est une première évaluation qui doit permettre de hiérarchiser les postes d'émissions en fonction de leur importance, de manière à établir des priorités parmi les actions de réduction des émissions qui peuvent être entreprises.

L'étude réalisée porte sur l'année 2006. L'activité de production d'énergie des SIL a été prise en compte pour la totalité des émissions engendrées par leurs installations, quelle que soit la destination de l'énergie, à usage municipal ou en reventes à la clientèle.

Selon la méthode « Bilan Carbone », le total des émissions pour les activités sous le contrôle de la Ville de Lausanne peut être estimé à quelque 160'000 teqCO<sub>2</sub> par an en tenant compte de la production d'énergie par les SIL et à quelque 90'000 teqCO<sub>2</sub> sans ce paramètre. Rapporté à la population de la commune, le ratio est de 1,2 teqCO<sub>2</sub>, ou 0,7 teqCO<sub>2</sub> sans la production d'énergie, par habitant et par an.

Par comparaison, un objectif comme celui de société à 2000 Watts suppose des émissions par individu de 1 teqCO<sub>2</sub>. Tout compris hormis l'énergie grise, elles se situent aujourd'hui à environ 7 teqCO<sub>2</sub> en moyenne par individu en Suisse<sup>24</sup>.

L'étude différencie six catégories d'émissions :

- **Sources fixes :** consommation d'électricité et de chauffage des bâtiments répertoriés par direction, à quoi s'ajoutent pour les SIL les pertes sur le réseau de gaz<sup>25</sup> et certaines sources de production de chaleur pour le chauffage à distance (chaudières et turbine à gaz, récupération de la chaleur à la STEP et à TRIDEL, chaudières de secours au mazout).
- **Frêt interne :** tous les transports de marchandises. Ce poste est en fait essentiellement influencé par les achats d'essence et de diesel qui n'ont pu être répartis sur les autres directions et qui ont été reportés sur Administration générale et Finances (AGF).
- **Déplacement de personnes :** l'effectif des employés de l'Administration est de 4600 personnes. Les émissions liées aux déplacements pendulaires du personnel ont été estimées sur la base du Plan Mobilité de 2005. Ces émissions n'ont pas été réparties par direction, mais entièrement reportées sur AGF. Seuls les déplacements internes donnant lieu à décomptes de remboursement ont été comptabilisés par direction. Les déplacements induits par l'offre culturelle ont été estimés sur la base de 700'000 visiteurs/an (3500 teqCO<sub>2</sub> induites, reportées sur Culture, Logements et Patrimoine). Les tl ont été pris en compte partiellement (liaisons sur le territoire communal) et leurs émissions reportées par l'auteur de l'étude sur la Direction des travaux (10'500 teqCO<sub>2</sub>).
- **Matériaux et services entrants :** prise en compte de tous les flux de matières ou de services nécessaires à l'activité des directions.

<sup>23</sup> Etablissement public français à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le Climat et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

<sup>24</sup> En comparaison, l'Office fédéral de la statistique (OFS) donne les chiffres suivants pour 2006 : 7,1 teqCO<sub>2</sub> par habitant pour la Suisse, 10,7 pour l'EU15, 8,6 pour la France et 12,2 pour l'Allemagne.

<sup>25</sup> Ces fuites engendrent des émissions de l'ordre de 6500 teqCO<sub>2</sub>/an. Le gaz naturel est principalement composé de méthane. Un gramme de méthane (CH<sub>4</sub>) présente un potentiel de réchauffement global 23 fois supérieur à celui d'un gramme de CO<sub>2</sub> (sur une période de 100 ans). Bien qu'elles soient marginales par rapport à l'exploitation du réseau de gaz, elles présentent donc un facteur élevé une fois converties en teqCO<sub>2</sub>.

- **Fin de vie des déchets directs** : traitement des déchets. La méthode prévoit que la très bonne prise en charge de ces derniers permet de bénéficier d'un facteur de réduction nette des émissions, ce qui est le cas pour l'Administration lausannoise.
- **Immobilisations** : il s'agit des immeubles, des véhicules, du matériel informatique et des machines de production. Par convention dans la méthode, les émissions de construction et de fabrication sont réparties sur une certaine durée, comme on la pratique pour les amortissements comptables, afin de rendre les études «Bilan Carbone» pratiquées à intervalles successifs comparables entre elles.

Les résultats par catégories d'émissions sont les suivants :

	teqCO <sub>2</sub>	En %
Sources fixes bâtiments et SIL	111'600	<b>69,02 %</b>
Frêt	3'800	<b>2,35 %</b>
Déplacement de personnes	27'300	<b>16,88 %</b>
Matériaux et services entrants	7'300	<b>4,51 %</b>
Fin de vie des déchets directs	-4'900	<b>-3,03 %</b>
Immobilisations	16'600	<b>10,27 %</b>
<b>Total</b>	<b>161'700</b>	<b>100,00 %</b>

Sans tenir compte des facteurs liés à l'activité industrielle des SIL, qui induisent 72'000 teqCO<sub>2</sub> :

	teqCO <sub>2</sub>	En %
Sources fixes bâtiments	39'600	<b>44,15 %</b>
Frêt	3'800	<b>4,24 %</b>
Déplacement de personnes	27'300	<b>30,43 %</b>
Matériaux et services entrants	7'300	<b>8,14 %</b>
Fin de vie des déchets directs	-4'900	<b>-5,46 %</b>
Immobilisations	16'600	<b>18,51 %</b>
<b>Total</b>	<b>89'700</b>	<b>100,00 %</b>

Par direction, les résultats sont les suivants, avec la production d'énergie des SIL :

	teqCO <sub>2</sub>	En %
Administration générale et Finances	13'900	<b>8,60 %</b>
Enfance, Jeunesse et Education	8'300	<b>5,13 %</b>
Culture, Logement et Patrimoine	27'300	<b>16,88 %</b>
Sécurité publique et Sports	2'100	<b>1,30 %</b>
Sécurité sociale et Environnement	1'600	<b>0,99 %</b>
Travaux	26'300	<b>16,26 %</b>
Services industriels	82'200	<b>50,83 %</b>
<b>Total</b>	<b>161'700</b>	<b>100,00 %</b>

Sans tenir compte des facteurs liés à l'activité industrielle des SIL :

	teqCO <sub>2</sub>	En %
Administration générale et Finances	13'900	<b>15,50 %</b>
Enfance, Jeunesse et Education	8'300	<b>9,25 %</b>
Culture, Logement et Patrimoine	27'300	<b>30,43 %</b>
Sécurité publique et Sports	2'100	<b>2,34 %</b>
Sécurité sociale et Environnement	1'600	<b>1,78 %</b>
Travaux	26'300	<b>29,32 %</b>
Services industriels	10'200	<b>11,37 %</b>
<b>Total</b>	<b>89'700</b>	<b>100,00 %</b>

Si l'on excepte les émissions relatives aux activités industrielles des SIL, les émissions de gaz à effet de serre pour les activités de l'Administration lausannoise proviennent sans surprise majoritairement des besoins en chauffage des bâtiments (44,15%) et de l'incidence des modes de mobilité retenus par les collaborateurs pendulaires (30,43%).

### 7.2 Convention d'objectifs entre l'Administration communale et l'AEnEc

La Municipalité a signé une convention avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), qui agit sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), au terme de laquelle elle s'engage à atteindre d'ici à 2010 un objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'ordre de 40% par rapport à l'année de référence 2003. La moyenne des années 2008 à 2012 est déterminante pour évaluer l'atteinte de cet objectif.

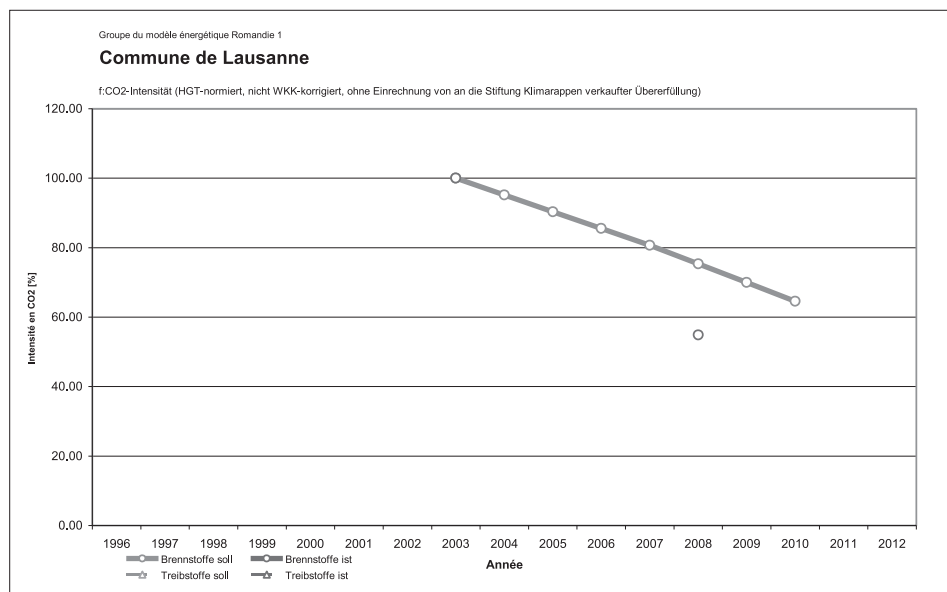
En contrepartie, la taxe CO<sub>2</sub> lui est partiellement remboursée chaque année de 2008 à 2012. Ce remboursement se calcule sur la base des émissions sur lesquelles elle peut agir, soit sur celles produites par sa consommation propre pour le chauffage des bâtiments, par la STEP et sur les pertes du réseau de gaz.

Les versements se font avec une année de décalage. En septembre 2009, suite à l'analyse du monitoring des émissions de CO<sub>2</sub> par l'Office des douanes, sur mandat de l'OFEV, la Ville a touché Fr. 244'484.– pour l'année 2008. Pour la période 2008–2012, la Ville devrait se voir rembourser un montant total de Fr. 2'750'000.– (env. Fr. 250'000.– en 2008 et 2009, et Fr. 750'000.– de 2010 à 2012).

#### 7.2.1 Soutien accru à l'extension du réseau sud de chauffage à distance

La Municipalité propose d'attribuer Fr. 2 millions sur les montants qui seront touchés au titre de remboursement de la taxe CO<sub>2</sub> au Fonds de réserve et de renouvellement du chauffage à distance. Le solde, soit environ Fr. 750'000.–, sera versé au Fonds pour le développement durable.

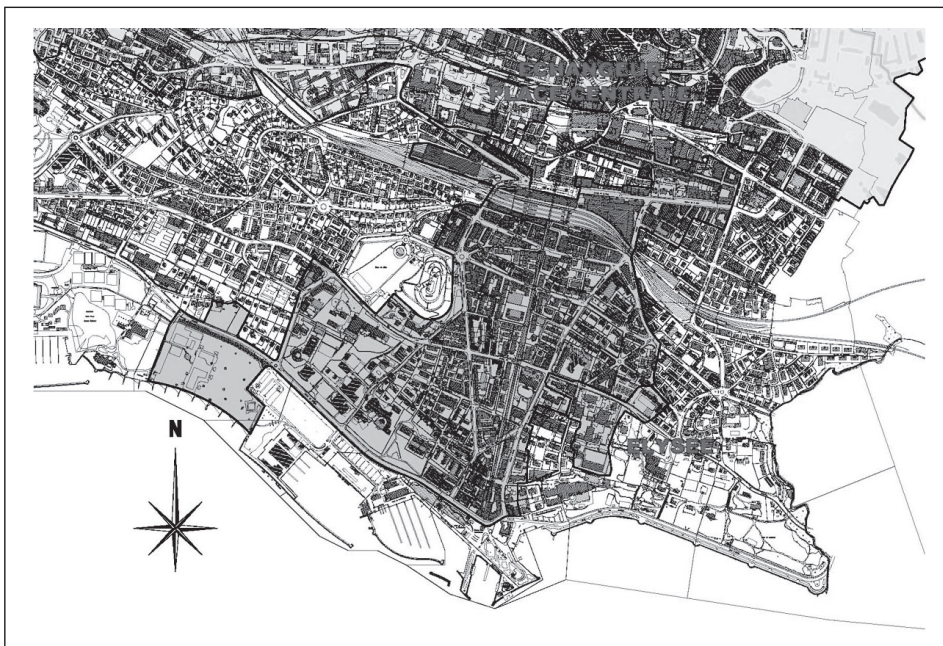
Le remboursement de la taxe CO<sub>2</sub> étant essentiellement dû au chauffage à distance, il est cohérent de prévoir une utilisation permettant d'assurer son extension et d'augmenter les réductions globales de CO<sub>2</sub> en ville. En effet, grâce à la récupération de la chaleur de TRIDEL par le chauffage à distance, qui a permis de diminuer très fortement l'utilisation du gaz pour la production de chaleur, la Ville a déjà atteint son objectif final de réduction des émissions comme on le constate dans le graphique ci-dessous.



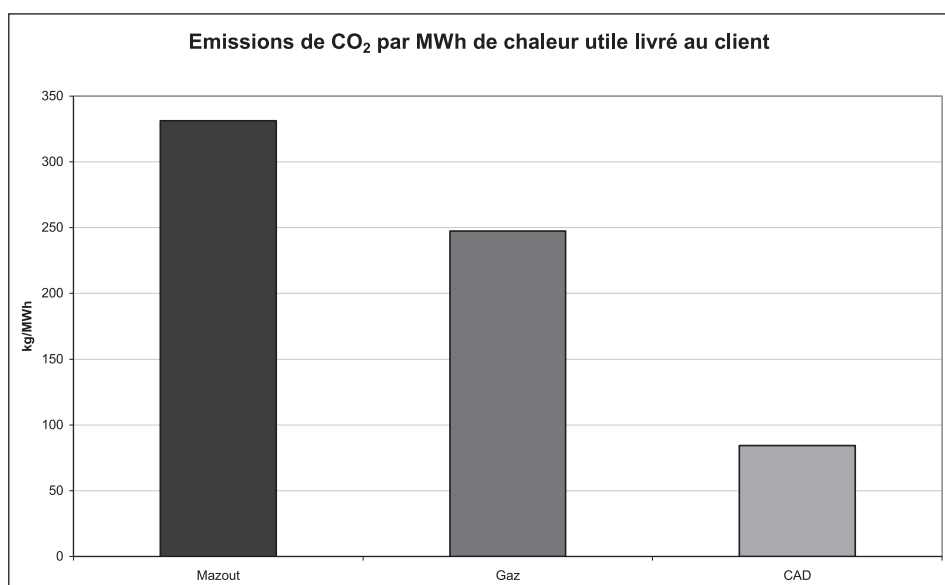
La droite commençant en 2003 présente la réduction linéaire des émissions attendue jusqu'en 2010. Le point isolé indique la situation de l'Administration communale en 2008.

La Municipalité propose d'utiliser en majeure partie le remboursement de la taxe pour permettre un raccordement plus rapide des immeubles du futur réseau sud du chauffage à distance<sup>26</sup>, financée par les extensions ordinaires. L'attribution des montants versés en remboursement de la taxe CO<sub>2</sub> permettra d'augmenter la vitesse de réalisation auprès des sous-traitants, de raccorder plus rapidement plus de consommateurs et de mieux rentabiliser cette extension du réseau, avec un impact neutre sur le plan des investissements. Il est proposé que Fr. 2 millions soient consacrés à ce titre pour la période 2011 à 2014 (à raison de Fr. 500'000.– par année avec un prélèvement équivalent sur le Fonds de réserve et de renouvellement du chauffage à distance). La Municipalité propose à votre Conseil une décision de principe à ce propos. Ce montant supplémentaire sera inclus dans les extensions ordinaires avec mention du présent rapport-préavis.

La première étape d'extension du réseau sud est prévue sur le périmètre suivant (zone couleur saumon):



Le raccordement au chauffage à distance d'un bâtiment chauffé au mazout permet de diviser par 4 ses émissions de CO<sub>2</sub>, et par 3 s'il est chauffé au gaz: l'utilisation du remboursement de la taxe CO<sub>2</sub> serait donc exemplaire dans ce domaine et profiterait directement aux Lausannois.



<sup>26</sup> Voir les préavis N° 2009/43 « Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage à distance pour la climatisation des bâtiments de Grand'Rive Parc et utilisation des rejets thermiques pour le chauffage des bassins de la piscine de Bellerive. Raccordement d'une partie des locaux de la piscine au chauffage à distance » adopté par votre Conseil dans sa séance du 6 octobre 2009 et N° 2010/25 « Construction d'une chaufferie à la STEP pour le développement du réseau de chauffage à distance » adopté à l'unanimité par la commission qui l'a examiné et qui sera soumis prochainement à votre Conseil.

### 7.3 « Bilan Carbone » au niveau du territoire lausannois (Convention des maires)

Le 5 novembre 2008, la Municipalité a décidé d'adhérer à la Convention des maires pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables lancée à l'initiative de la Commission européenne, convention qu'elle a ratifiée le 10 février 2009 à Bruxelles. Elle s'engage ainsi à atteindre sur son territoire d'ici à 2020 les objectifs dits « des 3x20 » : augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique, réduction de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> et augmentation de 20 % de la production d'énergie de sources renouvelables. Pour s'assurer des effets de leur plan d'actions et de l'atteinte de ces objectifs, les villes signataires s'engagent à publier tous les quatre ans un inventaire des émissions de CO<sub>2</sub> sur leur territoire. Ces objectifs sont également en ligne avec les objectifs fixés pour 2020 par le programme SuisseEnergie pour les communes de l'Office fédéral de l'énergie.

Pour atteindre ces objectifs qui visent à réduire la dépendance énergétique des collectivités et à atténuer les causes du changement climatique, une implication forte des Autorités locales est nécessaire, c'est pourquoi aussi bien SuisseEnergie que les instances européennes ciblent leurs actions au niveau de l'échelon communal. Il s'agit, en collaboration avec les niveaux supérieurs de planification, cantonaux et fédéraux, de maîtriser l'étalement urbain, de promouvoir des modes de déplacements économes en énergie, de construire des bâtiments qui consommeront beaucoup moins, de rénover efficacement le patrimoine bâti dans ce même souci et d'utiliser les ressources renouvelables locales. Toutes ces actions concourent à améliorer la qualité de la vie et à générer des emplois locaux durables.

Un nouveau projet interrégion France-Suisse (INTERREG IVA), appelé REVE d'Avenir, a été lancé le 20 avril 2010 dans cette perspective. REVE d'Avenir propose un programme comprenant différents types d'actions axées sur l'innovation, qu'elles soient scientifiques, méthodologiques ou organisationnelles, avec pour objectifs de sensibiliser et de mobiliser les acteurs des territoires concernés.

Vingt-sept collectivités suisses et françaises, dont 11 villes de Suisse romande, toutes labellisées Cités de l'énergie, et 16 villes ou intercommunalités françaises participent à REVE d'Avenir<sup>27</sup>. Au total, cela représente une population de plus de 3,3 millions d'habitants (2,8 millions d'habitants côté français et 520'000 côté suisse).

### 7.4 *Projet de management énergétique urbain*

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Energy Center de l'EPFL, la Ville de Lausanne participe au projet de management énergétique urbain (MEU), dont l'objectif principal est la création d'un outil d'aide à la planification énergétique à l'échelle du quartier, voire de la ville. Cet outil sera développé sous la forme d'un logiciel permettant de simuler les besoins énergétiques d'une part et de les confronter aux ressources à disposition d'autre part.

Afin d'identifier les points forts à reproduire et les écueils à éviter lors de la conception et la planification de l'écoquartier de la Pontaise, cinq expériences de quartiers durables européens ont été évaluées : Vauban en Allemagne, BedZED en Angleterre, Eco-Viikki en Finlande, Hammarby et Bo01-Malmö en Suède. Des fiches de synthèse et des recommandations générales ont été établies sur cette base à l'usage des architectes et des urbanistes. Elles sont accessibles sur le site [www.lausanne.ch/ecoquartier](http://www.lausanne.ch/ecoquartier).

### 7.5 *Réponse aux demandes du postulat de M. Perrin*

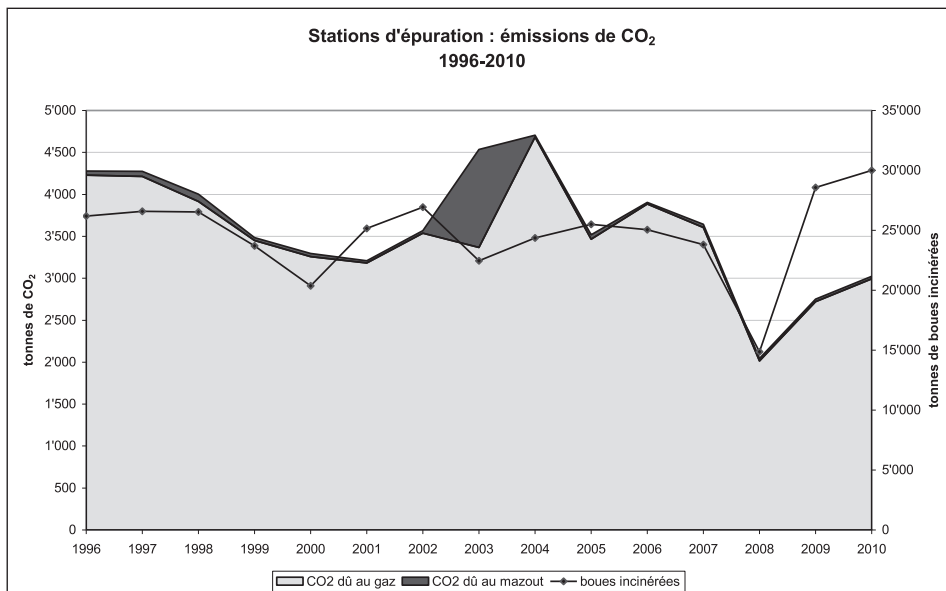
#### ***Le postulat demande la présentation d'un inventaire des émissions de CO<sub>2</sub> liées à chaque activité.***

Voir les éléments de l'étude « Bilan Carbone » présentés ci-dessus au point 7.1. M. Perrin demande également des indications sur la station d'épuration (STEP). En 2004, les changements apportés à l'incinération en 2003 (mise en place de lances à gaz dans le lit de sable) ont nécessité une phase de mise au point. Cet apprentissage a entraîné des surconsommations de gaz, d'où le pic constaté cette année-là. La consommation de mazout plus importante en 2003 est due à des problèmes de fonctionnement des brûleurs à gaz après leur remplacement. Les émissions de CO<sub>2</sub> par tonne de boue incinérée ont été drastiquement réduites après la rénovation des chaudières en 2008.

En revanche, les émissions totales ont augmenté depuis l'interdiction totale d'épandre des boues d'épuration comme matière fertilisante pour l'agriculture et l'obligation de les brûler de manière respectueuse pour l'environnement décidée par la

<sup>27</sup>Les communes suisses participantes : Ayent, Crans Montana, Fribourg, Genève, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Martigny, Montreux, Morges, Neuchâtel et Vevey. Les principales villes françaises participantes : Annemasse, Annecy, Besançon, Chalon-sur-Saône, Chambéry, Dijon, Dole, Echirolles, Grenoble, Lons-le-Saunier, Lyon et Mulhouse.

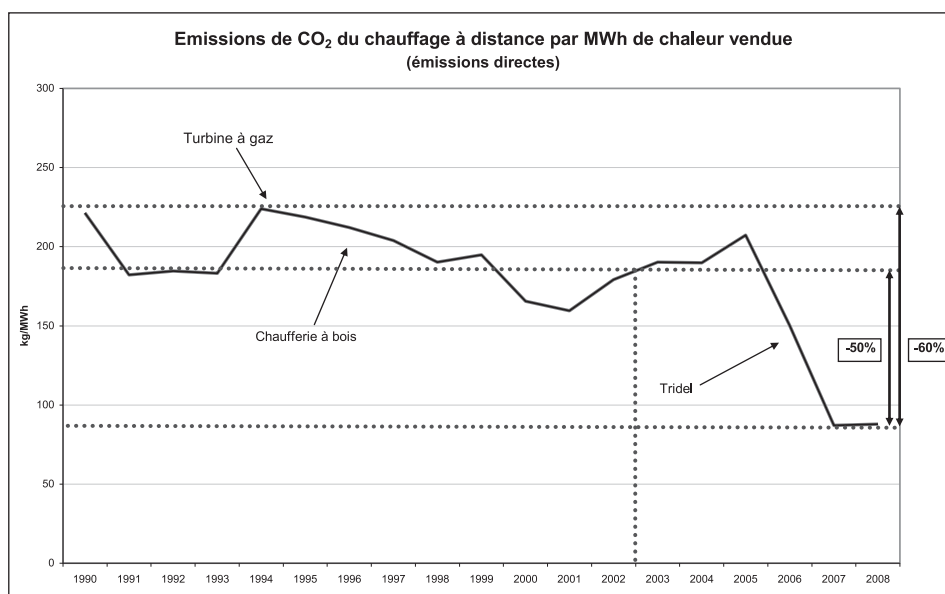
Confédération en 2003 lors de la révision de l'Ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) avec un délai transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2008. La rénovation de la chaudière de la STEP de Lausanne a permis d'augmenter le tonnage journalier de boues incinérées et d'accepter des volumes supplémentaires en provenance d'autres STEP régionales qui ne sont pas équipées pour les brûler<sup>28</sup>.



L'énergie thermique qui résulte de l'incinération de ces boues est récupérée par le biais d'une chaudière à vapeur et valorisée sur le réseau urbain de chauffage à distance.

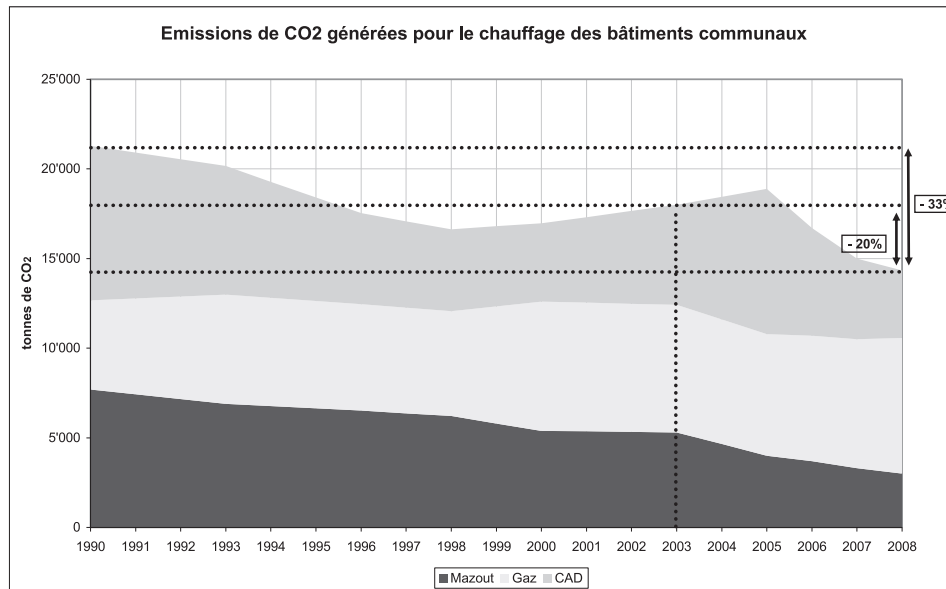
**Le postulat demande un programme de réduction par secteur de manière à respecter l'objectif fixé dans la Loi fédérale sur le CO<sub>2</sub> d'une réduction des émissions de 10% en 2010 par rapport à 1990.**

La convention d'objectif avec l'AEnEC porte sur une réduction de 40% des émissions depuis 2003. Le principe des conventions est d'être plus ambitieux que ce que demande la loi. Prendre une année de référence plus éloignée dans le temps améliorerait le bilan de réduction en % de la ville de Lausanne. Pour prendre un exemple parlant (mais hors convention avec l'AEnEC), pour les émissions directes de CO<sub>2</sub> induites par le chauffage à distance, la réduction depuis l'année 1990 est de 60% en 2010. Avec une base de référence fixée à 2003, elle est d'environ 50%.



<sup>28</sup> Voir préavis N° 2005/71 « Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP). Remplacement de la chaudière de la ligne d'incinération des boues N° 2. Construction d'une centrale de production de froid destinée à alimenter le bâtiment du Comité international olympique », BCC, séance N° 10/1 du 6 décembre 2005, pp. 42-55.

Il en va de même pour les émissions liées aux bâtiments communaux (ce paramètre est pris en compte dans le suivi par l'AEnEc pour les bâtiments utilisés par l'Administration uniquement): la diminution des chaudières au mazout par le raccordement au chauffage à distance ou au réseau de gaz et l'amélioration de l'isolation ont permis de réduire les émissions de plus de 30% depuis 1990. Rapportée à l'année de référence 2003, cette amélioration est de l'ordre de 20%.



On constate une forte baisse des émissions grâce à la récupération de la chaleur de TRIDEL pour le chauffage à distance et à la transition du mazout vers le gaz comme combustible fossile.

***Le postulat demande la mise en place d'un programme d'objectifs de réduction à moyen et à long terme.***

La Municipalité continuera à agir sur trois axes :

- **sur les bâtiments** en rénovant son patrimoine immobilier. La Ville élabore actuellement une stratégie d'assainissement énergétique de son patrimoine immobilier financier. L'objectif de cette étude est d'évaluer la faisabilité technique et financière de rendre ce parc conforme aux exigences du concept de société à 2000 Watts. Pour ce faire, un état des lieux précis de l'ensemble des bâtiments qui le composent est en cours et permettra de définir les objets à rénover prioritairement dans le but de maximiser les économies de CO<sub>2</sub> réalisées par franc investi. Les résultats de cette étude sont attendus fin 2010.

Relevons également que le Service du logement et des gérances de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine (CLP), en partenariat avec le Canton, a développé et mis gratuitement à la disposition des promoteurs et architectes, depuis février 2010, un outil d'aide à la décision pour assurer la durabilité des projets immobiliers et urbanistiques: la méthode «SméO, fil rouge pour la construction durable». La plateforme Internet [www.smeo.ch](http://www.smeo.ch) permet le suivi et le management de la durabilité dans les opérations de rénovation, de transformation et de construction allant de la simple intervention jusqu'à l'analyse d'un quartier entier. SméO concrétise l'approche transversale du développement durable sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment et pour toutes les phases d'un projet. Son utilisation est systématique dans le cadre des concours d'architecture organisés pour le projet «3000 nouveaux logements».

- **sur la mobilité** avec la mise en place par étapes du plan de mobilité pour les collaborateurs et en poursuivant son action en faveur du report modal vers les transports publics pour les habitants et visiteurs (projet des axes forts).
- **sur l'extension du réseau de chauffage à distance** et l'amélioration de la composition de son approvisionnement.

L'objectif de réduction pour le territoire communal est celui fixé aussi bien par l'Office fédéral de l'énergie dans son programme SuisseEnergie pour les communes que par la Convention des maires: 20% de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici à 2020.

***Le postulat demande des propositions d'actions pour inciter les instances avec lesquelles la Ville est partie prenante à prendre des mesures pour réduire leurs émissions.***

Le projet REVE d'Avenir, auquel participe la Ville de Lausanne (voir point 7.3 ci-dessus), est chargé d'élaborer un programme de communication et d'incitation en la matière.

Dans ce cadre, il est prévu de concevoir une « centrale de négaWatts<sup>29</sup> », dont l'objectif est de quantifier et de spatialiser les économies d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> évitées à l'échelle d'un territoire.

Les collectivités participant au projet se sont engagées à élaborer une telle centrale afin de sensibiliser et d'inciter les acteurs de leur territoire (administrations, entreprises, citoyens, etc.) à agir pour le climat et l'environnement. Le travail de conception et d'élaboration de cette centrale sera mené par une équipe académique animée par le CREM<sup>30</sup> de Martigny, en étroite collaboration avec le laboratoire ThéMA<sup>31</sup> des Universités de Franche-Comté et de Bourgogne, et avec l'appui de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), Energie-Cités (une association de quelque 1000 villes européennes pour créer la ville à basse consommation et à haute qualité de vie pour tous) et l'association française négaWatt.

Le projet de management énergétique urbain (MEU), piloté par l'EPFL, concerne la planification énergétique territoriale et devrait également fournir des outils aux collectivités dans ce domaine.

#### ***Des propositions de compensations en Suisse ou à l'étranger.***

La Municipalité a suffisamment de possibilités d'agir sur son patrimoine et ses activités pour continuer à réduire directement ses émissions et n'entend pas investir dans des mesures de compensation, ni en Suisse, ni à l'étranger. Une participation ponctuelle via l'un de ses Fonds pour le financement d'un projet n'est toutefois pas exclue.

Selon l'avancement de leurs projets (en particulier Chavalon) et l'évolution de la législation sur le CO<sub>2</sub>, les sociétés de production dans lesquelles la Ville est actionnaire, en revanche, pourront et devront proposer des mesures de compensation en Suisse et à l'étranger.

#### ***Le postulat demande un programme de communication qui mette en évidence les actions entreprises par la Ville, notamment par la création d'une page Internet sur le site [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch).***

Les différentes actions de politique énergétique entreprises par la Ville sont suivies notamment à travers les outils proposés par l'association des Cités de l'énergie, également reconnus comme outils de gestion par la Convention des maires. Les pages de la rubrique « Ville durable » du site Internet de Lausanne comprendront des informations à ce propos. Le suivi des émissions de gaz à effet de serre pourra faire l'objet d'une entrée supplémentaire.

#### ***Le postulat demande qu'à l'avenir, les préavis intègrent un chapitre sur les aspects de la production directe ou indirecte du CO<sub>2</sub> et démontrent les mesures qui sont prises pour minimiser ces émissions.***

S'agissant des projets « 3000 nouveaux logements », un paragraphe relatif au respect des critères de développement durable est systématiquement intégré au préavis demandant l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie. Le SLG s'engage à intégrer ces données d'émissions pour l'ensemble des projets 3000 logements à venir. Par ailleurs, un tableau de bord de l'ensemble de ces opérations spécifiant les économies de CO<sub>2</sub> réalisées par rapport à la situation réglementaire est tenu et disponible sur demande. A noter que sur les quinze premiers projets immobiliers en cours de réalisation, les mesures constructives consenties par les investisseurs permettront d'économiser environ 37'000 tonnes de CO<sub>2</sub> durant les trente prochaines années.

S'agissant des émissions inhérentes à l'Administration, la Municipalité estime que le préavis ne présente pas le bon degré de précision et de suivi pour cette demande et préfère suivre l'évolution de ses émissions à un niveau plus général, selon la méthodologie appliquée par l'AEnEc. Elle s'engage à rapporter à ce propos régulièrement, via le rapport de gestion des SIL.

### **8. Réponse au postulat de M. Nsengimana pour le soutien à l'efficacité énergétique**

Dans son postulat, M. Nsengimana demande l'établissement d'un « plan d'action à moyen terme qui mettrait en évidence les différentes étapes de la politique d'investissement massif dans l'assainissement des bâtiments communaux » ainsi que les mesures « d'incitation à l'amélioration énergétique des ménages lausannois ». Il propose différentes pistes et notamment le recours à un tiers éco-investisseur, qui pourrait être la Ville par la création d'une société anonyme. Le tiers éco-investisseur

<sup>29</sup>La notion de négaWatt quantifie la puissance économisée pour assurer un même service, ou l'énergie économisée. Par exemple, pour assurer un même niveau d'éclairage, on peut remplacer une ampoule à incandescence de 100 Watts par une lampe fluorescente de 20 Watts, ce qui revient à utiliser 5 fois moins d'énergie. La puissance électrique nécessaire est réduite de 80 Watts : cette action de substitution « produit » 80 négaWatts (bien que le Watt soit une unité quantifiant une puissance et non une quantité d'énergie produite, qui serait elle exprimée en wattheure). Cet exemple simple se base sur les puissances. Pour que la démonstration soit complète, il faudrait encore comparer l'énergie grise nécessaire à la production puis au recyclage de ces deux types de lampes.

<sup>30</sup>Le Centre de recherches énergétiques et municipales (CREM) apporte son appui scientifique dans le domaine de l'énergie en milieu urbain. Il assiste les collectivités publiques et les entreprises dans leurs efforts d'efficacité énergétique, de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.



finance et exécute les travaux d'assainissement et de rénovation et se rembourse par les économies générées suite à la diminution des coûts d'énergie en maintenant une facture au prix stable. L'effet de cette économie d'énergie et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est neutre financièrement pour le locataire et positif pour le propriétaire, qui voit son bien rénové.

### 8.1 Mesures aux niveaux fédéral et cantonal

L'efficacité énergétique est un des quatre piliers de la politique énergétique fédérale (aux côtés du développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, de la réalisation de grandes centrales et de mesures de politique énergétique étrangère).

Comme mesure d'incitation, la Loi sur l'énergie (LEne) attribue 5 % du montant perçu par la taxe qui alimente le système de rétribution à prix coûtant (RPC) à l'efficacité énergétique pour les appels d'offre des collectivités publiques. La taxe de 0,6 ct/kWh assure un financement annuel total de l'ordre de Fr. 320 millions, soit Fr. 16 millions par an pour des projets d'efficacité énergétique sur les bâtiments publics. Le Parlement a décidé en mars 2010 d'augmenter cette taxe à 0,9 ct/kWh dès 2013, sous réserve de référendum. Le financement annuel se montera dès cette date à environ Fr. 480 millions, dont Fr. 24 millions pour l'efficacité énergétique.

En outre, la Confédération et les Cantons ont lancé le 4 janvier 2010 le « programme bâtiments » pour l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments existants ([www.leprogrammebattiments.ch](http://www.leprogrammebattiments.ch)). Ce programme prévoit une subvention de Fr. 300 millions par an pendant dix ans. Il est financé pour 2/3 par le produit de la taxe CO<sub>2</sub> et pour 1/3 par les Cantons.

Les SIL ont soumis un projet de réduction de la consommation des éclairages dans les collèges et obtenu un financement de l'ordre de Fr. 140'000.– pour un projet d'un coût total de l'ordre de Fr. 800'000.– (env. 15 % de subvention). Ce projet, que la Municipalité propose de financer par le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables, sera soumis au Conseil communal prochainement. Des audits sont également en cours en vue de bénéficier de ces subsides pour d'autres projets : l'optimisation des pompes de la fontaine du CIO par exemple pourrait faire l'objet d'une demande.

Le Canton de Vaud subventionne également les installations solaires thermiques (eau chaude sanitaire et appoint chauffage), le remplacement de chauffages électriques directs, les bâtiments Minergie-P neufs, les installations de chauffage au bois et les réseaux de chauffage à distance alimentés par une énergie renouvelable ou des rejets de chaleurs.

### 8.2 Mesures au niveau communal

Au niveau communal, on peut citer les mesures suivantes :

- le préavis 2009/27 a permis d'obtenir 700'000.– par an pour la mise en œuvre d'un système subsidiaire de rétribution à prix coûtant de l'électricité solaire pour les projets qui sont sur liste d'attente au niveau fédéral. Ce système communal est entré en vigueur en 2010, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour être acceptés, les nouveaux projets doivent s'accompagner d'une mesure d'efficacité énergétique réalisée sur le bâtiment qui les accueille ;
- le développement de la méthode SméO (en partenariat avec le Canton de Vaud) et son recours systématique lors des concours d'architecture organisés par la Ville permettent de s'assurer que les travaux planifiés respectent les critères de développement durable. Traitant actuellement de la durabilité à l'échelle des bâtiments, elle permettra d'ici à l'automne 2010, l'évaluation et l'optimisation de la durabilité des quartiers. De manière à diffuser les bonnes pratiques, cette méthode est depuis le 1<sup>er</sup> février 2010 mise gratuitement à la disposition du public et des professionnels via le site internet [www.smeo.ch](http://www.smeo.ch) ;
- la possibilité pour les particuliers de demander des subventions pour des projets d'efficacité énergétique auprès du Fonds communal (par ex., le Musée de l'art brut a obtenu un soutien pour le remplacement de l'éclairage des vitrines, désormais plus efficient) ;
- le projet pilote de « smart metering » (comptage intelligent) qui vise une réduction des consommations d'électricité, d'eau et de chauffage de 15 %. Les compteurs intelligents s'accompagnent en effet d'une interface client qui permet de sensibiliser le consommateur et d'agir sur son comportement dans le sens d'une économie d'énergie. Pour vérifier cette hypothèse, tester la plateforme logiciel et les compteurs, les SIL se sont associés au projet « Green value » lancé par la société immobilière Realstone SA sur un ensemble d'immeubles lausannois lui appartenant (env. 200 appartements)<sup>32</sup>.

<sup>32</sup>Le développement de la plateforme informatique a été confié à Neo Technologies. La société de conseil en développement durable Signa Terre SA est également partenaire pour la définition des indicateurs et des fonctionnalités de l'interface client.

Le « smart metering » facilitera également la réalisation des bilans énergétiques en mettant à disposition en temps réel les consommations des bâtiments. Complétées par l'évaluation des surfaces de référence énergétique (SRE) de tous les bâtiments lausannois (travail en cours), les SIL pourront automatiser la réalisation de bilans. Cette possibilité devrait faciliter la promotion de diagnostics énergétiques débouchant sur des rénovations. Le projet « smart metering » pourrait donc à terme contribuer à augmenter le taux de rénovation. Un objectif de 1,5 % par an pour ce dernier (moins de 1 % actuellement) permettrait de réaliser 30 % d'économies en dix ans.

- les subsides pour les certificats énergétiques des bâtiments (bilans énergétiques) et les diagnostics énergétiques via la subvention de Fr. 500'000.– proposée par ce préavis. Le bilan puis le diagnostic énergétique sont les premiers pas vers un assainissement et une demande de subvention cantonale à cette fin.

### 8.3 Réponse de la Municipalité

L'assainissement du patrimoine immobilier de la Commune nécessitera plusieurs centaines de millions de francs et celui de l'ensemble des bâtiments de la ville, plus de Fr. 10 milliards. C'est une opération colossale qui ne peut être menée à bien que par des fonds privés avec des mesures publiques d'incitation.

La Municipalité estime que les mesures qu'elle a mises en œuvre sont à ce jour proportionnées à ses moyens financiers et que les Fr. 3 milliards de la Confédération et des Cantons sont un bon levier pour accélérer l'assainissement des bâtiments existants, y compris à Lausanne.

Elle souligne que le projet en cours d'évaluation de « smart metering » qui répondra à la motion de M. Hildbrand « Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la société à 2000 Watts » nécessitera des investissements importants (remplacement de l'ensemble des compteurs des clients des SIL par des compteurs intelligents). Si les hypothèses d'économie sont confirmées (15 % de la consommation des ménages), la Municipalité estime que cette mesure est plus importante dans l'immédiat qu'une activité de tiers éco-investisseur. En effet, en plus des économies d'énergie attendue, le « smart metering » permettra d'améliorer la gestion des clients et d'ouvrir la voie, à plus long terme, au « smart grid (réseau intelligent) ». Un réseau intelligent doit permettre de mieux gérer les productions irrégulières à partir d'énergies renouvelables (éolien, solaire) et d'interagir avec des sources de stockages, comme par exemple les batteries des voitures électriques, pour autant que cette technologie connaisse le succès annoncé (15 % du parc automobile suisse d'ici à 2020, selon les prévisions d'Alpiq<sup>33</sup>).

M. Nsengimana proposait un plan d'action sur plusieurs axes repris ci-après. La Municipalité donne brièvement les éléments qui se rapportent à chacun d'eux et qui sont déjà mis en œuvre :

- **Le bilan énergétique du parc immobilier communal et l'optimisation de son exploitation énergétique :** 289 bâtiments communaux ont été analysés selon la méthodologie Display, avec recommandations pour réduire les consommations énergétiques. La direction de CLP a procédé à une étude complète et en profondeur de l'état du patrimoine financier qui doit se terminer cette année, en vue d'élaborer une stratégie d'assainissement. En outre, 224 bâtiments communaux sont télégérés pour optimiser leur consommation.
- **La coordination des outils de politique énergétique :** la Municipalité estime que sa proposition de soutenir les bilans et diagnostics énergétiques s'articule parfaitement avec les subventions pour l'assainissement des bâtiments des niveaux cantonal et fédéral. Des outils de pilotage comme celui des « Cités de l'énergie » soutenu par SuisseEnergie permettent d'assurer une cohérence transversale entre les différents secteurs d'actions de la Municipalité (production et distribution d'énergie, mobilité, bâtiment, communication) et entre les différentes collectivités.
- **La mise en réseau des acteurs de l'éco-conception :** la Ville de Lausanne est membre de plusieurs associations qui œuvrent dans ce sens, particulièrement les Cités de l'énergie, Energie-Cités et l'association Eco-Bau. Les acteurs de l'éco-conception semblent naturellement très friands de mise en réseau et consacrent beaucoup d'énergie à celle-ci. Il n'est pas souhaitable d'ajouter un niveau de coordination aux nombreux cénacles qui existent déjà.
- **L'information au public :** le centre Contact énergies et la publication « Les quatre saisons de l'énergie » constituent les deux outils principaux de communication des SIL pour les mesures d'efficacité énergétique. En outre, le guichet Développement durable du Service du logement et des gérances (SLG) est à la disposition des acteurs du milieu immobilier. Enfin, de multiples sources d'information facilement accessibles traitent également des thèmes énergétiques qui sont devenus des sujets de société incontournables.
- **Les coûts, les sources de financement et leur coordination, et le calendrier d'investissement :** les coûts d'assainissement sont à l'étude par la direction CLP pour ce qui concerne le patrimoine financier de la Ville. Les sources de financement communales, cantonales, fédérales ont été présentées et sont coordonnées. Le calendrier d'investissements dépendra des coûts et des arbitrages annuels au plan des investissements et ne peut être préjugé à ce jour.

<sup>33</sup>Alpiq « Véhicules électriques : pénétration du marché suisse d'ici à 2020 », 2010. Disponible sur le site [www.alpiq.com](http://www.alpiq.com).

## 9. Réponse au postulat de M. Voiblet et consorts sur les puits de carbone

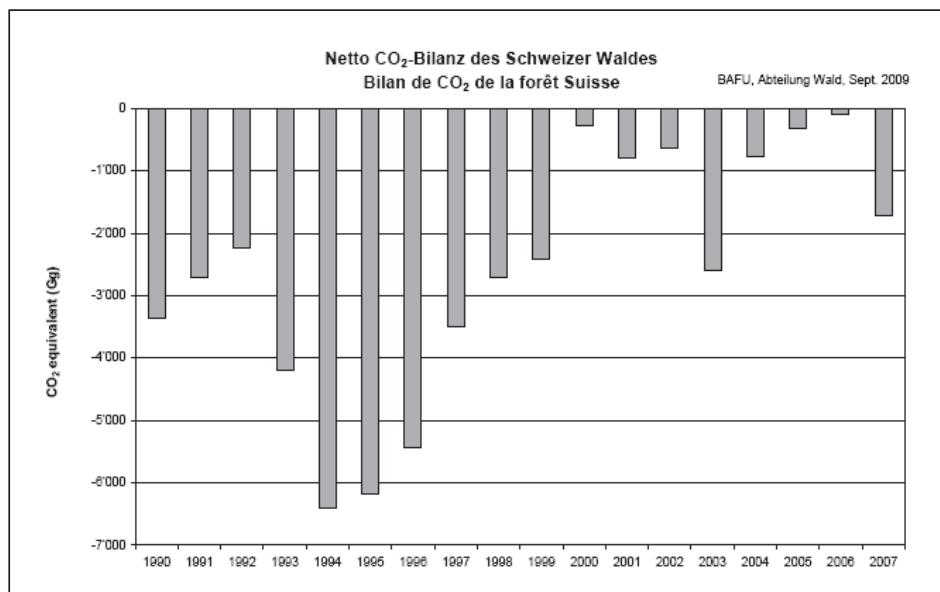
Le postulat de M. Voiblet et consorts demande à la Municipalité d'évaluer le potentiel de compensation d'émissions de CO<sub>2</sub> disponible dans les forêts propriétés de la Ville et d'étudier le dépôt d'une demande de « crédits carbone » à son bénéfice.

### 9.1 Le bois, la Suisse et le Protocole de Kyoto

Un puits de carbone est un écosystème qui stocke plus de CO<sub>2</sub> qu'il n'en émet durant une phase de son cycle de vie, avant de redevenir une source de carbone. C'est le cas des forêts. Le bois est neutre en CO<sub>2</sub> : il libère, lorsqu'il pourrit ou est brûlé, la quantité de CO<sub>2</sub> captée et stockée pendant sa croissance. Les forêts peuvent avoir un effet « puits de carbone » en absorbant et retenant du CO<sub>2</sub> pendant une partie de leur cycle de vie. Cet effet permet de gagner du temps pour permettre la mise en place de mesures de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, mais ne constitue toutefois pas une solution durable.

Selon le Protocole de Kyoto, les reboisements doivent être comptabilisés en tant que puits de carbone et les défrichements en tant que sources de carbone. L'exploitation forestière est prise en compte – le bon entretien des forêts permettant d'accroître leur fonction de puits de carbone –, avec un maximum fixé pour chaque pays (pour la Suisse : 1,8 million de tonnes de CO<sub>2</sub> par an).

La Suisse doit établir chaque année un inventaire des gaz à effet de serre dans le cadre de ses engagements liés au Protocole de Kyoto. Cet inventaire comprend également le bilan de CO<sub>2</sub> des forêts. D'après ce bilan, le puits de CO<sub>2</sub> de la forêt suisse s'élevait en moyenne à 2,7 millions de tonnes entre 1990 et 2007.



Les années qui suivent celles où se produisent des événements particuliers, comme la tempête Lothar (1999), les puits de carbone diminuent de façon importante. En effet, dans l'inventaire des gaz à effet de serre, les capacités (puits ou source) de tous les réservoirs de carbone sont en fait des moyennes, calculées sur trois ans. Par conséquent, ce n'est pas seulement en 2000 (année où la majeure partie des arbres décimés par Lothar en 1999 ont été récoltés) que les forêts n'ont constitué qu'un faible puits de CO<sub>2</sub>, mais aussi en 2001 et 2002.

### 9.2 Position du Conseil fédéral

Deux initiatives parlementaires sont en cours de traitement par le Conseil fédéral, qui portent sur la question du bois et des puits de carbone :

- une motion intitulée « Prise en compte des puits de carbone dans le Protocole de Kyoto » déposée par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) le 24 février 2003<sup>34</sup> ;

<sup>34</sup>Numéro d'objet parlementaire 03.3012.

- une motion intitulée «Promouvoir le bois pour atteindre les objectifs de Kyoto» déposée le 7 octobre 2004 au Conseil des Etats par Hans Hess et le 8 octobre 2004 au Conseil national par Ruedi Lustenberger<sup>35</sup>, qui demande que le Conseil fédéral intervienne afin que le bois utilisé pour la construction en substitution à d'autres matériaux soit pris en compte en tant que puits de carbone dans l'application du Protocole de Kyoto.

En réponse au dépôt de ces motions, le Conseil fédéral a indiqué qu'il était favorable à une meilleure prise en compte de l'utilisation du bois pour atteindre les objectifs dans le domaine du CO<sub>2</sub>. Il estime toutefois que les puits de carbone – puisque les forêts ne peuvent fixer du CO<sub>2</sub> que pendant une période limitée – n'apportent qu'une solution provisoire au problème du réchauffement climatique: tous les puits se transformant tôt ou tard en sources.

En revanche, le Conseil fédéral estime effectivement que l'utilisation la plus durable du bois consiste à employer ce dernier à la place d'autres matériaux de construction. En 2004, il considérait que l'effet de substitution du bois utilisé pour la construction et l'énergie permettait une économie d'émissions de 4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an et qu'une exploitation accrue du bois dans les forêts suisses permettrait une réduction supplémentaire de 2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.

Le Conseil fédéral indiquait que la délégation suisse a demandé à maintes reprises lors de conférences internationales que le bois utilisé pour la construction soit pris en compte dans le cadre du Protocole de Kyoto. En 2001 à Marrakech, les parties à la convention-cadre sur les changements climatiques ont toutefois décidé qu'une telle prise en compte ne pourrait être envisagée qu'à l'issue de la première période d'engagement, soit après 2012. Le Conseil fédéral estime qu'il n'est pas indiqué de mentionner les produits en bois en tant que puits de carbone dans le bilan national tant que cette mesure n'est pas reconnue au plan international.

Ces motions sont toujours en traitement. On peut encore ajouter que dans le projet de révision de la Loi sur les forêts le Conseil fédéral proposait d'introduire le suivi des émissions de CO<sub>2</sub> des forêts et du bois et demandait la création d'un poste pour cette fonction de manière à assurer un reporting rigoureux permettant de participer aux échanges de certificats. Le projet a finalement été rejeté en 2008 par le Parlement. Ce projet de révision de la Loi sur les forêts envisageait donc la possibilité d'attribuer aux propriétaires forestiers des droits d'émissions correspondant à l'effet de puits de leur forêt. Après le refus des Chambres d'entrer en matière sur cette révision, il n'existe aucune base légale permettant de distribuer de tels certificats. Le bilan CO<sub>2</sub> des forêts reste donc attaché à la Confédération et non aux propriétaires forestiers.

En outre, au vu de la croissance de la demande en bois, l'Office fédéral de l'environnement prévoit que l'effet de puits de la forêt suisse va diminuer. Il n'est pas sûr dans ces conditions que la Suisse pourra encore comptabiliser un effet de puits de la forêt pour la période après 2012.

### 9.3 Position de la Municipalité

La Municipalité relève que le Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi) exploite déjà les capacités de ses forêts de manière optimale. Cet état est confirmé par les inventaires forestiers réalisés tous les dix ans par le canton, ainsi que par une étude du potentiel d'approvisionnement en bois énergie, confiée au bureau Xylon SA à Epalinges en 2007. La croissance de la forêt produit environ 10 m<sup>3</sup> de bois par hectare et par année, ce qui représente près de 18'000 m<sup>3</sup> de bois au total par an. En 2008, la Ville a valorisé 17'655 m<sup>3</sup> de bois, qui se répartissent comme suit :

- 5925 m<sup>3</sup> de grumes résineuses destinées à être transformées principalement en bois de construction ;
- 3643 m<sup>3</sup> de grumes feuillues destinées à être transformées principalement en bois d'ameublement ;
- 7729 m<sup>3</sup> de bois énergie ;
- 358 m<sup>3</sup> de bois d'industrie pour la pâte à papier.

On constate que la Ville exploite déjà son bois comme matériau de construction et comme bois énergie, les deux formes de substitution soutenues et encouragées par la Confédération.

Les forêts lausannoises ne présentent plus de potentiel supplémentaire d'exploitation. En revanche, dans l'arrière-pays, l'exploitation locale du bois feuillu représente un véritable enjeu. Il est possible d'exploiter une scierie d'une capacité de 200'000 m<sup>3</sup> de feuillus localement, alors qu'actuellement, cette quantité est exportée vers la France, l'Allemagne et l'Italie, avant de revenir en partie sous forme de produits de deuxième transformation. Cette exportation empêche également l'exploitation locale de l'énergie qu'il est possible de tirer de la transformation du bois (pellets avec la sciure et plaquettes avec les déchets plus grossiers).

---

<sup>35</sup>Numéros d'objet parlementaire 04.3572 et 04.3595.

La Ville de Lausanne est engagée dans le projet AvantiBOIS, qui offre les meilleures possibilités de valorisation locale des bois feuillus et donc la meilleure utilisation du bois comme substitution à d'autres matériaux de construction ou agents énergétiques fossiles.

Le projet AvantiBOIS vise en effet à valoriser localement les grumes de feuillus aujourd'hui exportées. Cette exploitation locale permettrait de limiter les transports et de valoriser en Suisse une énergie neutre en CO<sub>2</sub> en substitution à des sources fossiles.

La Ville de Lausanne participe à ce projet, qui trouve aujourd'hui une véritable fenêtre d'opportunité. Avec la crise, le marché international du bois est en pleine recomposition. Le feuillu pourrait y trouver une place nouvelle. Le développement du bois comme énergie est également fortement encouragé, ce qui incite à une meilleure exploitation des forêts, qui passe en Suisse par une valorisation du feuillu.

Le projet dispose de nombreux soutiens locaux. Il est inscrit comme projet au pôle de développement économique vaudois et attend une prise de position du Canton pour un soutien financier au niveau des infrastructures. Cette prise de position sera décisive pour la suite du projet.

La Municipalité entend donc suivre les recommandations de la Confédération concernant les futures possibilités de valoriser l'effet « puits de carbone » des forêts. Les services concernés ont des contacts réguliers avec les spécialistes de ce domaine à l'Office fédéral de l'environnement.

Enfin, la Municipalité a déjà démontré sa volonté de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction notamment en s'associant à la construction de la Tour de Sauvabelin et en exigeant une construction en bois lors de l'établissement du DDP pour les immeubles à l'avenue Victor-Ruffy. La Municipalité entend continuer à favoriser le recours au matériau bois dans le cadre du projet Métamorphose.

## 10. Conséquences sur le personnel

La Municipalité propose la création de 1 EPT pour animer le centre Contact énergies (assistant, classes 13-09), avec compensation des charges par une recette équivalente du Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables.

## 11. Synthèse des aspects financiers

### 11.1 Subventions et crédit d'investissement

La Municipalité sollicite :

- l'autorisation d'octroyer des subventions pour la réalisation de bilans et de diagnostics énergétiques sur sol communal pour un montant total maximum de Fr. 500'000.–, à prélever directement sur le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables ;
- l'autorisation de prélever un montant maximum de Fr. 130'000.– par an sur le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables pour compenser la création d'un poste d'assistant pour le centre Contact énergies durant la durée d'existence de ce centre ;
- l'accord de principe pour l'octroi annuel de Fr. 500'000.– supplémentaires aux extensions ordinaires 2011–2014 du chauffage à distance pour l'extension du réseau sud, avec compensation par prélèvement équivalent sur le Fonds de réserve et de renouvellement du chauffage à distance ;
- un crédit d'investissement de Fr. 400'000.– pour assurer la cohérence de l'image des SIL et de leurs produits.

### 11.2 Plan des investissements

Pour l'extension du chauffage à distance au sud, le soutien supplémentaire permis par le remboursement de la taxe CO<sub>2</sub> n'était pas prévu au plan des investissements. Toutefois, son effet est neutre puisque le projet apparaîtra en charges et en recettes.

L'action de soutien des bilans et diagnostics énergétiques ne figure pas au plan des investissements, mais son effet est également neutre du fait de la subvention par le Fonds.

Quant au projet lié à l'identité visuelle des SIL et de leurs produits, le montant de Fr. 300'000.– prévu au budget 2009 pour permettre de débiter le déploiement du nouveau logo n'a pas été utilisé. Le montant prévu en 2010 permettra de réaliser une campagne de communication. En revanche, le remplacement du matériel promotionnel et de communication se fera dans la durée. L'attribution d'un crédit d'investissement a paru plus adaptée que la procédure budgétaire. Ce montant ne figure pas au plan des investissements.

### *11.3 Conformité des subventions*

L'article 2b du règlement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables du 5 juin 2007 prévoit que ce dernier est destiné « à soutenir les activités de conseil en économie d'énergie des Services industriels ». L'article 8 précise que « les Services industriels et la Municipalité peuvent proposer de leur propre chef de subventionner des projets ou des mesures allant dans le sens de l'article 2 du présent règlement. Le Conseil communal peut décider, sur proposition de la Municipalité, que des subventions seront octroyées par le Fonds pour des mesures ou des projets impliquant une dépense supérieure à Fr. 100'000.– ». Les demandes de subvention sollicitées pour le poste du centre Contact énergies et pour le soutien des bilans et diagnostics énergétiques sont donc conformes.

Le règlement du Fonds de réserve et de renouvellement du chauffage à distance prévoit que ce dernier est géré par la Municipalité et que les prélèvements sont soumis au Conseil communal. L'utilisation proposée est conforme au règlement.

### *11.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement*

Les subventions pour les bilans et les diagnostics énergétiques seront prélevées directement sur le Fonds et n'auront donc pas d'impact sur le budget.

Les dépenses liées à l'investissement pour assurer la cohérence de l'image des SIL seront entièrement amorties dans l'année où elles seront effectuées.

Le poste (1 EPT) pour Contact énergies entraînera des charges supplémentaires de l'ordre de 130'000.– au maximum, entièrement compensées par une subvention équivalente (effet neutre).

## 12. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2010/38 de la Municipalité, du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide*

1. à l'encontre de la recommandation de la Municipalité, d'accepter le projet demandé par la motion de M. Trezzini intitulée « Thermographie aérienne de la ville de Lausanne » et d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 350'000.– ;
2. cas échéant, d'autoriser la Municipalité à amortir entièrement les dépenses liées à ce crédit, dans l'année où elles sont consenties ;
3. de refuser le projet demandé par la motion de M. Trezzini intitulée « Thermographie aérienne de la ville de Lausanne » et d'accepter, en tant que contre-projet, les actions proposées par la Municipalité dans le domaine des économies d'énergie ;
4. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant maximum de Fr. 500'000.– directement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables pour soutenir la réalisation de bilans (CECB, cahier technique SIA 2031 ou Display) – jusqu'à l'entrée en vigueur d'un certificat cantonal obligatoire – et de diagnostics énergétiques à hauteur de 40 % de leur coût, mais au maximum de Fr. 2000.– par bénéficiaire ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie » ;
6. d'approuver la création d'un poste de responsable du centre Contact énergies (1 EPT, assistant cl. 13-09) et de compenser cette charge par un prélèvement équivalent sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables (montant maximum de Fr. 130'000.– par an) pour la durée de fonctionnement de ce centre ;
7. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 400'000.– pour assurer, suite à l'introduction de leur nouveau logo, la cohérence de l'image des Services industriels et de leurs différents produits et prestations ;
8. d'autoriser la Municipalité à amortir entièrement les dépenses liées à ce crédit, dans l'année où elles sont effectuées ;
9. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Marquer son époque de son empreinte OUI, mais pas avec du CO<sub>2</sub> » ;
10. d'approuver le principe d'un financement supplémentaire de Fr. 500'000.– par année durant quatre ans (extensions ordinaires 2011 à 2014) pour accélérer le déploiement et la densification du réseau sud de chauffage à distance, avec compensation par prélèvement équivalent sur le Fonds de réserve et de renouvellement du chauffage à distance (opération neutre par rapport au plan des investissements) ;
11. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana « Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique » ;
12. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Claude-Alain Voiblet et consorts « Puits de carbone, notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter ? ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

## Rapport

Membres de la commission: M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur, M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Yves-André Cavin (LE), M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE), M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT), M. Jean Meylan (Soc.), M. Charles-Denis Perrin (LE), M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), M. Francisco Ruiz Vázquez (Soc.), M<sup>me</sup> Esther Saugeon (UDC), M. Namasivayam Thambipillai (Soc.), M. Giampiero Trezzini (Les Verts).

Municipalité: M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

**Rapport photocopié de M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur:** – La commission N° 85 chargée de l'examen du préavis cité en titre s'est réunie à trois reprises dans les locaux des Services industriels, rue de Genève 34, le vendredi 29 octobre 2010 de 10 h 00 à 12 h 00, le 20 décembre 2010 de 10 h 00 à 12 h 00, enfin, le 14 janvier 2011 de 14 h 00 à 16 h 30.

Ont participé aux trois séances: M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), président de la commission et rapporteur, M. Giampiero Trezzini (Les Verts), M. Jean Meylan (Soc.), M. Charles-Denis Perrin (LE), M<sup>me</sup> Esther Saugeon en remplacement de M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Ont participé à deux séances: M. Namasivayam Thambipillai (Soc.), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Yves-André Cavin (LE), M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE).

Ont participé à une seule séance: M. Jacques-Etienne Rastorfer, M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT), M. Francisco Ruiz Vázquez (Soc.).

Les personnes nommées pour faire partie de la commission ad hoc qui n'ont pas pu y siéger ont toujours cherché des remplaçants. Quand ils ne les ont pas trouvés, ils ont régulièrement annoncé leur absence et ont été, de ce fait, excusées.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels. Il était accompagné d'une imposante équipe administrative, à savoir: M. Marc-Antoine Surer, chef du Service commercial, M. Jean-Marie Rouiller, chef du Service du développement stratégique, M<sup>me</sup> Jacqueline Pislser, responsable de la communication des SIL, M. Henri Jansen, du Service commercial, M. Xavier Righetti, du Service commercial, M. Georges Ohana, du Service du développement stratégique, M. Etienne Balestra, du Service des forêts, des domaines et des vignobles (FoDoVi) de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine (CLP), M. Ulrick Liman, du Service du logement et des gérances (CLP), Rémi Bouilloux, du Service du logement et des gérances (CLP).

M. Nicolas Waelti, du Service du développement stratégique, a assuré la prise des notes de séance. Nous le remercions pour son excellent travail.

Le rapport-préavis est un document dense «multipack» de 31 pages, bien structuré qui répond à 5 initiatives relatives à la problématique de l'économie et de l'efficacité énergétiques.

## 2. Présentation générale du préavis

Le directeur des SIL a dit l'importance accordée par le Conseil communal à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, au vu des nombreuses interventions convergentes sur le sujet. Il a rappelé que le rapport-préavis était une vue synthétique et panoramique sur les mesures prises en matière d'efficacité énergétique. De l'avis du représentant de la Municipalité, cette cohérence d'ensemble appelait une réponse commune par le biais d'un même rapport-préavis. Il a dégagé plusieurs axes forts, parmi lesquels des mesures liées à la communication et à l'accompagnement pour l'efficacité énergétique des bâtiments, cela, en coordination avec ce qui se fait aux niveaux fédéral et cantonal. Il a aussi présenté les mesures de soutien supplémentaires relatives à l'extension du chauffage à distance au sud, grâce à un mécanisme lié au remboursement de la taxe CO<sub>2</sub> obtenue par la signature d'une convention d'objectifs signée avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC).

Aussi bien les commentaires des conseillers auteurs des initiatives que les observations générales des commissaires, tout en se réservant d'intervenir plus en détail lors de l'examen point par point du préavis, tous ont fait transparaître un sentiment de satisfaction par rapport aux réponses de la Municipalité contenues dans le rapport-préavis. Un grand travail de recherche et un effort de synthèse, tous remarquables. En même temps se dégageait un consensus selon lequel, à l'heure actuelle, la communication, l'aide aux citoyens et aux entreprises ainsi que la coordination entre les différents niveaux de l'Etat (Confédération, Canton, Commune) en matière d'efficacité énergétique constituaient le maillon faible du dispositif. Et les commissaires de demander que la Municipalité supplée à toutes ces carences des Autorités supérieures, notamment en éliminant les contradictions apparentes des nombreuses directives, en proposant un fil conducteur, un processus et une «check list» des différents éléments à prendre en compte.

A toutes ces insatisfactions, le représentant de la Municipalité, tout en reconnaissant une certaine opacité dans la coordination, a répondu qu'il ne revenait pas aux Autorités communales de se substituer aux instances supérieures et faire à leur place le travail qui leur incombe. Cela d'autant plus que les Communes pouvaient également ressentir le même désarroi que celui exprimé par les commissaires.

## 3. Délibérations de la commission

a) *Motion de M. Giampiero Trezzini:*  
«Thermographie aérienne de la ville de Lausanne»  
et contre-projet de la Municipalité

La motion a, rappelons-le, pour objectif d'offrir à la Commune et aux Lausannois un outil rapide, simple, voire



simpliste, pour donner une première idée de l'enveloppe des bâtiments et permettre de déterminer ensuite les terrains d'intervention, par exemple pour savoir si une thermographie de façade serait nécessaire ou s'il faut plutôt procéder à un bilan énergétique complet. Le représentant de la Municipalité a répondu qu'il trouvait la motion peu adéquate, l'expérience de projet thermographique à Neuchâtel ayant elle-même été abandonnée par les intéressés. Cela explique pourquoi la Municipalité, conformément au Règlement du Conseil communal en vigueur au moment du dépôt de l'initiative, lui a opposé un contre-projet.

Ce dernier vient après une phase de sensibilisation qui a permis à la Ville de Lausanne, à travers la campagne Display, de se doter d'outils d'analyse de consommation d'énergie, d'eau et des émissions de CO<sub>2</sub> et d'informer les utilisateurs par le biais d'affiches plaquées sur les bâtiments. Il s'agit d'étiquettes énergie des appareils électroménagers, classés de A (très bon) à G (très mauvais), qui ont été adaptées à l'ensemble des 364 bâtiments appartenant à la Ville et à la Caisse de pensions. Cette première phase, aujourd'hui dépassée, selon la Municipalité, a permis de faire le point sur les consommations énergétiques eau, chaleur et électricité des bâtiments et de proposer ensuite des mesures techniques et comportementales d'amélioration, simples et de bon sens pour les réduire.

La seconde phase à présent, qui explique le contre-projet, est de stimuler la rénovation d'installations techniques, la réalisation de bilans et de diagnostics énergétiques, la télégestion ainsi que le contrôle de l'application des normes énergétiques. Le directeur des SIL a expliqué le rôle essentiel qu'entendent désormais jouer les SIL dans l'information et le conseil énergétiques. D'où sa demande de création de poste équivalent à 1 EPT au centre «Contact énergies» et de diffusion d'un nouveau logo afin de donner aux SIL une meilleure visibilité et une identité véritablement commerciale.

Dans les riches débats généraux qui ont suivi, retenons les points saillants. Les discussions ont d'abord porté sur les difficultés pédagogiques rencontrées dans certains établissements scolaires à faire comprendre aux élèves la notion d'économie d'énergie dès lors que les lumières s'allument en fonction de la présence, quelle que soit l'heure ou la saison et que les lavabos se déclenchent automatiquement de la même manière.

Cela a été l'occasion pour le directeur des SIL d'expliquer la mission paradoxale de son dicastère mais désormais constitutive de son identité : à la fois vendre des kWh avec un intérêt financier à la clé, en même temps promouvoir les économies d'énergie. Selon le cas, les SIL peuvent donner à un particulier les outils techniques et comportementaux de gestion économe de son bâtiment, soit gérer à sa place les variations de chauffage en fonction des variations de température. La position commerciale des SIL évolue : de vendeur de kWh, ils deviennent progressivement pourvoyeurs de confort domestique, vendent et garantissent la

prestation « avoir chaud chez soi ». Avec une meilleure isolation, la consommation va diminuer et c'est bien un objectif que les SIL encouragent et accompagnent. En revanche, les coûts du réseau vont rester les mêmes et se répartir sur toujours moins de kWh. On s'achemine donc vers une sorte de leasing thermique, où l'accès à la prestation sera la charge principale. En résumé, la prestation de base, assurer la livraison de la chaleur, sera également de plus en plus accompagnée par des prestations permettant de mieux gérer son utilisation et de diminuer encore la consommation. Ces deux options, selon le directeur des SIL, sont légitimes.

Les débats ont ensuite porté sur la pertinence de faire supporter par le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables l'EPT prévu pour le centre «Contact énergies», dès lors que le poste n'était pas ponctuel. A cette question, le directeur des SIL a répondu que le financement par le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables est tout à fait régulier. Et de rappeler des décisions similaires antérieures adoptées par le Conseil communal. Cette explication n'a pas convaincu.

A été aussi abordée la question de la hiérarchie des normes dès lors qu'il y a conflit entre les dispositions relatives à la protection du patrimoine (LPNMS) et la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLE). En effet, une bonne part des bâtiments de la Ville est classée. La réponse donnée est qu'en la matière, la réglementation sur le patrimoine prime sur celle de l'énergie.

Les commissaires ont voulu savoir la répartition de la consommation finale par type d'énergie à Lausanne, en particulier pour les bâtiments communaux. La proportion, par rapport à la moyenne suisse en 2006, est la suivante : 18% pour le chauffage à distance contre 3,2%, 25% pour le gaz contre 20,1% et 57% pour le mazout contre 55,8% au niveau suisse. Pour les bâtiments communaux, le rapport est environ de  $\frac{2}{3}$  pour le chauffage à distance et de  $\frac{1}{3}$  pour le gaz et le mazout. La LVLE ne faisant pas pour le moment obligation aux propriétaires de se raccorder au réseau de chauffage à distance dans les limites de la zone de desserte, pour les bâtiments neufs ou lors de rénovation importante du système de chauffage, cette obligation devrait à moyen terme arriver à 40% de couverture par le chauffage à distance pour l'ensemble de la ville.

Les commissaires ont enfin débattu sur la proposition de nouveau logo pour les SIL. Les uns le trouvaient cher payé. D'autres regrettaient la disparition des lions qui accompagnaient le blason de Lausanne. D'autres encore restaient attachés à la très fine fleur des SIL et ses quatre points inclinés rappelant les saisons. D'autres enfin voulaient restaurer les sept boules de cristal des sept municipaux. Le représentant de la Municipalité, dans sa réponse, a accordé qu'il subsistait un capital de sympathie envers la très frêle fleur ; il la trouve cependant très discrète et n'offrant pas la visibilité et la lisibilité que doit rendre un logo. Pour le sponsoring, le logo des SIL était invisible à côté des logos immédiatement

reconnaissables de la BCV ou de la Migros. Dans un marché concurrentiel, dit-il, il faut être connu et reconnu, imposer une image forte. Les SIL veulent faire de l'acronyme SIL une marque et être immédiatement associés à l'électricité, la chaleur et le multimédia. Et de rassurer que les quatre points inclinés ont été repris dans le nouveau logo. Le montant requis, à savoir Fr. 400'000.–, servira d'une part à changer l'ancien logo et, d'autre part, à faire deux ou trois campagnes institutionnelles.

Les commissaires se sont laissé ainsi convaincre par le contre-projet de la Municipalité. Toutefois, il s'en est trouvé l'un et l'autre pour regretter que parmi les fluides que l'on cherchait à attacher à l'image des SIL, il manquait l'eau. Et d'espérer que la législature 2011–2016 réparera l'erreur.

b) *Postulat de M. Perrin « Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie »*

Pour rappel, le postulat demande à la Municipalité d'édicter des mesures en la matière et souhaite que le site Internet de la Ville dispose d'un point d'entrée spécifique pour tout ce qui a trait aux conseils et au subventionnement du développement durable. Votre Conseil remarquera que la plupart des demandes ont été traitées dans le contre-projet à la motion Trezzini élaboré par la Municipalité et dans les débats en commission y relatifs. Les commissaires ont préféré se pencher sur le point qui n'avait pas été traité, à savoir le site internet de la Ville. L'initiant souhaitait en effet que toute personne intéressée puisse trouver des outils simples et pragmatiques pour y entrer les données et pouvoir faire le bilan de son empreinte énergétique ou écologique. Le site indiquant, bien entendu, un standard, une moyenne qui pourrait servir d'objectif. Il désirait qu'il y ait la possibilité de faire un bilan énergétique simple à partir de la surface au sol et des consommations, ou que le consommateur acteur puisse y calculer son décompte annuel.

Le représentant de la Municipalité a répondu que depuis que le préavis a été déposé, plusieurs projets de communication ont avancé : le site Internet de la Ville avait fait peau neuve et le projet de cyberadministration commencerait bientôt par une phase pilote répondant aux besoins des SIL. Il a rendu les commissaires attentifs au fait que mettre les données de consommation à la disposition des citoyens pouvait poser des problèmes de confidentialité. Et de promettre que ces derniers seraient bientôt résolus avec le projet de cyberadministration et l'attribution d'un identifiant unique. Désormais, l'information passerait par plusieurs vecteurs : le site internet de la Ville, un portail client « mylausanne » et un site propre pour la gamme de produits Nativa. Le portail client serait mis en service en février 2011 pour le premier module, qui concerne les SIL. Il a donné ensuite l'information selon laquelle le portail avait été conçu en collaboration avec le Service du développement de la ville et de la communication (DEVCOM) et le Service

d'organisation et d'informatique (SOI). Ce portail permettra de signaler un déménagement, d'imprimer un duplicata, de consulter ses relevés et ses consommations. Il permettra aussi de changer facilement de gammes tarifaires pour l'électricité, soit de passer de Nativa à Nativa+ ou Combi ou inversement.

D'autres modules, 18 en tout à ce jour, sont prévus pour être développés sur ce portail, pour tous les services qui voudront avoir recours à la cyberadministration dans le but de faciliter les démarches des citoyens. Les SIL vont aussi se doter d'un site autonome pour faciliter la navigation et axer la communication sur les produits et prestations des SIL. Il y aura également à disposition un calculateur permettant de comparer les prix en fonction des tarifs et de sa consommation d'électricité. Le projet de « smart metering », dont une expérience pilote est en cours dans le quartier du Maupas, mettra à la disposition des clients une plateforme d'information pour suivre les consommations dans le but de les diminuer. Fin 2011, l'outil informatique géoréférencé sera disponible. Ce dernier permettra de suivre l'évolution de l'atteinte des objectifs fixés par la Convention des maires, le « 3 x 20 » : augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique, réduction de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> et augmentation de 20 % de la production renouvelable. La plateforme fournira des conseils personnalisés pour agir sur ces 3 paramètres.

c) *Postulat de M. Perrin et consorts « Marquer son époque de son empreinte, OUI mais pas avec du CO<sub>2</sub> »*

L'initiant demandait à la Municipalité de lui présenter les mesures prises pour la réduction du CO<sub>2</sub> généré par l'Administration communale ainsi que pour le suivi desdites mesures. La réponse développée dans le préavis a satisfait les commissaires. Votre Conseil voudra bien s'y référer.

Un commissaire a cru voir une certaine volatilité dans le dépassement par Lausanne des objectifs fixés dans la convention avec l'Agence de l'énergie pour l'économie, les résultats étant imputables à TRIDEL. Le directeur des SIL lui a répondu que TRIDEL n'était pas une mesure conjoncturelle : l'usine a un avenir pérenne et continuera à alimenter durablement le réseau de chauffage à distance, ce dernier constituant bien une donnée structurelle de la fourniture de chaleur à Lausanne. Et d'indiquer que le changement des incinérateurs de la STEP, le raccordement du patrimoine bâti communal au chauffage à distance avec télégestion et l'augmentation du report modal sur les transports publics de 28 % à 32 % grâce au m2 ont aussi eu des effets importants pour le dépassement des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> prévus par la convention avec l'AEnEc.

Les propos d'un commissaire, selon lesquels le « tout incinération pour le seul thermique » empêchait de développer d'autres modes de valorisation des déchets, ont suscité l'assentiment des commissaires. Les souhaits d'un autre commissaire de voir le remboursement de la taxe CO<sub>2</sub>

au chauffage à distance attribué à la subvention au raccordement au réseau de chauffage à distance et non au développement de l'infrastructure de base, n'ont pas été suivis. En effet, selon le directeur des SIL, la hausse des prix des produits pétroliers et le gain d'espace dans le bâtiment par la suppression de la citerne rendaient ledit raccordement suffisamment attractif. Deux décisions municipales annoncées lors de la séance de commission ont aussi été favorablement accueillies : le projet d'acquisition de véhicules à air comprimé produits à Reconvilier, Jura, pour la Gymnastrada 2011 et l'octroi du droit de superficie conditionné à l'atteinte d'objectifs énergétiques supérieures aux normes légales, ceci lors de rénovations importantes ainsi que dans le cadre des 3000 logements.

d) *Postulat de M. Nsengimana « Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique »*

Pour rappel, l'initiant demandait un plan à moyen terme d'investissement massif dans l'assainissement des bâtiments communaux, l'information du public ainsi que des mesures d'incitation à l'amélioration énergétique des ménages lausannois. Votre Conseil constatera que tous les points abordés (bilan énergétique du parc immobilier de la Ville, information au public, soutien à l'établissement de bilans et diagnostics énergétiques) dans le postulat ont trouvé réponse dans le préavis municipal et dans les discussions en commission. Le rapporteur invite votre Conseil à s'y référer. Les commissaires ont donc débattu sur les deux points restants, à savoir celui relatif à l'investissement dans l'assainissement des bâtiments et au tiers investisseur.

S'agissant du montant des investissements, les commissaires ont été étonnés par les chiffres avancés par la Municipalité pour assainir le patrimoine immobilier de l'ensemble des bâtiments de la Ville de Lausanne : plus de Fr. 10 milliards ! Comme s'il s'agissait de faire peur. Effectivement, il s'agissait de faire peur, car les chiffres avancés par la Municipalité n'indiquaient pas la part attribuée aux seuls aspects énergétiques. Ils n'indiquaient pas non plus sur quelle durée dits investissements devaient s'étendre. En outre, il aurait été intéressant d'indiquer les montants requis pour l'assainissement des seuls bâtiments communaux. Les représentants de la Municipalité ont par ailleurs admis que, jusqu'à ce jour, aucune étude complète, ni de chiffres précis n'ont été produits pour pouvoir s'y référer. Le directeur des SIL devait conseiller par la suite de prendre avec prudence ces chiffres.

Abordant la question de la rénovation des bâtiments communaux, les commissaires ont appris que la Municipalité allait prochainement proposer un préavis d'assainissement et de rénovation des 73 bâtiments du patrimoine financier de la Ville. Le montant requis est estimé à Fr. 80 millions, la part attribuée aux aspects énergétiques évaluée à 15%. Et de promettre que la priorité sera mise sur les facteurs énergétiques, et que les mesures permettant les plus grandes économies pour le coût le plus bas seront privilégiées. Elles devront aussi être corrélées avec la capacité des locataires à

absorber tout ou partie des hausses de loyer qu'impliquent ces rénovations. Une fois rénovés, les bâtiments du patrimoine financier, avec 72'000 m<sup>2</sup>, devraient consommer l'équivalent de ce que consommera l'ensemble de l'écoquartier avec ses 400'000 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui le rapport est de 1 à 10 !

S'agissant du tiers investisseur, un commissaire a relevé qu'il ne s'agissait pas de réunir tout d'un coup toutes les sommes nécessaires pour l'assainissement énergétique. Il s'agissait non pas d'une dépense pour la Ville mais de réunir, seule ou avec d'autres investisseurs institutionnels ou privés, un capital de départ de lancement de l'opération qui serait remboursé sur les économies d'énergie, par le fait que les locataires continueraient à payer le même montant de charges, dont une partie servirait à rembourser l'investissement de départ. La solution du tiers investisseur permettait enfin d'éviter les questions liées au droit du bail et les interminables conflits entre locataires et propriétaires pour savoir quel montant du coût des rénovations pourrait être répercuté sur le loyer. Le directeur des SIL a indiqué pour sa part que la situation avait passablement évolué depuis la rédaction du préavis et a assuré que l'on devra probablement entendre parler de proposition de ce type. En effet, la Municipalité, qui travaille sur un plan des investissements à 10 ans – sur lequel le Conseil communal a une visibilité à 4 ans –, a constaté un alignement exceptionnel de projets qui ne peuvent, pour des raisons diverses, être repoussés, comme Métamorphose, Axes forts, Lavey+, Massongex-Bex Rhône. La Ville ne pourra pas absorber tous ces investissements sans passer par des modes de financements alternatifs. Dans ce cadre, le concept de tiers investisseur pourrait retrouver un nouveau souffle, ce d'autant plus que les taux d'intérêt sont très bas. Toutefois, selon le directeur des SIL, l'intérêt d'un financement de ce type devrait se situer, non au niveau des SIL, mais au niveau de la Ville.

e) *Postulat de M. Voiblet et consorts « Puits de carbone, notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter »*

Pour rappel, l'objet du postulat concerne l'évaluation du potentiel de compensation d'émissions disponible dans les forêts propriétés de la Ville et d'étudier le dépôt d'une demande de « crédits carbone » à son bénéficiaire. Aussi bien l'initiant que les commissaires ont trouvé les réponses de la Municipalité très complètes. Le rapporteur prie votre Conseil de se référer au contenu du préavis municipal. Les commissaires ont ensuite orienté leurs discussions vers les questions de renouvellement des forêts lausannoises, de préservation de biotopes et de valorisation du feuillu.

S'agissant du renouvellement des forêts, le représentant de la Municipalité a dit que les forêts lausannoises avaient été exploitées un peu au-dessus de leur seuil de renouvellement. Elles étaient donc comparativement plus jeunes en moyenne que les forêts suisses. Le volume moyen sur pied en Suisse était de 330 m<sup>3</sup>/ha, il est de 280 m<sup>3</sup>/ha pour Lausanne. Les forêts lausannoises étaient donc dynamiques et

résistaient bien aux intempéries et notre ville avait contribué à stocker à long terme du CO<sub>2</sub> dans le bois de construction. Le représentant de la Municipalité devait dire ensuite que le jour où un système de certificats se mettrait en place en Suisse pour la captation du CO<sub>2</sub> par la forêt sur pied, nos forêts seraient placées du fait qu'elles ont un potentiel de croissance, et donc de captation de CO<sub>2</sub>, supérieur à la moyenne suisse.

A un commissaire qui regrettait qu'il y ait beaucoup de bois mort en forêt, le représentant de la Municipalité ainsi que de nombreux commissaires ont au contraire salué la très bonne gestion des forêts de la Ville et ont répondu que le bois mort était bien propice à la biodiversité. Il permet la constitution d'un biotope important pour la diversité de la faune et de la flore et ne gêne guère le promeneur, vu l'éloignement des amas de bois mort des sentiers. L'argument économique plaidait aussi pour la solution choisie : il coûterait très cher d'évacuer le bois mort.

S'agissant de la valorisation du feuillu, un commissaire a regretté le fait que, en l'absence de scierie et d'industrie de second œuvre, le bois feuillu était exporté avant de revenir sous forme de produit fini. Une partie du bois de Lausanne partait ainsi à l'extérieur plutôt que d'être valorisé localement. Et de chercher à savoir où on en était avec le projet AvantiBois. Le représentant de la Municipalité a répondu que deux sites étaient toujours à l'étude, à Grandson et à Moudon, et que des négociations étaient en bonne voie avec un scieur étranger qui a une bonne maîtrise des débouchés dans le second œuvre et est actif au niveau de la valorisation énergétique du bois. Le Canton, via le Fonds d'infrastructure, devrait soutenir le projet par des subventions et des prêts sans intérêt pour l'aménagement du site. Et de mettre en avant la taille modeste du projet, garant de maîtrise, soit une capacité de 100'000 m<sup>3</sup>.

#### f) Synthèse des aspects financiers

L'examen des aspects financiers n'a posé aucun problème, sauf pour le point discuté plus haut lors de l'examen de la motion Trezzini et du contre-projet municipal, à savoir le financement d'un EPT pour une durée indéterminée par une subvention du Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Un commissaire, soutenu en cela par d'autres, a alors proposé de fixer une durée déterminée en amendant la conclusion 6 qui se rapporte à cet objet. Le directeur des SIL a indiqué que le Fonds était alimenté par une taxe légalisée par le Conseil communal, qui rapporte environ Fr. 1,4 million par an. Et de prêcher, non pour une thésaurisation, mais pour une gestion dudit Fonds plus dynamique qu'avant. Il est rappelé à cette occasion que les SIL étaient soumis au principe comptable général du produit brut : les charges et les recettes figurant toujours séparément, même si elles concernent le même objet. L'enveloppe des salaires doit donc comprendre le coût du poste subventionné et la subvention apparaît dans une rubrique de recettes, probable-

ment le 436. L'on devrait donc voir le poste figurer au budget 2011, en charges et en recettes. Il est indiqué que le poste sollicité ne figurait pas au budget 2011. Les commissaires ne pouvant pas avoir une idée nette sur la budgétisation ou non du poste dans le cadre du budget ou s'il faudra recourir, en cas de refus par le Conseil communal, de le financer le poste via le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables, le président demande de vérifier cela auprès de la comptabilité des SIL.

*Précision hors séance : après vérification auprès de la comptabilité des SIL, le service financier, en exception à la règle du produit brut, a demandé de traiter les salaires compensés par une subvention selon le principe de la comptabilisation au net. La subvention sera donc portée non pas en recettes, mais en diminution de charges sur les comptes budgétaires concernés par le paiement des salaires (301, 303 à 305). Le crédit spécial de fonctionnement ou un crédit supplémentaire ne seront donc pas nécessaires.*

#### g) Vote des conclusions

Un commissaire, s'agissant de la motion Trezzini sur la thermographie et du contre-projet municipal, a demandé s'il était possible de voter un double oui. Il lui a été indiqué que pour parvenir à un double oui, il suffisait à la commission de supprimer la conclusion 3 ou de l'amender en supprimant la notion de contre-projet. Après quelques discussions, le président décide de passer au vote pour vérifier si l'on allait se trouver effectivement dans une situation d'un double oui. Ce qui n'a finalement pas été le cas.

Au vote, les résultats sont les suivants :

- La conclusion 1 est refusée par 3 non et 5 abstentions.
- La conclusion 2 est dès lors sans objet.
- La conclusion 3 est acceptée par 6 oui et 2 abstentions.
- La conclusion 4 est acceptée par 7 oui et 1 abstention.
- La conclusion 5 est acceptée à l'unanimité.

Un commissaire a proposé un amendement pour la conclusion 6, à savoir de remplacer la conclusion proposée par la Municipalité :

*« d'approuver la création d'un poste de responsable du centre Contact énergies (1 EPT, assistant cl. 13-09) et de compenser cette charge par un prélèvement équivalent sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables (montant maximum de Fr. 130'000.- par an) pour la durée de fonctionnement de ce centre »*

par

*« d'approuver la création d'un poste de responsable du centre Contact énergies (1 EPT, assistant cl. 13-09) et de compenser cette charge par un prélèvement équivalent sur*

*le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables (montant maximum de Fr. 130'000.– par an) pour l'année 2011* ».

- L'amendement de M. Perrin est accepté par 6 oui et 2 non.
- La conclusion 6 amendée est acceptée par 6 oui, 1 non et 1 abstention.
- La conclusion 7 est acceptée par 6 oui, 1 non et 1 abstention.
- La conclusion 8 est acceptée par 7 oui et 1 abstention.
- La conclusion 9 est acceptée par 7 oui et 1 abstention.
- La conclusion 10 est acceptée par 7 oui et 1 abstention.
- La conclusion 11 est acceptée par 7 oui et 1 abstention.
- La conclusion 12 est acceptée à l'unanimité.

**Le président :** – Monsieur Nsengimana, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport.

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur :** – Non, Monsieur le Président.

**Le président :** – Je vous propose d'entreprendre la discussion sur ce rapport-préavis en prenant immédiatement les réponses aux initiatives les unes après les autres. Nous commencerons avec la réponse à la motion de M. Giampiero Trezzini intitulée « Thermographie aérienne de la ville de Lausanne ». La discussion est ouverte.

#### *Discussion*

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts) :** – Mon intervention se limite, selon ce que le président a prévu, à la motion « Thermographie aérienne » et au contre-projet que la Ville lui oppose. Je traiterai des deux questions. D'autres interviendront et je reprendrai éventuellement la parole en cours de débat.

Nous sommes tellement habitués, sous nos latitudes, à disposer très facilement d'énergie sous toutes ses formes que nous ne posons plus guère la question de sa provenance : durable ou fossile, ou de comment il convient de l'utiliser. Néanmoins, petit à petit, ce qui était assimilé il y a encore une vingtaine d'années au combat ponctuel de groupuscule de marginaux (les écologistes) – je parle bien sûr de l'énergie, de sa provenance, de sa production, de son utilisation – est en phase de se transformer en jeu sociétal majeur, avec beaucoup de ramifications. Il y a la possibilité du réchauffement climatique, qui interpelle l'échiquier politique dans son ensemble. On a célébré les vingt-cinq ans de l'accident de Tchernobyl. Plus récemment, il y a eu celui de Fukushima. Soutenir que ces accidents laisseront des marques extrêmement durables en Europe et au Japon serait trop facile.

Les Verts se sont toujours distingués par leur pragmatisme, par des propositions de solutions applicables à l'échelle locale et visant l'équilibre entre les trois piliers du développement durable – l'environnement, le social et l'économie.

La réalisation d'une carte cadastrale thermographique de la ville de Lausanne s'inscrivait en filigrane dans ma motion. La thermographie aérienne fait partie de ces propositions que j'estime pragmatiques. Quand j'ai rédigé ma motion, déposée le 25 janvier 2007, le but visé était simple : donner accès à la signature thermique de son habitation ou de son bâtiment au plus grand nombre. Suite à la prise de conscience que cela aurait induit, espérer que les propriétaires s'attèleraient à la rénovation et à l'isolation de leurs immeubles. En effet, il apparaît que 30% des pertes de la chaleur des bâtiments sont dues à la toiture. La connaissance du niveau de ces pertes est donc un excellent indicateur de la déperdition thermique globale et de la qualité de l'isolation du bâtiment.

Or la Municipalité, après des signes encourageants, m'a approché pour m'annoncer qu'un avion survolerait la ville pour faire une thermographie aérienne. Mais la Municipalité nous propose aujourd'hui un contre-projet qu'elle estime plus pertinent et adapté au contexte actuel. J'y reviendrai dans le détail, Elle trouve à la thermographie, aujourd'hui du moins, toutes sortes de défauts. Le principal étant la difficulté d'interprétation des résultats. Je ne peux me priver de vous montrer les résultats d'une thermographie aérienne. (*Un document est projeté à l'écran.*) Il s'agit ici de Marseille, une des premières Villes à avoir commandé une telle thermographie. Sur la première image, on peut voir en fausse couleur les émissions du rayonnement infrarouge. Des très grosses pertes, en magenta, le spectre s'étend au violet ou au bleu foncé pour une situation neutre ou sans aucun rayonnement. Sans être ingénieur, on peut clairement identifier des zones chaudes et des zones qui le sont moins. On peut s'appuyer sur des programmes informatiques pour parvenir à des simplifications assez évidentes permettant de voir, bâtiment par bâtiment, lequel disperse plus de chaleur qu'un autre. Cela permet une lecture assez simple de ce type de thermographie. Je vous rappelle que 30% de la déperdition passe par le toit, c'est donc un excellent indicateur. Les Français savent le faire, mais nous avons aussi des hautes écoles qui peuvent nous aider.

Dans son contre-projet, la Ville s'appuie sur son expérience avec la méthode d'évaluation énergétique et de communication Display, excellente par ailleurs. D'autre part, vu la volonté cantonale dans le domaine de la certification énergétique des bâtiments, elle estime que ces actions existantes ou devant entrer en vigueur, comme le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), seraient redondantes avec une thermographie aérienne. Elle propose par conséquent de rejeter ma motion en faveur du contre-projet.

Or, vous allez le voir ou vous serez d'accord avec moi, il y a urgence. Selon les chiffres de l'Office fédéral des statistiques, le parc immobilier lausannois comptait, en 2009, 40'406 bâtiments. Une évaluation Display prend, avec son rapport, à peu près une journée de travail. C'est probablement la même chose pour un certificat énergétique cantonal des bâtiments. Si on compte qu'il y a 230 jours travaillés par an, il faudrait quelque 175 ans pour qu'une personne

passé en revue et certifié tous les bâtiments de Lausanne. Vous comprenez que c'est parfaitement irréaliste : si la Ville devait engager dix personnes, il resterait encore vingt ans avant d'avoir fait le tour. Cela doit donc être politiquement et techniquement rejeté comme unique proposition alternative. Il convient plutôt de disposer d'abord d'une étude de « priorisation », qui serait le résultat d'une thermographie. Fr. 350'000.–, c'est le prix estimé par la Municipalité pour 40'000 bâtiments, c'est-à-dire Fr. 9.– par bâtiment. Ce n'est pas un très grand investissement. A partir de ces résultats, on peut commencer à définir par quel bâtiment, zone ou secteur on veut commencer les certifications.

La Municipalité – ça, je le dis pour couper l'herbe sous les pieds du directeur des Services industriels – risque de vous expliquer que même Morges a refusé d'entrer en matière sur une thermographie aérienne. Je rétorquerai que c'est l'Administration communale qui a tenu la plume. Vous avez peut-être vu ce matin dans *24 heures* que même la Ville de Montreux demande une thermographie aérienne. Le projet a été renvoyé à la Municipalité à une très courte majorité, mais quand même, même Montreux va étudier cette question.

Ceci dit, il faut reconnaître que le rôle premier de la thermographie est de guider des choix, ce n'est pas une certification. Toutefois, ce que propose la Ville dans son contre-projet ne doit pas être mis en opposition à la thermographie. Je ne parle pas du nouveau logo du SIL qui apparaît sur le même chapitre ! Donc ma motion a motivé les Services industriels lausannois à changer leur logo, et j'en suis très fier. Les deux propositions sont parfaitement complémentaires et doivent être prises en considération comme un tout.

Je propose dès lors que le Conseil accepte les conclusions 1 et 2, la thermographie et son financement. Je dépose un amendement pour supprimer la conclusion 3, donc la notion même du contre-projet, et la conclusion 4, qui permet à la Municipalité de réaliser tout son plan avec le financement de celui-ci.

#### *Amendement*

*Conclusion 3 : supprimée*

**Le président :** – Nous aborderons l'amendement lors du vote. Nous avons donc entrepris une première discussion sur la motion et sur le contre-projet. Nous continuons la discussion simultanément sur la motion et le contre-projet, bien que le règlement dise que nous devrions séparer les deux discussions.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) :** – Je n'interviens pas pour séparer les discussions sur les deux objets, rassurez-vous. J'aimerais plutôt, au nom de LausanneEnsemble – une fois n'est pas coutume –, soutenir la position de la Municipalité sur cet objet sachant, même si un de nos collègues Verts essaie de couper l'herbe sous les pieds du directeur des Services industriels, qu'il faut saluer le courage de la

réponse. A priori, une thermographie aérienne pourrait être très séduisante, mais les discussions au sein de la commission et les différents rapports fournis montrent bien qu'il ne s'agit au mieux que d'un outil de sensibilisation. J'espère que des Communes moins bien dotées du point de vue administratif, comme par exemple la Ville de Montreux, pourront faire leur miel de la réponse préparée par la Municipalité de Lausanne dans ce domaine et inciteront le Conseil communal à revenir sur la décision mentionnée par le grand quotidien de la place citée à la tribune. Nous sommes également heureux que ce rapport-préavis, puisqu'il sera vraisemblablement adopté, permette de légaliser a posteriori le nouveau logo des Services industriels.

**M. Charles-Denis Perrin (LE) :** – Je voudrais poursuivre sur la même lancée en m'attardant un peu plus sur la finalité d'une thermographie. Si j'écoute le postulant, elle vise surtout à sensibiliser les propriétaires à la possibilité, à l'éventualité, à la nécessité d'isoler leur bâtiment. Je n'en suis pas convaincu car, du point de vue pragmatique, il existe une manière pratiquement gratuite de le faire. Il s'agit de dire à ces gens que si leur bâtiment a été construit, en gros, avant les années 1980, il faut qu'ils se dépêchent de l'isoler. S'il a été construit encore avant, qu'ils le fassent encore plus rapidement. Il y a encore une autre possibilité gratuite pour les propriétaires, c'est de regarder leur consommation au mètre carré. S'ils sont en dessous de vingt litres de mazout au mètre carré, il n'y a aucun doute : il faut se pencher sur le problème.

Par conséquent, la proposition de M. Trezzini est malheureusement une fausse bonne idée. Elle va coûter très cher sans amener grand-chose. Isoler un bâtiment est une opération très complexe. Il ne suffit pas d'avoir une vue aérienne, il faut ensuite examiner les quatre faces. En outre, il n'est pas certain qu'il soit opportun d'isoler les faces sud, puisqu'elles absorbent également de la chaleur. Ce qui fait la difficulté dans l'isolation des bâtiments, c'est la méthodologie, c'est le courage d'aborder ses locataires. En effet, en fonction des nouvelles normes fédérales, il est possible de reporter les coûts des travaux sur les loyers. Encore faut-il aller négocier avec les locataires ! A ce problème, se joint la question des taux d'intérêts. Certains propriétaires n'ont pas forcément envie d'ouvrir la boîte de Pandore en rappelant à leurs locataires que les taux ont baissé et qu'ils ont droit à une baisse de loyer. Comment, dans ces circonstances, voulez-vous inciter les propriétaires à entreprendre des travaux alors que c'est eux qui supporteront toute la charge ? Le problème est là : l'exercice est difficile, le propriétaire se retrouve souvent seul, obtenir des subventions est compliqué aussi, sans oublier les relations avec les locataires.

A mon avis, s'il y a quelque chose à faire, c'est d'instaurer des mesures incitatives et facilitatrices pour les propriétaires. Le diagnostic du bâtiment n'est pas nécessaire, en général il est déjà connu. Reste à savoir si le fait de subventionner les certificats améliorera la situation. Je n'en suis pas totalement convaincu, d'autant plus que le certificat deviendra probablement obligatoire. Est-il nécessaire de le

subventionner? Ou la Municipalité envisage-t-elle un subventionnement tant qu'il n'est pas obligatoire, pour suspendre ce dernier lorsque la loi fédérale aura changé? La question est ouverte, mais à ce stade, je suis convaincu qu'un projet de thermographie n'amènera absolument rien aux propriétaires, qui savent très bien à quoi en sont leurs bâtiments.

**M<sup>me</sup> Esther Saugeon (UDC):** – Je n'approuve pas le contre-projet de la Municipalité. En effet, en refusant une solution à moindre prix, la thermographie aérienne, elle nous propose un énorme projet global, à un coût bien supérieur et d'une très grande envergure. Mais cela sera-t-il vraiment efficace?

**M. Jean Meylan (Soc.):** – Le groupe socialiste salue l'importance du préavis, qui fait un point utile et complet sur les mesures envisagées par la Municipalité. Le groupe approuvera ses conclusions à l'exception de celles concernant la thermographie aérienne en réponse à la motion Trezzini, pour laquelle, dans sa majorité, le groupe soutiendra la position de notre collègue.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – Je suis aussi favorable à la motion de notre collègue Trezzini. Il s'agit, dans une première étape, de savoir quels sont les bâtiments où la déperdition d'énergie est la plus importante. Cela contribue à sensibiliser à un problème clé aujourd'hui, le gaspillage d'énergie au niveau des bâtiments, qu'ils soient publics ou privés. On sait en effet que les problèmes d'approvisionnement et de production d'énergie seront posés de manière aiguë dans les dix, vingt ou trente ans qui viennent, vu le fait que le pétrole a des limites et que les centrales nucléaires sont extrêmement dangereuses, comme nous l'avons vu récemment. Aborder de manière globale et la plus consciente possible la question des économies d'énergie dans les bâtiments est tout à fait décisive. A mon avis, la proposition de notre collègue Trezzini tombe à pic et propose une mesure qui va dans le sens du développement des économies d'énergie, en supprimant au maximum les gaspillages et en réfléchissant à des énergies alternatives au nucléaire ou au pétrole. L'existence d'un gaspillage systématique d'énergie, pas seulement à Lausanne, mais dans toutes les agglomérations, cités et mégapoles de ce monde, contribue aussi à ce désastre à moyen terme que constitue le réchauffement climatique.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels:** – Dans un premier temps, je voudrais confirmer que si ce Conseil souhaite accepter à la fois la proposition de M. Trezzini et les mesures figurant à partir de la conclusion 4 – le contre-projet de la Municipalité –, si donc il souhaite avoir le tout, la seule solution possible est bien de supprimer la conclusion 3 par amendement.

Pourquoi la Municipalité, conformément au Règlement, vous a-t-elle d'abord proposé une réponse à la motion Trezzini, qui lui avait été transmise directement par le Conseil communal, une motion nouvelle version, donc

contraignante, et souhaite-t-elle, à la place de la proposition Trezzini, vous proposer une palette d'autres mesures? Elle l'a fait pour plusieurs raisons, d'ailleurs évoquées dans le préavis. Il n'est pas du tout question pour la Municipalité de nier les problèmes liés à la déperdition thermique dans les bâtiments et à la nécessité de communiquer à la fois aux propriétaires, aux locataires et à l'ensemble des habitants ce qui se passe à l'échelle globale.

Mais si vous lisez le préavis, en particulier la section 4.2, vous voyez que l'exemple invoqué par M. Trezzini, l'exemple marseillais, a incité les Autorités de cette ville à prendre diverses précautions méthodologiques et à émettre des réserves à l'égard de la thermographie aérienne. En gros, et contrairement à ce que souhaite M. Dolivo, la thermographie aérienne donne une image à la fois assez tronquée, assez fictive et insuffisamment globale et différenciée de ce qu'il faut savoir pour viser des économies d'énergie. Nous vous expliquons quelles sont les méthodes de travail (au point de vue des catégories choisies, des exceptions exclues par l'enquête, etc.), qui font que la thermographie aérienne nous paraît représenter un moment dans la «conscientisation», dans la sensibilisation des citoyens, qui est désormais révolu. Nous pensons que d'autres mesures sont possibles, nous vous les proposons dans la conclusion 4.

M. Trezzini a voulu me couper l'herbe sous les pieds en invoquant la situation morgienne. Dans le canton de Vaud, Morges et Montreux ne sont pas les seules Communes à s'être penchées sur cette question. La Ville d'Yverdon a pris la même option que celle que vous propose la Municipalité de Lausanne. En ce sens, l'accès à la signature thermique des bâtiments spécifiques ne peut pas se faire précisément par une thermographie aérienne. Lorsque l'on dit que la toiture est évocatrice de 30% de la déperdition thermique des bâtiments, on peut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Il me semble qu'il est plus vide que plein, parce qu'il reste encore à expliquer les autres 70% et que pour cela, d'autres méthodes doivent être possibles. D'autre part, le calcul de M. Trezzini est un peu obéré par le fait qu'il n'a pas tout à fait le bon renseignement sur le nombre de bâtiments à Lausanne; il n'y en a pas 40'000, mais 8000. En outre, plusieurs mesures sont déjà en route.

Voilà pourquoi les propositions que nous faisons sont évolutives, elles tiendront compte de l'évolution législative aux niveaux fédéral et cantonal. Il a été question de la certification énergétique des bâtiments qui devrait être rendue obligatoire. Mais on attend toujours la deuxième version de la législation vaudoise sur l'énergie. On ne sait toujours pas exactement quand ce projet de Loi sur l'énergie sera mis en route.

C'est pourquoi nous soumettons à votre approbation un certain montant qui, avec les outils actuellement à disposition, permet non seulement d'appliquer la méthode Display, mais le CECB, première version puis deuxième version, ainsi que les normes SIA. C'est avec cela que nous vous proposons de travailler dans un premier temps. Cette

mesure nous semble à la fois plus spécifique et plus informative, elle fournira de meilleurs renseignements que la thermographie aérienne, à la fois aux personnes intéressées et à la population.

Par conséquent, si vous souhaitez avoir l'ensemble de ces mesures, libre à vous. Mais c'est bien dans un dispositif de projet et contre-projet que la Municipalité vous propose de la suivre dans son refus de la motion Trezzini et son acceptation des mesures qui figurent aux conclusions 4 et suivantes.

**M. Alain Hubler (AGT):** – Contrairement à Jean-Michel Dolivo, je suis assez convaincu par le discours du municipal en charge des SI. Et, aussi bizarre que cela puisse paraître, par l'intervention de M. Charles-Denis Perrin lorsqu'il faisait allusion aux contraintes inefficaces sur les propriétaires qui, lorsque les taux d'intérêts baissent, ne consentent pas à baisser spontanément leurs loyers. Comment les contraindre à mieux isoler leur bâtiment quand on sait que ce sont les charges qui paient. Je suis assez dubitatif.

M. Pidoux l'a rappelé, la thermographie c'est 30% de «scannage» des pertes énergétiques. Donc il reste 70%. *Quid?*

Plus important: pour être membre de la commission de gestion des SI, j'ai eu l'occasion de visiter les bureaux du groupe qui s'occupe de l'efficacité énergétique – dont j'ai oublié le nom exact. Il accomplit un grand travail à la fois de police et de conseil, ce qui n'est pas toujours très facile. D'après ce que j'ai pu en voir, il le fait très bien, avec beaucoup de conscience et d'efficacité. La piste proposée par la Municipalité, qui consiste à améliorer l'efficacité énergétique, à contrôler le contrôle – j'aime bien le contrôle de ce point de vue – sur les constructions neuves ou les rénovations, où la tendance serait d'économiser sur l'isolation ou d'utiliser une isolation moins efficace, donc moins chère. C'est peut-être là qu'il y a beaucoup plus à gagner. Si, comme l'a dit M. Trezzini, c'est l'Administration et en particulier ce groupe de travail qui a écrit ce préavis très long, je pense qu'il faut accepter la réponse municipale, parce que ces gens savent de quoi ils parlent.

**M. François Huguenet (Les Verts):** – C'est un point de détail presque trivial. Il fait partie d'ailleurs du contre-projet de la Municipalité, qui n'est pas trivial en soi, mais ses modalités le sont. On nous propose dans ce préavis d'approuver la création d'un poste de responsable du centre «Contact énergies». Ce point n'est pas contesté, mais il a fait l'objet d'une modification en commission. Je désire déposer un amendement visant à revenir à la formulation de la Municipalité: «L'enjeu est ici de financer ce poste soit par le budget soit par le biais du Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.» Il ne fait aucun doute que le financement de ce poste correspond tout à fait à la mission de ce Fonds. Mais la question est de savoir si l'on veut utiliser l'argent disponible dans ce Fonds ou est-ce que l'on

veut le financer par le budget courant. Je penche pour utiliser l'argent qui «dort» dans ce fonds et que je vous propose de réveiller.

#### *Amendement*

*Pour la conclusion 6 du préavis 2010/38, retour à la formulation figurant dans le préavis municipal, soit:*

- *d'approuver la création d'un poste de responsable du centre Contact énergies (1 EPT, assistant cl. 13-09) et de compenser cette charge par un prélèvement équivalent sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables (montant maximum de Fr. 130'000.– par an) pour la durée de fonctionnement de ce centre;*

**Le président:** – Merci, Monsieur Huguenet, mais j'aurais voulu que nous poursuivions la discussion sur la motion Trezzini et la réponse à celle-ci. La discussion se poursuit sur la motion de M. Trezzini et sur le contre-projet de la Municipalité. La parole n'est plus demandée. La discussion sur ce point est close.

Nous passons à la discussion sur la réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin intitulé «Pour une politique des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie». La discussion est ouverte.

**M. Charles-Denis Perrin (LE):** – Je commence par remercier la Municipalité pour sa réponse et pour tous les efforts entrepris depuis le dépôt de mon postulat. En effet, je constate que de nombreuses mesures ont été prises, qui vont dans le sens de la protection de l'environnement et du développement durable. Là, je n'ai rien à rajouter.

Je ferai un ou deux commentaires à propos de la télégestion du système de pilotage des bâtiments de la Ville. Je m'interroge sur la performance technique de ces équipements, qui datent maintenant bientôt de deux décennies. Il faudrait peut-être se poser des questions sur leur efficacité, en intégrant la possibilité d'utiliser des signaux de prévision météorologique. C'est un aspect un peu technique, qui me permet d'insister sur l'aspect pragmatique de ce que je demande en termes d'information.

Aujourd'hui, sur le site de la Ville, on trouve de nombreuses informations extrêmement intéressantes sur comment isoler son plafond, etc. Là encore, j'insiste sur la nature pragmatique de la mise en œuvre de ces opérations. Je prends l'exemple d'une personne qui a voulu installer des panneaux solaires et une pompe à chaleur chez elle. On lui a dit que pour les panneaux solaires, il fallait demander une autorisation à la Commune, tandis que pour la pompe à chaleur, il fallait une autorisation du Canton. Cette personne a fait la démarche, mais après que la demande d'autorisation au Canton a été transmise à la Ville, celle-ci a demandé une nouvelle validation du projet. Cela montre



que l'information ne circule pas comme elle devrait et que beaucoup de travail reste à accomplir pour informer le public, et surtout lui dire comment empoigner le problème. Il ne s'agit pas de résoudre les problèmes techniques, mais d'indiquer comment travailler les processus pour parvenir à une amélioration des bâtiments. Il faudrait peut-être aussi un peu plus de transparence dans les possibilités de subvention, qui sont pas toujours faciles à déterminer.

Pour le reste, je remercie la Municipalité et j'approuve volontiers la réponse qu'elle m'a faite.

**Le président :** – Nous poursuivons la discussion sur la réponse à ce postulat. La parole n'est plus demandée, donc je clos la discussion. Nous passons à la discussion sur un postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts, intitulé « Marquer son époque de son empreinte – oui, mais pas avec du CO<sub>2</sub> ». La discussion est ouverte.

#### *Discussion*

**M. Charles-Denis Perrin (LE) :** – Je reviens sur quelques points. D'abord pour relever – il faut le dire à ceux qui n'auraient pas l'occasion de lire le préavis – que la Ville de Lausanne a atteint ses objectifs de diminution de CO<sub>2</sub> par rapport aux années de référence. On peut s'en réjouir, avec un petit bémol quand même. Avec l'arrivée de Tridel, un maximum de bâtiments ont été raccordés sur cette nouvelle source d'énergie renouvelable, ce qui a correspondu à un effort supplémentaire pour obtenir ces résultats, qui sont magnifiques. D'autres mesures ont été prises, comme la mise à disposition d'un superbe outil de travail, SméO, ou le plan de mobilité de la Ville, avec non seulement une information au sein de l'Administration mais également auprès des entreprises. Je suis parfaitement en accord avec la Municipalité sur un point : lorsqu'elle décide de chercher des compensations locales. Il est important de chercher des solutions locales plutôt que d'aller investir dans des pays où il n'est pas forcément toujours facile, après le contrôle des projets et la viabilité à long terme, d'avoir des sources d'économies de CO<sub>2</sub>.

Enfin, c'est assez amusant, je voudrais citer quelques autres actions : des actions de rêve, qui mettent en place le projet MHEU, avec une centrale négaWatts grâce aux crèmes, au laboratoire THEMA de l'EPFL et l'énergie citée. C'est magnifique, on est bientôt en France avec toutes ces abréviations ! Même si on n'y comprend rien, ce n'est pas grave, l'essentiel est qu'il se passe quelque chose.

Je vous propose donc d'approuver la réponse à ce postulat aussi.

**Le président :** – La discussion sur ce postulat se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous passons à la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nsengimana intitulé « Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique ». La discussion est ouverte.

#### *Discussion*

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur :** – Je dépose ma casquette de rapporteur et prends celle d'initiant.

Je suis satisfait en grande partie de la réponse de la Municipalité, par exemple sur les questions de bilan énergétique, d'information au public et de soutien à l'établissement de bilans et de diagnostics énergétiques. J'ai apprécié aussi l'annonce d'un préavis de rénovation de septante-trois bâtiments du patrimoine financier de la Ville. J'espère que la direction chargée du logement et des gérances nous le transmettra bientôt.

Néanmoins, j'émet une réserve sur la question du tiers investisseur, sur laquelle la Municipalité reste un peu timorée. Pourtant, elle pourrait bien trouver là une réponse à la question de savoir qui financera la rénovation et l'assainissement énergétique. Bailleur et locataire, personne n'a envie de financer ces rénovations pour éviter que cela soit répercuté immédiatement sur le loyer. Or, avec le tiers investisseur, c'est une autre personne qui se charge de financer la rénovation, en lieu et place du bailleur ou du locataire. Cela résoudrait ce conflit, d'autant plus que le tiers investisseur se fait rembourser sur les économies d'énergie générées. J'aurais aimé que cette question du tiers investisseur soit réexaminée dans le cadre de Métamorphose afin de voir dans quelle mesure cela ne pourrait pas apporter des solutions à de nombreux problèmes de financement de ce grand projet.

Cette réserve émise, je demande à cette assemblée d'approuver la réponse de la Municipalité.

**Le président :** – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur ce postulat. Nous passons à la discussion sur la réponse relative au postulat de M. Claude-Alain Voiblet intitulé « Puits de carbone : notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter ? ». La discussion est ouverte.

#### *Discussion*

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Dans mon postulat, je demandais à la Municipalité d'évaluer le potentiel de compensation des émissions de CO<sub>2</sub>, notamment par le fait que la Ville est propriétaire de forêts, dotées un grand potentiel en la matière. J'ai présidé pendant sept ans une communauté d'action en faveur du bois indigène, Lignum, et l'exploitation du bois est pour moi quelque chose d'important. Comme notre Ville est propriétaire de forêts, l'évaluation de ce potentiel est judicieux. Il s'agissait de faire la balance entre un écosystème qui permet de stocker du CO<sub>2</sub> d'un côté et, si possible, d'en stocker plus qu'il n'en produit. Cela a été fait. J'ai appris que les forêts de la Ville produisent 18'000 m<sup>3</sup> de bois par année. Si 17'000 sont commercialisés, cela veut dire que la balance est très bonne. Je prends note que la Ville exploite ses forêts de manière optimale et je remercie la Municipalité pour le traitement de

mon postulat. J'accepterai évidemment les conclusions concernant la réponse à ce dernier.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Je me joins à mon collègue pour vanter la qualité de la réponse municipale.

En effet, la Ville pratique une très bonne gestion de ses forêts. Elle les exploite et ne les laisse pas vieillir. C'est une fausse appréciation de la forêt que de vouloir en faire un parc national, en l'exploitant peu, ou pas ou en la sous-exploitant. Une forêt ne produit du bois de qualité et ne remplit sa fonction de protection de l'environnement, notamment en fixant du carbone, que si elle est saine et productive, jeune et en bonne santé. Il y a là un parallélisme avec tout être vivant. La Ville pratique modérément la coupe rase et en surface limitée. C'est très important, parce que la coupe rase laisse des surfaces complètement chamboulées sur lesquelles il faut replanter. En outre, elle développe une politique exemplaire en matière d'utilisation et de valorisation des produits forestiers.

Ce qui m'amène à quelques remarques au sujet de Lothar. Onze ans après, on serait bien en peine de voir une différence entre les parcelles d'où les bois tombés ont été évacués, qui ont été replantées et entretenues, et les parcelles où rien n'a été entrepris pour laisser faire la nature. D'autre part, Lothar a eu un effet positif: il a permis un rééquilibrage des essences dans des forêts où poussaient presque exclusivement des résineux. Actuellement, c'est un mélange avec une prédominance de feuillus, ce qui est excellent pour l'équilibre et la fixation du carbone.

Une dernière remarque. Il ne faudrait pas que la Ville tombe dans le piège d'une certaine école, celle de la fixation du carbone, en monnayant ce que la nature offre gratuitement. La Ville ne demande pas une rente de situation. Je vous invite donc à accepter avec enthousiasme la réponse municipale, en réitérant mes félicitations pour la gestion de ces 1830 hectares de forêt, excusez du peu !

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Je contredirai un peu mon préopinant. Si, à l'œil nu, on ne voit pas nécessairement après onze ans les différences entre une forêt exploitée et une forêt laissée à la nature, il a été clairement démontré qu'il faut entre vingt et trente ans pour que la diversité se reconstitue. Or elle joue un rôle absolument indispensable. Pour cela, il faut que la forêt puisse être laissée à elle-même. Sur le plan strictement visuel – je pense que c'était sur cet aspect que vous insistiez – je ne peux que reconnaître que le travail accompli par les forestiers-bûcherons permet de maintenir une qualité paysagère digne de ce nom.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels :** – Quelques mots pour vous remercier de vos appréciations sur nos réponses aux différentes propositions émanant des conseillers communaux.

M. Perrin a posé des questions sur la télégestion. C'est un projet qui a commencé il y a quelques années et qui doit

évoluer. La télégestion a été mise en place en grande partie par un de nos anciens collègues du Conseil communal. Il est maintenant à la retraite, non seulement du Conseil, mais aussi de son travail. M. Perrin a raison, toute une série de nouveaux instruments de détection et de communication doivent être utilisés. Leur mise en place est d'ailleurs en cours. Elle permettra d'améliorer cette prestation.

M. Perrin a tout à fait raison de mentionner la difficulté pour les citoyens de bien comprendre l'offre en provenance des collectivités publiques en matière d'aides possibles et de normes à respecter de part et d'autre, pour les économies d'énergie comme pour la pose d'outils de production d'énergie renouvelable. Il faut en effet améliorer la communication à l'intention des citoyens et entre les collectivités responsables. Dans un contexte normatif très évolutif, cette communication doit être assurée par des gens qui puissent suivre ces dossiers très finement et très attentivement. C'est précisément pour cette raison que nous demandons à la conclusion 6 un poste pour cette unité « Contact énergies ». C'est aussi pourquoi je salue et je soutiens fortement l'amendement qui nous a été annoncé par M. Huguenet. Je ne sais pas si le président a l'intention d'ouvrir une discussion sur cet amendement, mais dans ce cas, j'apporterai mon petit argumentaire.

Pour les réponses de la Municipalité aux différents postulats, je voudrais souligner que, comme le dit M. Perrin, les compensations de CO<sub>2</sub> doivent se faire sous la stricte condition qu'on puisse tester l'additionnalité des mesures. Nous avons eu la chance de mettre en service TRIDEL. Nous avons la chance d'avoir un très bon réseau de chauffage à distance et de pouvoir tableer sur cette infrastructure déjà existante.

Je comprends parfaitement le bémol de M. Nsengimana. Vous savez qu'une forme de financement, appelée *contracting*, a été mise sur pied pour divers projets: l'hôtel Guesthouse, juste sous les voies CFF, le bâtiment administratif du Flon. Le financement des installations de chaleur et de refroidissement a été assuré par ce moyen. Cette forme a été momentanément suspendue parce que du point de vue financier, elle n'était pas tout à fait rationnelle lorsque c'étaient les Services industriels de Lausanne qui jouaient le rôle de la banque. En revanche, plusieurs projets viendront devant votre Conseil, qui visent à remettre en route une certaine logique de *contracting*. Je pense en particulier au projet de l'avenue de Morges, pour lequel la Municipalité propose une double aide, de la part du Fonds pour le développement durable et de la part du Fonds pour la promotion des énergies renouvelables. Cette aide permet de financer un projet pilote, de telle sorte que des économies soient atteintes sans financement supplémentaire à la charge soit du propriétaire, soit des locataires, le plus probablement des deux. Dans ce sens, M. Nsengimana peut être assuré que nous tentons de retrouver cette logique, dont je ne désespère pas que nous puissions ensuite la généraliser.

Je reviendrai ultérieurement sur l'amendement de M. Huguenet, si vous le voulez bien, Monsieur le Président.

**Le président :** – Nous reviendrons en effet sur les amendements au moment du vote des conclusions. La discussion sur ce postulat se poursuit, elle n'a pas été close. La parole n'est plus demandée.

J'ouvre brièvement la discussion si quelqu'un veut s'exprimer sur un aspect de ce préavis qui n'aurait pas été discuté à propos des réponses. Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous passons aux conclusions. Monsieur le rapporteur, pour la clarté des votes, nous prendrons les conclusions les unes après les autres. Veuillez nous communiquer la détermination de la commission pour la conclusion 1.

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur :** – La conclusion 1 pose la question de la motion et du contre-projet municipal.

Concernant la recommandation de la Municipalité d'accepter le projet demandé par la motion de M. Trezzini intitulée « Thermographie aérienne de la Ville de Lausanne » et d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 350'000.–, la conclusion 1 au vote est refusée par 3 non et 5 abstentions.

**Le président :** – Nous voterons cette conclusion à l'aide de l'électronique. Il y a une demande de parole.

#### Discussion

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts) :** – Les conclusions 1, 2 et 3 sont fortement liées et, pour rappel, je propose de supprimer la conclusion 3. L'amendement tomberait à l'eau si le Conseil suivait le vote de la commission. Je vais donc faire un peu la promotion de la thermographie. Il faut accepter cette conclusion 1 et accepter l'amendement à la conclusion 3 pour que la thermographie puisse se faire et que les actions prévues par le contre-projet de la Municipalité puissent se réaliser en même temps.

**Le président :** – Je vais procéder de la manière suivante : nous voterons la conclusion 1, puis la conclusion 2, qui est liée, ensuite l'amendement proposé pour la conclusion 3 et enfin la conclusion 4. La discussion continue.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – Les conclusions 1 à 3 sont liées ; l'amendement proposé par M. Trezzini doit être voté en premier. Soit il passe et les conclusions 1 et 2 seront adoptées, soit l'amendement est refusé et... Je vois mal comment... Dans le sens où vous organisez le vote, il peut arriver quelque chose de contradictoire.

**Le président :** – C'est vrai, on peut arriver à des contradictions, mais le Règlement donne des solutions. L'article 65 dit que s'il y a une motion, une réponse à celle-ci et un contre-projet et si les deux sont acceptés, nous devons les opposer dans un nouveau vote.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Ce n'est pas une procédure courante pour le Conseil et il faut vraiment être clair. Si l'amendement, la commission passe... (*S'interrompt. Discussions hors micro.*) Je ne comprends plus rien ! Je laisse expliquer ! (*Rires.*) Le 3, c'est quoi ?

**Le président :** – Monsieur le Syndic, vous avez un préavis avec quatre conclusions. Une commission elle-même s'est exprimée sur chacun d'elles, l'une après l'autre, si je ne me trompe, c'est ce que dit le rapport. Il y a un amendement pour la conclusion 3. Il me semble que nous pouvons arriver à un résultat qui a du sens en procédant au vote successif des conclusions. Sommes-nous d'accord ? La discussion se poursuit.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels :** – Je voudrais essayer de simplifier la présentation de la situation. Je vous propose de voter sur ces premiers objets comme la commission. Celle-ci a suivi les propositions de la Municipalité, c'est-à-dire a refusé la conclusion 1. Cela signifie que vous renoncez à la thermographie aérienne, en dépit de ce que souhaite M. Trezzini. Si vous refusez la conclusion 1, la conclusion 2 devient sans objet puisqu'elle traite la manière de gérer financièrement la conclusion 1, au cas où elle aurait été acceptée. Donc je vous demande de refuser la conclusion 1, ce qui rend la conclusion 2 sans objet et ce qui vous donne ensuite la liberté de voter positivement la conclusion 3 et les suivantes, qui constituent un contre-projet à ce qui figure sous la conclusion 1.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) :** – Vous avez raison. Nous allons voter sur les déterminations de la commission, et le groupe LausanneEnsemble se ralliera à ses positions. Il ne faudrait pas qu'à l'avenir un amendement malicieux ou très bien rédigé puisse modifier l'ordre des votes ou fausser les discussions de la commission. Cela pourrait survenir si nous suivions la proposition de M. Dolivo.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts) :** – Il faut garder l'ordre des conclusions, mais nous rappeler ce que nous sommes en train de voter.

**M. Pierre Santschi (Les Verts) :** – Je souhaite que le président nous dise ce qu'il faut voter si l'on veut la thermographie, sans nous perdre dans des arguties pour dire oui au non de la commission, qui correspondait à refuser une acceptation. Si on veut la thermographie, faut-il voter oui ou faut-il voter non ?

**Le président :** – J'espère être le plus explicite possible. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous passons au vote, à l'aide de l'électronique. M. le rapporteur nous a communiqué la détermination de la commission pour cette première conclusion. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent la motion de M. Trezzini, c'est-à-dire acceptent la thermographie, votent oui. Celles et ceux qui refusent cette thermographie votent non.

(*Le vote est ouvert – le vote est clos.*)

Avec 36 non, 31 oui et 4 abstentions, vous avez refusé la conclusion 1, donc vous avez refusé la thermographie.

Comme elle est refusée, la conclusion 2 n'a plus de sens, nous ne la voterons donc pas. Nous passons à la conclusion 3, à laquelle M. Trezzini avait déposé un amendement. Je suppose qu'il est retiré.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts):** – Oui, je le retire.

**Le président:** – Cet amendement est donc retiré. Nous votons la conclusion 3. Celles et ceux qui l'acceptent acceptent donc le contre-projet municipal. Celles et ceux qui refusent la conclusion 3 refusent le contre-projet municipal.

Je passe la parole à M. le rapporteur qui va nous donner la détermination de la commission sur cette conclusion 3, sans la relire.

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur:** – La conclusion 3 est acceptée par 6 oui et 2 abstentions.

**Le président:** – Le vote est ouvert.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

Avec 54 oui, 2 non et 14 abstentions, vous avez accepté la conclusion 3, c'est-à-dire le contre-projet municipal.

Pour la forme, je vous fais quand même voter la conclusion 4, puisque est est liée. Nous la voterons à main levée. Monsieur le rapporteur, veuillez nous lire la détermination de la commission.

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur:** – La conclusion 4 est acceptée par 7 oui et 1 abstention.

**Le président:** – Nous votons à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent cette conclusion l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec 6 abstentions, sans opposition, vous avez accepté cette conclusion 4.

Nous passons à la conclusion 5. Monsieur le rapporteur, veuillez nous donner la détermination de la commission.

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur:** – La conclusion 5 est acceptée à l'unanimité.

**Le président:** – Nous procédons à un vote à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent cette conclusion 5 l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec une abstention et une opposition, semble-t-il, vous avez accepté cette conclusion 5.

Pour la conclusion 6, nous sommes en présence d'un amendement de M. Huguenet qui, si je ne me trompe pas, est simplement une demande de retour à la conclusion telle que la présentait la Municipalité. Je le mets en discussion.

#### Discussion

**M. Charles-Denis Perrin (LE):** – Je vous demande de suivre plutôt les recommandations de la commission. En me basant sur les arguments suivants: ces Fonds sont créés, par exemple celui pour le développement durable, dans l'esprit de financer des actions ponctuelles, bien délimitées dans le temps. Ils n'ont pas pour but de financer sur le budget courant des tâches qu'on n'oserait peut-être pas soumettre à la Municipalité mais que l'on cherche à financer de cette manière. Le montant n'est pas énorme, mais je vous recommande, pour une question de principe, de suivre la commission. L'argent de ce Fonds est destiné à promouvoir des actions bien précises et non à financer le budget communal.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts):** – Contrairement à mon collègue, je suivrai aussi l'avis de la commission. Je ne pense pas qu'un fonds soit là pour pérenniser les actions de la Municipalité. Il est là pour des actions ponctuelles et son esprit doit rester celui-là. Plusieurs groupes, dont les Verts, ont souligné le fait que le personnel de la Ville – 5000 employés – a une influence assez forte pour le budget de la Ville et qu'il faut maîtriser la croissance continue de leur nombre. Il peut y avoir des motifs valables et acceptables pour lesquels le Conseil accepterait très volontiers d'utiliser les fonds. Selon moi, c'est une façon détournée d'augmenter de façon plus ou moins appropriée le personnel de la Ville. Donc n'ouvrons pas la boîte de Pandore en acceptant cette demande de la Municipalité.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels:** – Je suis un peu surpris des qualificatifs apportés à cette proposition. Nous vous la faisons bel et bien voter, donc on ne peut pas dire que c'est une proposition dissimulée ou détournée. On ne peut pas dire que c'est parce qu'on n'ose pas la présenter à la Municipalité qu'on la présente au Conseil communal. C'est bien au Conseil communal, sur proposition de la Municipalité, que cette proposition est faite.

Par conséquent, je suis étonné de l'amendement de la commission, cela pour plusieurs raisons. Le poste en question correspond pleinement au règlement de ce Fonds, qui sauf erreur a été voté en juin 2007 par ce Conseil communal, à l'unanimité moins 1 abstention<sup>4</sup>. L'article 2b, je crois, de ce règlement prévoit que le Fonds peut financer des activités de conseil en énergie de la part des Services industriels. Nous étions donc de parfaite bonne foi en présentant ce projet sous cette forme. Qui plus est, ce Fonds, comme vous le savez, est alimenté par une taxe que vous avez votée à l'unanimité moins une abstention en juin 2007 aussi<sup>5</sup>, de 0,25 centimes par kilowattheure électrique consommé par les clients lausannois. Cela permet à ce Fonds d'être doté de la somme rondelette de Fr. 1,5 million à Fr. 1,7 million par année. Si vous n'êtes plus d'accord avec ça, évidemment il faut que vous interveniez en lien

<sup>4</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 16), pp. 601 ss.

<sup>5</sup>Cf. note 4 *supra*.

avec cette dotation. Mais pas en développant une philosophie bizarre, selon laquelle il vaudrait mieux doter ce Fonds d'un maximum d'argent pour ne pas l'utiliser.

Pourquoi est-ce que je dis ça ? Parce que, contrairement à ce que dit M. Perrin, le Fonds a déjà été sollicité, avec l'approbation du Conseil communal, pour des tâches pérennes. Vous avez voté le préavis sur la promotion des énergies renouvelables, avec la constitution de la société SI-REN et avec la mise en place de la rétribution communale à prix coûtant (RPC), pour laquelle nous avons réservé Fr. 700'000.– par année. Avec cette somme, nous avons également financé un poste pérenne à travers le Fonds. C'est une raison de plus pour la Municipalité de croire de bonne foi que le Conseil communal était d'accord avec des actions pérennes ou assez pérennes de ce genre, et donc de financer un poste.

Bien entendu, ce Fonds continue à faire financer des actions non pérennes, comme les subventions aux vélos électriques, des actions de communication, des réponses à des subventions de type festival robotique, et tout ce que vous avez pu voir ce week-end. Cela vaut aussi pour le projet pilote dont j'ai parlé tout à l'heure, qui sera une action très importante avec des pompes à chaleur, et des forages assez profonds.

En plus, pour nous, la proposition de la commission est en contradiction avec le règlement du Fonds, et en contradiction avec des décisions antérieures du Conseil communal. Enfin, nous sommes en mai 2011. S'agissant très spécifiquement de l'échéance posée par l'amendement de la commission, si ce préavis est accepté aujourd'hui, il y aura un délai référendaire au terme duquel nous pourrions lancer une procédure d'appel d'offres, au terme de laquelle nous pourrions éventuellement nommer quelqu'un. Nous espérons que cette personne arrivera le plus vite possible, mais si elle a un poste quelque part ailleurs, elle aura peut-être une dédite de trois mois. Donc si l'amendement de la commission était accepté, cela équivaldrait à un ou deux mois de salaire pour ce responsable du centre « Contact énergies ». Cela fait beaucoup d'efforts pour une mesure qui devient carrément une mesurette.

Etant donné la parfaite compatibilité de ce projet et de ce poste avec le règlement du Fonds, avec la cohérence que les décisions antérieures du Conseil communal nous permettent de relever, je vous propose d'accepter l'amendement de M. Huguenet et de revenir à la proposition antérieure de la Municipalité.

**M. Daniel Bréaz, syndic :** – M. Pidoux a déjà dit l'essentiel, mais je souhaite ajouter deux ou trois arguments. Il n'y aurait aucune remarque si des mandats avaient été financés. Ce serait dans la logique de ce qu'on vient d'entendre de la part de la commission. Mais les mandats, indirectement, c'est aussi des salaires et la question est donc d'abord qu'il n'y a pas de blocage de cette nature. Deuxièmement, dans tout Fonds, y compris celui pour le développement durable, certaines tâches deviennent pérennes. Ce n'est évidemment

pas n'importe quelle tâche, ce sont des tâches totalement conformes au but du Fonds. Certains ici disent qu'ils veulent éviter la croissance des postes de l'Administration en obligeant à financer des postes par les impôts. Pourtant, il y a une source de financement ad hoc, explicite pour pouvoir le faire de manière totalement légale et réglementaire, qui est le Fonds. C'est la contradiction absolue dans la gestion financière publique, je suis désolé de vous le dire. Et pour ce seul motif, sans aucun doute et sans aucune hésitation, la Municipalité vous recommande de suivre l'amendement de M. Huguenet.

**M. Alain Hubler (AGT) :** – J'ai trouvé assez intéressante l'argumentation de M. Trezzini et de M. Perrin, qui disaient que ce Fonds doit subventionner des actions ponctuelles. Comme les explications de M. Pidoux ont été larges et suffisamment longues pour me donner le temps de lire le règlement du Fonds – que mes collègues auraient peut-être dû lire eu aussi avant de déposer leur amendement –, il n'y est nulle part fait mention d'actions ponctuelles. Je vous parie un kilo de cacahuètes que vous ne trouverez pas de notion de ponctualité. Ce qui fait qu'on peut financer des actions non ponctuelles. Ce qui est le cas ici. Je vous encourage donc à soutenir l'amendement de M. Huguenet et, pour ceux que ne l'auraient pas encore fait, à relire le règlement de ce Fonds.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE) :** – M. Hubler a raison : il faudrait peut-être commencer par lire le règlement ; ce que je n'ai pas fait. Alors *mea culpa*.

Néanmoins, si j'en crois ce qu'en a dit M. Charles-Denis Perrin, le Fonds doit soutenir des actions ponctuelles. Contrairement à ce que dit M. Hubler, si j'ai bien compris ce qu'a dit M. Pidoux, le Fonds est là pour subventionner ou pour financer des actions de conseil. Je postule que qui dit conseil dit aussi actions ponctuelles et non pérennes. Le financement d'un poste de travail est quelque chose de pérenne. Enfin, j'ose croire que les emplois de l'Administration communale le sont plus ou moins. Et maintenant, on me parle de cohérence. Eh bien, si nous avons effectivement fait faux une fois – M. Pidoux nous a expliqué que le Conseil avait voté quelque chose que nous n'aurions peut-être pas dû voter. Mais ce n'est pas parce que nous nous sommes trompés une fois qu'il faut recommencer et rendre nos erreurs pérennes.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.) :** – Pour moi, il y a quelque chose de bizarre dans ce débat. Un Fonds pour le développement durable ne pourrait pas financer des mesures pérennes. Mais si on veut financer des mesures de développement durable, il vaut mieux que celles-ci durent et s'installent dans le temps !

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels :** – Excusez-moi de reprendre la parole. Je reviens sur ce qu'a dit M. Perrin tout à l'heure. J'ai essayé de lui répondre, mais je crois qu'il était momentanément absent. M. Perrin a parfaitement raison de relever

l'importance du conseil et de la communication par des gens formés et qui puissent être extrêmement clairs avec des citoyens qui se perdent dans la jungle normative et technique liée aux économies d'énergie. C'est bien à ça que nous souhaitons que ce Fonds soit affecté. Alors Madame de Meuron, ne faites pas exprès... Cette personne donnera ponctuellement des conseils, mais elle le fera en tant que personne experte, qui sera présente en permanence. C'est bien ce que nous voulons: quelqu'un de suffisamment compétent, suffisamment informé pour être loyal envers les gens qu'il conseille.

**M. Pierre- Antoine Hildbrand (LE):** – Il me semble que les personnes qui travaillent pour la Ville de Lausanne méritent d'être payées via la caisse générale et les dépenses de fonctionnement de la Ville. Les Fonds que nous avons créés, avec leurs règlements, ont par définition des objectifs plus limités. On ne devrait donc pas avoir deux sortes d'employés à la Ville. Nous avons déjà beaucoup débattu du statut des employés de la Ville. Il ne faudrait pas qu'il y ait, en plus, deux catégories: ceux qui sont directement payés par la Ville et ceux qui sont financés par des Fonds aux objectifs plus limités. Cela justifie le fait de faire une distinction, quelles qu'aient été nos décisions par le passé sur les projets séduisants proposés par les Services industriels.

**Le président:** – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous allons donc voter l'amendement de M. Huguenet, qui demande un retour à la conclusion de la Municipalité. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent cet amendement votent oui, M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui refusent cet amendement votent non. Nous votons à l'aide de l'électronique.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

Avec 46 oui, 5 abstentions et 23 non, vous avez accepté l'amendement de M. Huguenet. Ainsi, nous revenons à la conclusion de la Municipalité.

Nous pouvons passer à la conclusion 7. Excusez-moi, pour la forme et pour que nous soyons clairs, je vous fais voter, à main levée, la conclusion 6, mais telle qu'amendée par l'amendement de M. Huguenet. Celles et ceux qui acceptent la conclusion 6 amendée par l'amendement de M. Huguenet sont priés de l'exprimer en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec une quinzaine d'avis contraires et deux ou trois abstentions, vous avez accepté la conclusion 6 amendée, c'est-à-dire le retour à la conclusion de la Municipalité.

Nous allons passer aux conclusions 7, 8, 9, 10, 11 et 12 et je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission pour chacune de ces conclusions. Nous tenterons de les voter à main levée, les unes après les autres. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer ces déterminations.

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur:** – La conclusion 7 est acceptée par 6 oui, 1 non et 1 abstention. La conclusion 8 est acceptée par 7 oui et 1 abstention. La conclusion 9 est acceptée par 7 oui et 1 abstention. La conclusion 10 est acceptée par 7 oui et 1 abstention. La conclusion 11 est acceptée par 7 oui et 1 abstention. La conclusion 12 est acceptée à l'unanimité.

**Le président:** – Nous allons passer toutes ces conclusions au vote, à main levée, en commençant par la conclusion 7. Vous me dispenserez de les relire.

M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion 7 sont priés de l'exprimer en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec une abstention et deux avis contraires, vous avez accepté la conclusion 7.

Nous passons à la conclusion 8. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion 8 l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec une opposition et deux abstentions, vous avez accepté la conclusion 8.

Conclusion 9: M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion 9 l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec deux abstentions et une opposition vous avez accepté la conclusion 9.

Conclusion 10: M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion 10 l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec deux abstentions, sans opposition, vous avez accepté la conclusion 10.

Conclusion 11: M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion 11 l'expriment en levant la main. Oppositions? Sans opposition. Abstentions? Avec trois abstentions, sans opposition, vous avez accepté la conclusion 11.

Conclusion 12: M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion 12 l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec une abstention, sans opposition, vous avez accepté la conclusion 12.

Pour la bonne forme du traitement de ce préavis, je vous propose de voter à main levée l'acceptation complète de ce préavis tel qu'amendé et tel que voté par le Conseil. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent les conclusions de ce rapport-préavis l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec cinq abstentions et sans opposition, vous avez accepté les conclusions de ce préavis.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le rapport-préavis N° 2010/38 de la Municipalité, du 1<sup>er</sup> septembre 2010;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. de refuser le projet demandé par la motion de M. Trezzini intitulée «Thermographie aérienne de la ville de Lausanne» et d'accepter, en tant que contre-projet, les actions proposées par la Municipalité dans le domaine des économies d'énergie;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant maximum de Fr. 500'000.– directement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables pour soutenir la réalisation de bilans (CECB, cahier technique SIA 2031 ou Display) – jusqu'à l'entrée en vigueur d'un certificat cantonal obligatoire – et de diagnostics énergétiques à hauteur de 40% de leur coût, mais au maximum de Fr. 2000.– par bénéficiaire;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Charles-Denis Perrin: « Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie »;
4. d'approuver la création d'un poste de responsable du centre Contact énergies (1 EPT, assistant cl. 13-09) et de compenser cette charge par un prélèvement équivalent sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables (montant maximum de Fr. 130'000.– par an) pour la durée de fonctionnement de ce centre;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 400'000.– pour assurer, suite à l'introduction de leur nouveau logo, la cohérence de l'image des Services industriels et de leurs différents produits et prestations;
6. d'autoriser la Municipalité à amortir entièrement les dépenses liées à ce crédit, dans l'année où elles sont effectuées;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts: « Marquer son époque de son empreinte OUI, mais pas avec du CO<sub>2</sub> »;
8. d'approuver le principe d'un financement supplémentaire de Fr. 500'000.– par année durant quatre ans (extensions ordinaires 2011 à 2014) pour accélérer le déploiement et la densification du réseau sud de chauffage à distance, avec compensation par prélèvement équivalent sur le Fonds de réserve et de renouvellement du chauffage à distance (opération neutre par rapport au plan des investissements);
9. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana « Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique »;
10. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Claude-Alain Voiblet et consorts « Puits de carbone, notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter? ».

**Le président:** Nous en avons terminé avec cet objet. Je vous propose de nous retrouver dans la salle à 21 h 00. Que tout le monde soit là.

La séance est levée à 20 h 25.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16

